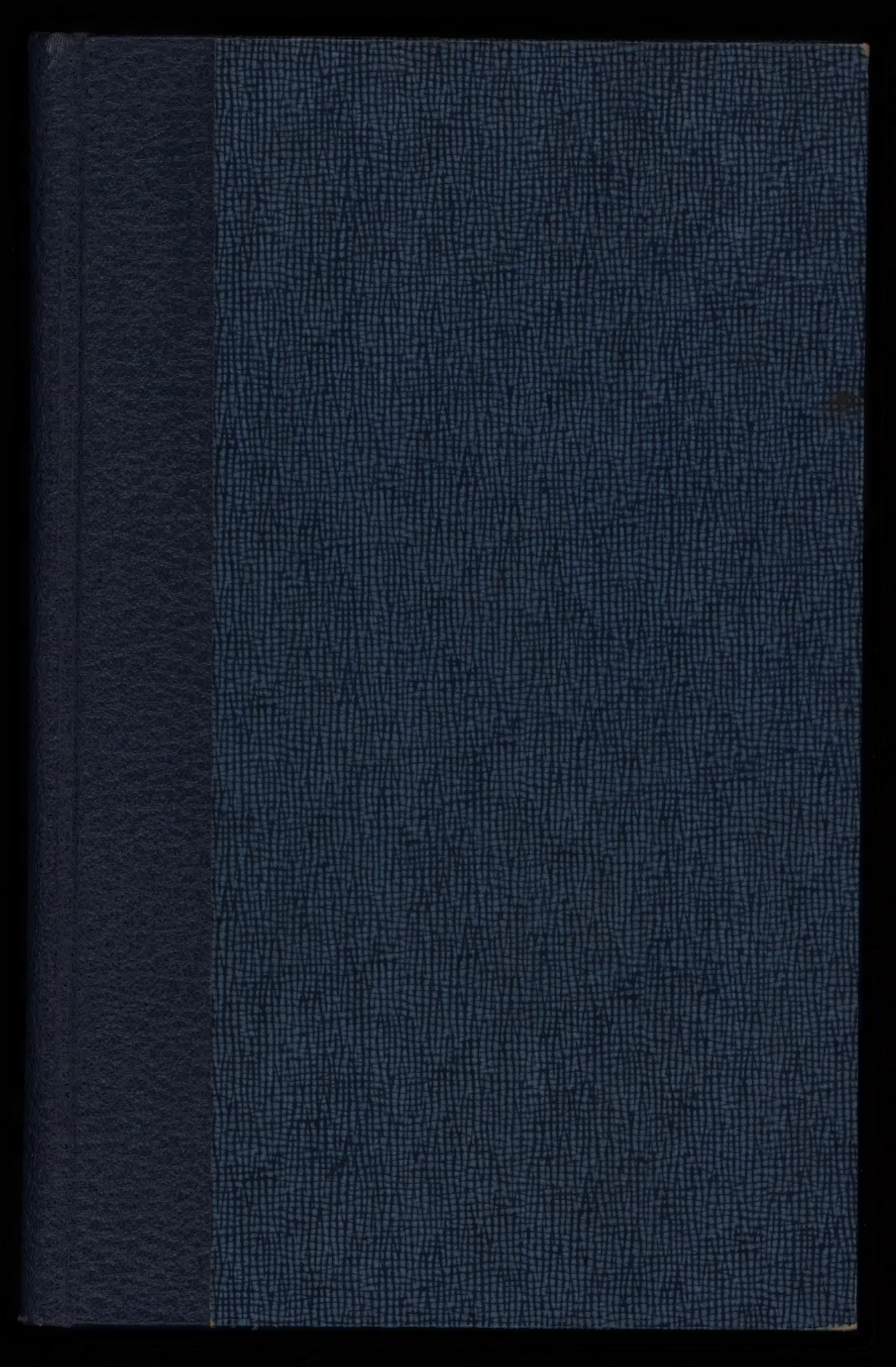
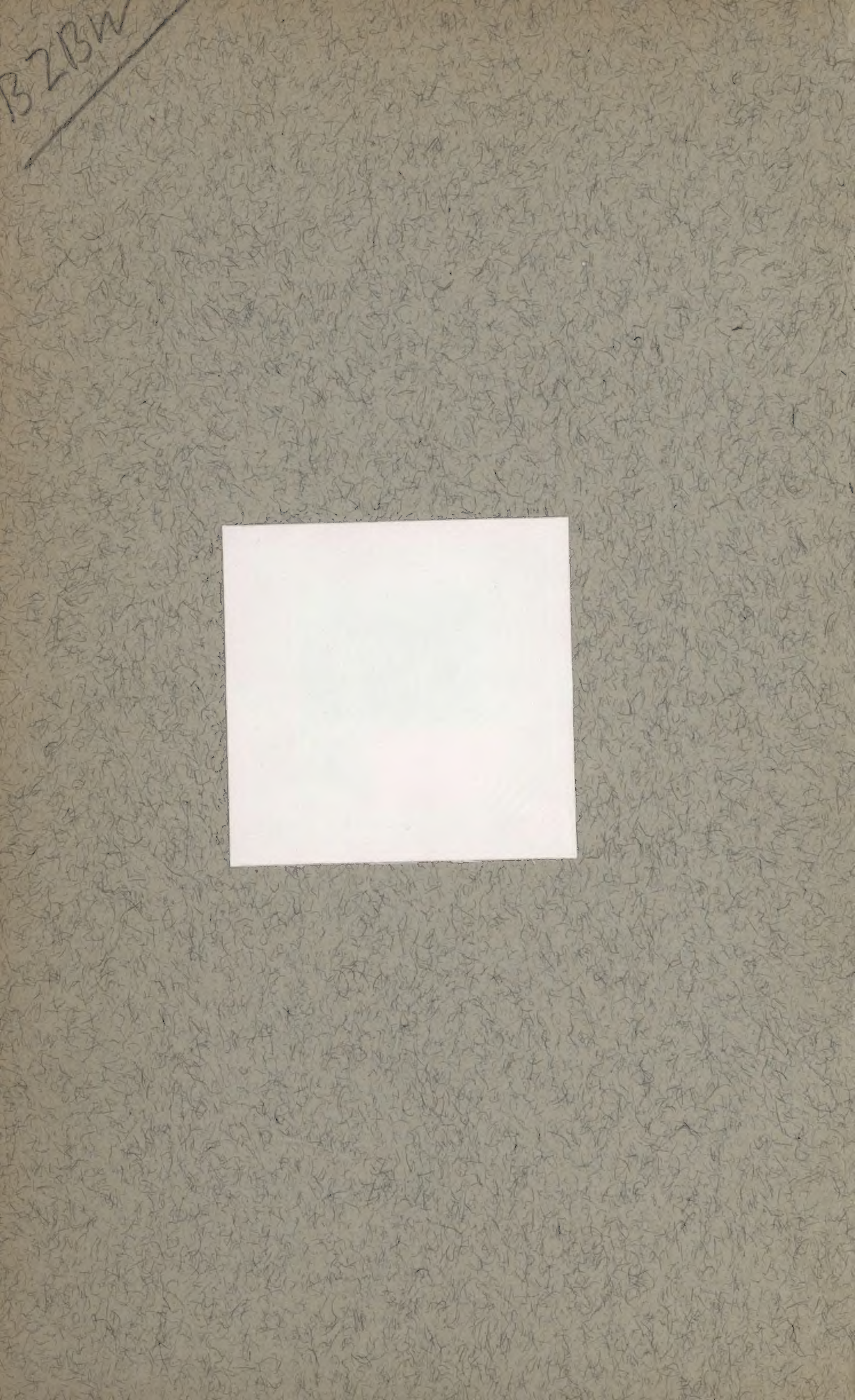



B2BW

MÉMOIRE

SUR DES

DOCUMENTS FAUX

RELATIFS AUX

ANCIENS PEINTRES, SCULPTEURS ET GRAVEURS FLAMANDS

PAR

Victor VAN DER HAEGHEN,

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE GAND,

CHARGÉ DU COURS DE PALÉOGRAPHIE A L'UNIVERSITÉ.

(Présenté à la Classe des beaux-arts, dans la séance du 6 janvier 1898.)

Nous nous proposons d'examiner dans ce mémoire plusieurs séries de documents faux relatifs aux anciens artistes flamands, et qui tous ont vu le jour à Gand en ce siècle.

Le registre de la corporation gantoise des peintres, tel qu'il est composé aujourd'hui, en renferme un bon nombre;

D'autres ont été produits comme émanant de Luc de Heere;

Quelques-uns enfin sont inséparables de certains noms bien connus dans le monde des antiquaires et des artistes, il y a une cinquantaine d'années.

En passant, nous exprimons notre avis au sujet de l'authenticité des dessins de Arend van Wynendale qui ont fait partie de la collection Delbecq.

La table ci-après donne un aperçu détaillé de l'ensemble du travail.

CONTENU DE L'OUVRAGE

CHAPITRE PREMIER.

LES PIÈCES FAUSSES DU REGISTRE DE LA CORPORATION DES PEINTRES A GAND.

CHAPITRE II.

LA FAUSSE HISTOIRE DES PEINTRES ATTRIBUÉE A LUCAS DE HEERE.

CHAPITRE III.

LES DESSINS DE AREND VAN WYNENDALE QUI ONT FAIT PARTIE DE LA COLLECTION DELBECQ SONT-ILS FAUX ?

CHAPITRE IV.

L'ICONOPHILE DELBECQ.

CHAPITRE V.

LE JOURNALISTE ARCHÉOLOGUE SCHELLINCK .

CHAPITRE I.

LES PIÈCES FAUSSES DU REGISTRE DE LA CORPORATION DES PEINTRES DE GAND.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'important registre de la corporation des peintres, conservé actuellement aux archives de la ville de Gand, a été commencé en 1575. On y inscrivit alors plusieurs actes d'époques antérieures : des règlements, des pièces de procédure, des listes de noms.

A ces derniers documents furent ajoutés, dans la première moitié du XIXe siècle, un certain nombre de pièces fausses.

Comme la plupart des archives d'anciennes corporations, le registre des peintres était devenu, depuis la fin du siècle dernier, la propriété d'un particulier. Il figura, le 8 septembre 1840, dans le catalogue de feu M. J.-B. Delbecq, directeur d'école et célèbre collectionneur d'estampes, sous un titre qui fait voir que les falsifications existaient déjà à ce moment :

Handboek van het ambacht der vryen schilders van dit (*sic*) stad Gent, van 1339 tot 1713, inhoudende hunnen statuten, reglementen, ordonnantien en besluiten van het magistrat met de namen by jaren van de dekins, heuversdekins en supposten. In-f°. V. ant.

Suit la note : « Ce livre provient de la bibliothèque de feu M. le chanoine Clemens, non inséré dans son catalogue. Avec une estampe peinte représentant saint Luc. » Ceci se rapporte

à une inscription moderne [1] faite sur le feuillet de garde du registre : on avait, en effet, voulu lui donner une espèce de certificat de bonne origine.

Le registre des peintres ne fut pas adjugé à la vente de 1840, ainsi qu'on peut le constater par le procès-verbal original que possède M. Henri Verhulst, à Gand. L'enchère de 100 francs dont parle le *Messager des sciences historiques*, 1840, page 405, n'était donc que fictive. Le volume reparaît dans le second catalogue Delbecq, 9 août 1843, et c'est à cette époque qu'il entre aux archives de la ville.

Quand on examine le registre de près, on s'aperçoit qu'il a subi un remaniement complet. Le faussaire a commencé par enlever au moyen d'un acide les cotes des pages ; il a ramené ensuite sur le devant quelques-uns des feuillets blancs sur lesquels il a inscrit, en même temps que sur du papier moins ancien, une fausse nomenclature ou matricule des artistes remontant à 1338-1339. Finalement, le dos de la reliure a été renouvelé avec assez de soin.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans le registre pour distinguer immédiatement les actes faux des actes authentiques : l'écriture en général a été mal imitée d'actes du XVe et du XVIe siècle. A plusieurs endroits, les déliés trop fins font reconnaître une plume moderne. D'autre part, l'encre a été rendue brune artificiellement : traitée au sulfhydrate d'ammoniaque concentré, elle ne devient pas foncée comme les autres encres noires anciennes du registre.

[1] « Monsieur Jacques Clemens, chanoine de l'église de Saint-Bavon, était de son tems le protecteur prononcé des artistes, peintres ou sculpteurs à Gand. Il conservait dans sa belle et riche collection de tableaux, de sculptures et de manuscrits, le livre qui autrefois appartenait à la corporation des peintres de la ville de Gand. M. Dominique-Bernard Clemens, son frère, aussi possesseur d'une grande et belle collection de tableaux, reçut ledit livre des mains de son frère en 1777. Ce manuscrit intéressant n'a point figuré dans la vente des tableaux et des livres de feu M. Dominique-Bernard Clemens, tenue le 2 juin 1788. Cette déclaration a été donnée par Dominique Meeresone, ayant été au service de feu M. le chanoine Clemens. » J.-B. DELBECQ.

Ainsi refait, le registre attira bientôt l'attention de nos historiens et de nos artistes. M. Ed. De Busscher, le premier [1], le fit connaître au public dans une notice présentée à l'Académie royale de Belgique, le 3 février 1853 [2]. « C'est, concluait-il, une source féconde d'indications qui nous mèneront à d'intéressantes découvertes. » Dans son *Histoire des peintres de Gand*, publiée en 1859, l'honorable archiviste se vit forcé de rabattre un peu de son enthousiasme; il trouva néanmoins utile de reproduire de nouveau toute la nomenclature des peintres, en la faisant précéder de cet avis :

« Dans la monographie et la nomenclature analytique qui précèdent, il est très souvent question de la matricule du *Livre de la corporation plastique de Gand* [3], matricule écrite

[1] Et non pas Félix De Vigne, puisque M. De Busscher lui-même annonce que « la nomenclature sera publiée dans les *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand,* avec les notes explicatives de M. Félix de Vigne ». Seulement l'article de ce dernier, bien qu'imprimé en 1853, fut publié dans le volume des *Annales* pour 1851-1852. Un seul et même texte de la nomenclature servit à la fois pour l'article susdit et pour le tirage à part de la note de M. Ed. De Busscher.

Parlant de l'usage fait des pièces apocryphes, M. H. Hymans dit fort justement dans son rapport sur notre mémoire (*Bull. de l'Acad.,* 3e sér., t. XXXV, n° 4, 1898) :

« ... Il faut tenir compte de l'illusion de quiconque détient un texte et songe à le vulgariser au profit de quelque œuvre nouvelle, appelée à élucider un point d'histoire. Telle fut pour De Busscher la reconstitution du passé artistique de la ville de Gand. Les faux autographes, si bénévolement acceptés pour vrais par un savant illustre comme M. Michel Chasles, nous éclairent à suffisance sur la possibilité de semblables méprises. »

Mais si l'honorable auteur des *Recherches sur les peintres gantois* a péché par excès de confiance, il n'en a pas moins fait connaître un grand nombre de renseignements puisés à des sources d'une authenticité incontestable : on ne doit pas l'oublier.

[2] *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.,* 1re sér., t. I, p 292, 1853

[3] Cette dénomination s'est introduite dans la plupart des ouvrages relatifs aux artistes gantois; il vaut mieux dire comme autrefois : *corporation* ou *métier des peintres.*

tout d'un trait, après la confiscation des archives du métier en 1540, et recomposée sur des données éparses fournies par les anciens membres de la corporation. Malgré les erreurs et les omissions qu'elle présente, cette liste nous a été très utile, et la connaissance n'en peut être trop propagée. J'en considère ici la reproduction exacte et littérale comme le complément de mon travail. »

La fausse liste était lancée dans le monde. De-ci de-là, on fit des objections timides, mais elle n'en fut pas moins citée comme source authentique dans la plupart des publications relatives aux anciens artistes flamands.

En 1882, M. A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, l'attaqua sérieusement dans la seconde partie d'une étude intitulée : *Quelques peintres peu connus de la fin du XVe siècle* [1]. Après avoir étudié minutieusement tous les textes authentiques cités dans le livre de M. De Busscher, il fit voir que la *liste* du registre gantois était un document apocryphe, mais il admettait cependant que c'était *une pièce du XVIe siècle.*

« C'est ici, disait-il, que le résultat est brillant et permet de rendre la liste du XVIe siècle à l'oubli, dans lequel elle est restée si longtemps. »

Néanmoins sa conclusion n'était pas absolument catégorique :

« La liste est donc un guide infidèle. Elle accumule tant d'erreurs et d'omissions que l'on ne peut jamais la consulter avec confiance. Fabriquée à l'aide de documents acceptables, mais bouleversés et tronqués, elle a été dressée avec l'inattention la plus coupable. »

Malgré cet avertissement, on continua à faire usage de « la liste dressée au XVIe siècle » dans une foule de publications savantes.

Quant au règlement de 1338, qui avait été imprimé également en 1853, personne ne songea à en contester l'authenticité, et il

[1] *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.,* 3e sér., t. III, p. 685, 1882.

figure encore avec honneur, à côté d'autres pièces fausses du même registre, dans les derniers travaux historiques sur la ville de Gand.

Ayant eu à rédiger, il y a quelques années, des biographies d'artistes gantois, nous avons eu soin de déclarer formellement dans la *Biographie nationale,* t. XIII, 1894-1895, col. 906 et 909, que nous considérions comme apocryphe toute une partie du registre de la corporation gantoise. Nous avons ensuite fait connaître notre sentiment à ce sujet successivement au Congrès néerlandais tenu à Anvers le 25 août 1896 [1], et à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, en 1897.

Restait à faire l'examen critique des textes.

Les documents faux du registre des peintres peuvent être rangés sous quatre rubriques :

§ 1. — *Les faux statuts de 1338 et de 1339.*

I.

Voici la teneur du fameux règlement qui aurait été octroyé aux peintres sous l'échevinat de Jean Speliaert [2].

Oerden of schickingen in den ambochte van den scilders in den scependom van sher Jans Speliaerts en sine ghesellen ten kamer ghebrocht

[1] Le premier chapitre du mémoire peut servir de réponse au vœu qui nous a été adressé par la section d'histoire de ce Congrès, sur la proposition de M. L. Willems.

La rédaction de notre ouvrage a été commencée en 1894, et cela à l'occasion des recherches faites à la demande de M. Th. Mommsen, de Berlin, par l'intermédiaire du professeur F. Cumont, de Gand, au sujet du séjour de Hubert van Eyck dans notre ville : avant de songer à reconstruire, il fallait déblayer.

[2] Publié dans les *Annales de la Soc. des beaux-arts et de littérature de Gand,* 1851-1852, p. 289, et, en traduction, par De Busscher, *Bull. de l'Académie royale de Belgique,* t. XX, n° 2, 3 février 1853; ensuite *Messager des sciences historiques,* 1859, p. 179, et De Busscher, *Peintres gantois,* 1859, pp. 79 et 43; F. De Potter, *Gent,* t. V, p. 185.

int jaer ons heeren als men screef dusentich drie hondert en XXXVIII woensdags voor Alreheilighen uteghegeven met onse bekrachting.

Kenlic zij allen lieden dat bij goeder deliberatien en groter voorsinicheden sijn gheordineert sekere pointen bij den ghemeene gheselscepe van den scildere binnen Ghendt en den selve ambochte anclevende gelijc dats hier naer verclaert staen.

[I]. Teerst dat niemene in den ambochte van den schilderen of beeldsnijdere recht aen de neeringhe hebben sal en ontfaen sin vrij meestere, eist dat hi in de poort niet en ware.

[II]. Item wat manne, die ghevrijet est in Ghendt, door deken van der voors. nerijnghen ende ghesworne in den ambochten ontfane, sal gheven die nerijnghe VI lib. gr.; den deken ende de gheswoorne ter maeltijt VIII sch. gr.; bovendien eene silvre scale weghende een Troysche once, de boorden vergult en in den bodem gheamelgeert met den wapenen van den voorseyden ambochten.

[III]. So wie in den ambochte van den seilderen vrij meester werdt, sal voortan helpen dragen den cost van den vorsijden ambochten, zot van ervaerden of so wat costen dat tghemene ambocht heeft te doene, eist mette heere van den lande, metter wet ende metter ghemeene poort. Ende die hier tegen dade ware in de mesdaet van III lib. par.

[IV]. Allen scildere in het ambocht recht hebbende, sal mit goeden lijfverwen wercken op den steene, douc, tafele metten duere van almorre ofte sonder; ende daert aenderesints ondervonden werdt, sal hij gehouden sijn in de mesdaet van X lib. par.

[V]. Item dat wat werke van goude of van zelvere op den steene, douc ende tafele, dat men vonde valsch, waere dat ghemaect zij, dat were es verbuert, ende deghene, daert ondervonden wert, zal gehouden sijn in de mesdaet van X lib. par.

[VI]. Item dat werke ghevoerwart mit fine aijsueren ende sinopen, so men vonde die valsch bij de waerderers, daert ondervonden werdt, zal gehouden sine in de mesdaet van X lib. par.

[VII]. Item geene beeldesnidere zal werken ofte doene werken eenich onlovelijke hout, daer speck ofte vorte weere inne waren, op de boete van III lib. XI sc. en de correctie.

Deze letteren ghecoorporeert ende alle de pointen daer inne begrepen met zonderlinghe aendacht ghehoort, zullen dekin en proviserers van den ambochte van den seilderen hen aen dese moeten ghedraeghen ter uutvoeringhe.

J. STERCKE *(avec paraphe)*.

Une disposition supplémentaire inscrite dans la matricule à l'année 1339 porte :

So meesters die gheene vriede hadden vremde sijn en poerters wierden van Ghend, tot anverden in den ambochte geven om de neeringhe x marcken zilvers troys gewicht.

Substance de ces divers articles [1] :

1. Nul n'a droit à l'exercice du métier s'il n'habite la ville.
2. Le franc maitre doit donner au métier lors de sa réception 6 livres de gros aux doyen et jurés; à l'occasion du banquet, 8 esc. gr., et en outre offrir à la corporation un plat en argent du poids d'une once de Troyes, les bords dorés et le fond orné du blason dudit métier.
3. Tout franc maitre doit supporter sa part des charges de la corporation, notamment le service militaire, sous peine, en cas de refus, d'une amende de 3 liv. par.
4. Tout peintre admis dans la corporation fera usage de bonne couleur, sur pierre, toile, panneau avec ou sans volets, sous peine d'une amende de 10 liv. par.
5. Toute œuvre où l'on aurait fait usage d'or ou d'argent faux sera confisquée, et son auteur passible d'une amende de 10 liv. par.
6. L'auteur d'un travail stipulé d'azur et de sinople fins, mais reconnus faux par les experts, est passible d'une amende de 10 liv. par.
7. Aucun sculpteur ne peut travailler ni faire travailler du bois à aubier ou à nœuds pourris, sous peine d'une amende de 3 liv. 11 esc. et d'une correction.

En vertu de la disposition supplémentaire :

Les maitres étrangers devenus bourgeois de Gand, mais n'ayant point la franchise de la corporation, doivent, pour être admis au métier, payer 10 marcs d'argent, poids de Troyes.

II.

COMMENTAIRE.

Ce règlement a été composé principalement à l'aide de passages empruntés aux statuts de la corporation des orfèvres de

[1] Les art. 1, 4, 5, 6 et 7 ont été traduits en dernier lieu par le chanoine Dehaisnes, *Doc. concernant l'histoire de l'art* (1886), t. I, p. 329.

Gand, dont les plus anciens [1] datent de 1338, ainsi qu'à d'autres actes publiés par le chevalier Charles-Louis Diericx (1814-1816). L'un des articles est tiré d'une ordonnance des peintres de 1541 (1542 n. st.). Des documents d'autres corporations encore peuvent avoir été mis à contribution.

Reprenons les divers alinéas de cette mosaïque.

L'article 1er paraît avoir été imité d'un article des orfèvres où l'on parle des gens du métier qui reviennent en ville (*in de poort*). Mais ici il n'y a rien de bien caractéristique à signaler.

L'article 2 est fait d'après un acte donné par Diericx, tome II, page 112, en date du 13 juin 1463, où l'on voit que pour être admis au métier, à cette époque, il fallait payer six livres de gros et donner un plat d'argent pesant un *marc* de Troyes [2]. Mais le faussaire a mis *once* au lieu de *marc*, et cela pour se conformer au commentaire de l'historien gantois (p. 111).

Comme ce dernier aussi (*ibid.*), il a cru que la redevance avait toujours été de six livres, alors qu'en réalité elle avait fréquemment varié.

On ne pouvait manquer d'intercaler ici une petite prescription relative au banquet. Le règlement authentique des peintres de 1541 (1542 n. st.), article 3, en effet, défend d'exiger une contribution pour le *Maeltijt* lors de l'achat de la franchise. Cette contribution était donc de règle avant 1541 [3]. Comme on n'en connaissait pas le montant, on a pris tout simplement le chiffre donné par le registre des orfèvres (n° 2, fol. 8.) :

... als een meester commen zal ende ontfaen zal werden als vrij meestere, dat hij sal gheven ter maeltijt waert achte scelle grote.

[1] Publiés par Diericx, *Appendice aux Mémoires sur la ville de Gand,* p. 115. — Le registre des orfèvres où se trouve le règlement de 1338 appartenait à un particulier au moment où Diericx l'a utilisé. — Ms. commencé au XVe siècle. (Arch. de la ville, série 182.)

[2] Des stipulations analogues se retrouvent d'ailleurs dans un très grand nombre d'actes relatifs aux divers métiers de Gand.

[3] Il est effectivement question de ce repas dans quelques actes de réception antérieurs à 1540.

L'article 3 est pris au règlement des orfèvres de 1338 :

Item dat alle die ghene die hem gheneeren willen selveren facelmenten... sullen voortan helpen draghen den cost van den vorseyden ambachte, zijt van ervaerden of van so wat costen dat tghemeene ambach heeft te doene, eist metten heere van den lande, metter wet ende metter ghemeenre poort. Ende die hier ieghen dade, ware in de mesdaet van III lib. par.

L'article 4 est composé au moyen de l'acte cité par Diericx à la page 255 du tome II de ses *Mémoires*.

Autaer tafele metten dueren dier toebehoeren, ende metten tween dueren van den almorre... met goeden lijfverwe.

L'article 5 vient du règlement susdit des orfèvres :

Item so wat weerke van goude of van zelvere dat men vonde valsch bi eeneghen engiere ende dat men te venten ofte te coepe brinct binnen Ghend, waer dat ghemaect zij, dat weerc es verbuert... Ende de ghene daert onder vonden wert sal ghehouden sijn in de mesdaet van x lb. par.

Article 6. Les passages caractéristiques de cet article se trouvent dans le contrat du 14 octobre 1434, publié par Diericx, tome II, page 256 :

... die mauwen ende t'haeverecht van sente Kateline mantel ghevoedert ghelyc bonten : den hout, den dusynt, den ryeme vergaudt, ende die ondermauwen van finen aysuere... den kerel van fynen aysueer ende ghevoedert.., van finen aysuere ende van sinopere alsoet behoert.

L'article 7 est emprunté au règlement authentique des peintres du 6 avril 1541 (1542 n. st.), article 7 :

Item dat gheen beeldesnijders en zullen weercken of doen weercken eenich onlovelick haut ghelyck daer speck of eenighe vorte weere inne zijn, dat ware up de boete van drije ponden *parisis* ende correctie alsvoren.

On peut faire ici une remarque curieuse et absolument caractéristique. L'amende comminée est de 3 livres parisis,

tandis que le faux règlement de 1338 porte 3 livres 11 schelings (ou escalins). Or ces 11 schelings sont tout simplement une mauvaise lecture de l'abréviation du mot *parisis*

dont on a fait dans le texte apocryphe xi schelings, le *p* ressemblant vaguement à un x. Par suite de cette erreur, on n'a pu indiquer dans le règlement de 1338 (art. 7) de quelle espèce de monnaie il était question ! Du reste, on ne s'est guère soucié de mettre quelque uniformité entre les divers articles au point de vue de la monnaie.

Nous ne disons rien de la clause finale du règlement : elle est formulée d'une manière si inusitée qu'il paraît inutile de nous y arrêter.

Quant à l'article supplémentaire de 1339, c'est une simple amplification d'un en-tête du registre des orfèvres ainsi conçu :

Meesters die gheene vriede an tambocht en hadden.

D'une manière générale, les modifications introduites dans des textes par le faussaire lui-même attestent une grande ignorance de la langue ancienne.

Voyez, par exemple, l'intitulé du règlement de 1338. Les mots *oerden of schickinghen* ne se rencontrent jamais comme titre d'ordonnances du XIVe siècle. Au lieu de *in den scependom*, il fallait *int scependom. Van Sher Jans* [1] est une faute grossière, puisque *Sher Jans* indique un génitif. Le faussaire avait cru pouvoir introduire cette variante dans l'en-tête emprunté au

[1] Il y a peu d'années encore, on croyait généralement que *sher* ou *ser* était un titre particulier usité au XIVe siècle, alors qu'on doit y voir tout simplement le mot *heer* décliné.

registre des orfèvres [1], en s'inspirant d'un passage authentique du registre des peintres, où on lit : *scependom van joncheer Clais Triest ;* mais là le *van* se justifiait parfaitement, vu que le mot suivant n'est pas au génitif. Au lieu de *sine ghesellen,* il fallait *sire ghesellen,* conformément à l'usage de décliner l'adjectif possessif. En général d'ailleurs, ainsi qu'on le voit par d'autres actes faux encore, l'auteur du pastiche est brouillé avec le génitif : il écrit systématiquement *filius Marten, filius Lieven, filius Jan, filius Simoen,* etc., quand il faut *Martens, Lievens, Jans, Simoens.*

Dans son article 2, il reproduit presque littéralement un passage trouvé dans Dierickx, tome II, page 111 : *in den bodem gheamelgeert metten wapenen van den vorseyden ambachten.* Seulement il corrige *metten* en *met den,* montrant ainsi qu'il n'a pas compris l'importance de la règle des contractions euphoniques, si judicieusement appliquée à la bonne époque de la langue. Et là où, par hasard, il maintient cette forme, comme à l'article 3, il lui arrive de reproduire inexactement son modèle : *mette heere* au lieu de *metten heere.*

Ayant pris (art. 3) dans le règlement des orfèvres les mots *metter ghemeenre poort,* il ne fait pas attention à l'accord entre l'adjectif et le substantif féminin, et écrit : *metter ghemeene poort.* Etc.

D'autre part, il conserve les fautes grammaticales de certains textes imprimés par ses devanciers. Ainsi, dans l'extrait de Dierickx reproduit plus haut, la syntaxe du datif n'a pas été observée. L'original (Registre scabinal de la keure, 1446-1447, folio 120 v°) porte, en effet : *in den bodeme gheamelgiert metten wapene van den voors. ambachte.*

Pour l'article 6, on se trouvait en présence des mots : *ghevoerwaert* (de *voerwaerde,* condition, stipulation) et *ghevoedert*

[1] Le registre des orfèvres porte : *Uteghegheven tsondaechs voor alre heleghendach int jaer ons heeren als men screef dusentich drie hondert ende XXXVIII, int scependom ser Jans Speliaerts ende sire ghesellen.*

(doublé). Les deux expressions figurent dans l'acte imité. Nous avons cité les phrases où paraît le second mot ; l'autre est employé au commencement du même document (Diericx, t. II, p. 255).

Kenlic dat Saladyn de Scoenere... bekende ghenomen ende ghevoerwaert t'hebbene [1]...

Sachent tous que Saladin de Scoenere [Stoevere] a reconnu avoir entrepris aux conditions stipulées...

L'auteur de l'article faux adopte le premier de ces verbes, mais le cite au participe passé passif comme le second.

L'emploi du mot *almorre*, dont le mystificateur ignorait la signification, donne lieu à une amusante méprise (art. 4) : « tableau avec ou sans porte d'*armoire* ».

Mais que signifie au bas du règlement de 1338 ainsi qu'à la fin de la matricule, la signature avec grand paraphe de J. Stercke?

Les documents faux étant censés du XVIe siècle, on a voulu y ajouter une signature du temps. Or on avait précisément sous la main la pièce mentionnée au n° 164 du catalogue des manuscrits (1840) de Delbecq :

« Etat des débourses faites pour la cuisine de l'empereur » Charles V, du 15 au 21 juin 1526. Sur parchemin. Avec la » signature de J. Stercke. »

Ce numéro, qui n'avait pas été adjugé lors de la première vente [2], passa aux mains du sénateur F. Vergauwen, lequel en

[1] Nous avons rencontré très fréquemment ce verbe dans les contrats de l'époque, mais toujours à la voie active : *Kenlic zij dat ute dien dat Cornelis Boene... sulc were hij tanderen tijde ghenomen ende ghevoerwaert heeft te makene.* (Acte du 6 juillet 1450, Diericx, t. II. p. 226)

... *Dat de selve Daneel ghevoerwaert ende ghenomen hadde te maken.* (Registre scabinal, 1465-1466, fol. 122 v°.)

[2] D'après le procès-verbal de la vente. On retrouve ce numéro parmi les chartes, diplômes et autographes de la vente de 1843, n° 22.

fit don, le 26 février 1858, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, où nous l'avons retrouvé.

L' « état des débourses » de 1526 comprend en réalité sept états séparés, un par jour, du 15 au 21 juin, et chacun d'eux est signé : J. Stercke [1].

Nous avons pu constater que signature et paraphe avaient été assez proprement imités. Toutefois un expert en écriture pourrait faire de nombreuses observations. Il suffira de remarquer que dans la signature fausse, on a oublié de tracer la barre horizontale qui doit couper le *t*, lettre qui est ainsi transformée en *l*.

§ 2. — *La fausse matricule et les renseignements apocryphes qui y sont intercalés.*

I.

La fausse matricule, qui s'étend de 1339 à 1539 inclusivement, porte en tête :

Dit naervolghende sijn de namen van den meesters die nu ter tijd vrij sijn in tambocht van den scildere binnen Ghendt en eerst van den personen die vrij waren voor den Kersavond int jaer XIII^c XXXIX en doe Heinric Rouc als dekin wart.

Suivent les noms des maitres qui actuellement sont affranchis dans le métier des peintres à Gand, et premièrement des pesonnes qui étaient affranchies avant la Noël en l'an 1339, alors que Henri Rouc était doyen.

[1] Ces documents sont actuellement classés dans les *Papiers de l'État et de l'Audience;* ils sont collés sur des feuillets et portent les n°s 369^A, 369^B, 369^C, 369^D, 369^E, 369^F et 369^G.

La même signature de J. Stercke se trouve sur d'autres documents; aux archives de la ville de Gand, on la possède au bas d'une charte (n° 902) du 29 août 1531.

Cet intitulé a été emprunté presque littéralement, mais *mutatis mutandis*, au registre des orfèvres de Gand, où on lit :

Dit naervolghende sijn de namen van den meesters die nu ter tijd vrij sijn in tambocht van den goudsmeden binnen Ghend, ende eerst van den personen die vrij waren talf ouste int jaer XIIII^c ende doe Goessin van den Moere deken wart.

Le second paragraphe de la fausse nomenclature a pour titre :

Dit naervolghende sijn de persoene die vrij sijn int ambochte van den scildere up Kersavont int jaer MCCCXXXIX.

Suivent les personnes qui sont affranchies dans le métier des peintres à la Noël 1339.

Ici encore le registre des orfèvres a été pris comme modèle :

Dit naervolghende sijn de persoene die vrij in de neeringhe van den goudsmeden zijn int jaer MCCCC ende VIII.

Cette matricule, qui se termine, comme le règlement de 1338, par la signature contrefaite que nous connaissons déjà, comprend neuf feuillets en papier dont cinq seulement ont fait partie du registre primitif ; les quatre autres contiennent des filigranes de la fin du XVIIe siècle ou du XVIIIe siècle : tous ont été salis également.

L'écriture, imitée tant bien que mal d'anciens documents, aux premières pages surtout du registre des orfèvres, ressemble souvent à la gothique que nos vieux magisters faisaient mettre en tête des devoirs de leurs écoliers. Mais le copiste a fini par perdre patience, et son écriture des derniers feuillets devient une petite ronde moderne où quelques lettres à peine, telles que les *c* et les *s*, ont été empruntées à des modèles du XVIe siècle.

II.

Passons aux noms.

On reconnaît immédiatement le procédé du faussaire.

Pour tout peintre ou sculpteur ayant réellement existé à Gand, il crée toute une famille : il retrouve le père, le grand-père, les oncles, les frères, des ancêtres; et après avoir accordé à tous la maîtrise, il distribue successivement à un grand nombre d'entre eux des titres de juré ou de doyen; les fils à leur tour prennent rang dans la corporation.

Ainsi il aura commencé par prendre note, plus ou moins exactement, d'une bonne soixantaine de noms d'artistes anciens qu'il pouvait relever dans le registre même, car on y rencontre effectivement une petite liste, authentique celle-là, de personnages inscrits dans la corporation avant la concession caroline de 1540, et dont le souvenir avait été conservé à l'époque où fut réorganisée la corporation [1].

Ce document montrait que, comme dans d'autres corporations de la ville, beaucoup d'affiliés portaient le même nom patronymique : trois *Dynghelssche*, six *van der Haghen*, neuf *Horenbault*, six *Pauwels*, huit *van der Riviere*, trois *van Male*, trois *de Witte*, etc.

Aussi la fausse nomenclature renchérit-elle en produisant : six *Dynghelsche*, avec douze mentions; douze *van der Haghen*, avec vingt et une mentions; dix-sept *Horenbault (Horenbaut, Horenbout)*, avec vingt-sept mentions; dix *Pauwels*, avec dix-neuf mentions; dix-neuf *van der Riviere*, avec trente-quatre mentions; douze *van Male*, avec vingt-neuf mentions; quinze *de Witte*, avec vingt-cinq mentions.

Seulement le faussaire n'avait pas toujours bien lu.

[1] Dit naervolghende zijn de supposten van der zelver neerynghe ende dat van den schilders vrij in de zelve neerynghe voor de Concessie Carolijne.

De *Bauwen des Kien* (*des Kiens, de Kien* ou *Deskien*), fils de *Matthys* [1], il a fait *Bauwin Destrien, f^s Matthijs*, peintre, maître en 1489. Il a profité de l'occasion pour donner toute une ascendance au personnage : son père *Matthijs Destrien*, maître en 1485 et juré en 1491 ; son grand-père et ses ancêtres : *Matthys Destrien*, sculpteur, maître en 1463, *Jan Destrien*, fils de *Segher*, peintre, maître en 1442, juré en 1453 et 1463, et *Segher Destrien*, peintre, maître en 1402, juré en 1406 et doyen en 1408 [2].

Les *de Stoovere* de la liste authentique sont devenus dans la fausse nomenclature des *de Sloovere*, représentés par six personnages qui sont cités treize fois, de 1391 à 1501.

Il y a lieu d'observer encore que tous les personnages portés dans la susdite liste authentique [3] ne devaient pas être inscrits comme maîtres avant 1540, puisqu'il s'y trouvait des suppôts du métier ayant la franchise comme fils de membres [4]. C'était le cas notamment pour le célèbre Lucas

[1] Il n'y a pas de doute au sujet de ce nom de famille : *Matthys des Kiens* fut admis dans la corporation des peintres par acte du 12 août 1517. (Registre scabinal, fol. 133 v°.) — Cf. De Busscher, t. II.

[2] Dans le cours de son travail, le faussaire doit s'être aperçu de l'erreur, car à partir de 1497, il donne pour cette famille la bonne orthographe. M. De Busscher, qui avait constaté ce changement sans en soupçonner le motif, continua néanmoins, dans son édition de la fausse matricule, à imprimer *Destrien*, même quand son texte portait *Des Kien*.

[3] Nous ne publions pas ici ce document, d'abord parce qu'il sera mieux à sa place dans une édition complète du registre des peintres, et ensuite parce que quelques noms y ont été ajoutés, semble-t-il, par le faussaire.

[4] Ils étaient *vrij van havre t'havre*, c'est-à-dire de père en fils. On pouvait d'ailleurs entrer très jeune dans la corporation. Exemple : Par acte du 17 mai 1527, Pieter van Nele, fils de Jan, et son fils âgé de deux ans, sont affranchis tous deux dans la corporation des peintres. (Registre scabinal, 1526-1527, fol. 158 v°); par acte du 11 février 1530, (1531 n. st.), Jan de Backere, f^s Lodewicx, et son fils Hannekin, âgé de quinze mois, achètent la franchise de la corporation. (Registre scabinal, 1530-1531, fol. 85 v°.)

de Heere [1], que le faussaire a d'ailleurs eu la prudence de ne pas inscrire dans sa matricule, se bornant à décerner une douzaine de fausses mentions à son père et à son frère, ainsi qu'à divers personnages fictifs du même nom.

On a cherché aussi des ancêtres à quelques personnages inscrits dans la partie authentique du registre, à des époques plus récentes. Ainsi *Arend van Wynendale*, qui florissait dans le dernier quart du XVIe siècle, devait descendre d'une famille d'artistes! La fausse nomenclature nous donne donc un *Steven van Wynendale*, juré en 1507, et son fils *Laureins van Wynendale, fs Steven*, peintre, maître en 1518.

Lievin Plumion ou *Plumioen* est un artiste de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle. Le faussaire trouve un ancêtre : *Servaes Plumioen*, peintre, maître en 1408.

Omaer Claijssone est chef du métier en 1574. La fausse matricule donne un *Huijghe Claijssone*, peintre, maître en 1504, juré en 1516, doyen en 1529.

Même observation pour : *de Brune*, *Maes*, *Wychuysen*, *van Haute*, *de Cock*, *Galle*, *de Backer*, *Arents*, *Vlaminck*, *van der Brugghe*, *van Loo*, *Braem*, etc.

III.

Mais cela était loin de suffire pour reconstituer une matricule complète. Notre homme s'est demandé quels étaient les peintres et sculpteurs connus dans les annales de la ville. Il a consulté naturellement les mémoires sur Gand du chevalier Diericx (1814-1816).

A notre tour, nous avons examiné un à un tous les actes relatifs à des artistes gantois épars dans les œuvres de Diericx,

[1] M. De Busscher, tome II, page 42, avait cru qu'il s'agissait là d'un autre Luc de Heere.

et après les avoir mis en rapport avec la fausse matricule, nous sommes arrivé aux résultats suivants :

1. *Toutes les erreurs de lecture commises par Diericx dans l'interprétation des noms se retrouvent dans la fausse nomenclature.*

En effet :

a) Diericx, *Mémoires*, t. II, p. 113, rapporte l'acte du 22 avril 1464 où il est question du doyen de la corporation des peintres *Daniel de Ryke.* Mais ayant mal lu, il imprime *de Rykre.* Le faussaire, non seulement prend le doyen *Daneel de Rykre*, mais inscrit toute une série de *de Rykre* (ou *de Ryckere*) à côté des lignées *de Ryke* et *de Rike*, dont il fait des familles différentes [1].

b) Diericx, t. II, p. 255, mentionne *Saladyn de Scoenere*, d'après l'acte du 14 octobre 1434 (Registre scabinal, fol. 22) qui porte en réalité *de Stoevere* [2]. L'attention du faussaire doit avoir été appelée spécialement sur ce personnage que Diericx appelle « un de nos plus célèbres artistes ». Aussi le rattache-t-il à une nombreuse famille dans laquelle le prénom de *Saladin* était en honneur : la nomenclature nous donne quatre *Saladin de Scoenere*, dont deux sont eux-mêmes fils de Saladin, outre un *Daneel*, un *Hugo* fils de *Daneel*, un *Roegier* fils de *Hugo* et deux *Jan.* Il n'y a pas moins de dix-huit fausses citations pour ces *de Scoenere.*

c) Au lieu de *Jan de Steener*, dans l'acte du 10 décembre 1443 rapporté par Diericx, t. II, p. 449, il faut lire également *Jan de*

[1] Il est intéressant de constater que les formes *de Ryke* et *de Rike* se retrouvent dans d'autres textes rapportés par Diericx et relatifs au même artiste, t II, pp. 116 et 499.

[2] Ainsi que l'a fait remarquer M. F. De Potter, *Gent*, t. V, pp. 213 et 520. Marc van Vaernewyc et M. de Laborde avaient donné la bonne forme de ce nom.

Stoevere. La fausse matricule renseigne, de 1379 à 1528, onze personnages du nom de *de Steener*, dont quatre portent le prénom de *Jan* et six ont pour père un *Jan*.

d) Diericx, t. I, p. 110, note 3, cite un acte du 27 mars 1463 (v. st.), où comparaît le peintre *Willem Goesteline*. La fausse matricule nous donne *Willem Goesteline*, maître peintre en 1429, juré en 1446, son fils *Willem*, également peintre, successivement maître en 1444, juré en 1466 et doyen en 1471, plus divers autres parents. Or l'acte authentique invoqué porte non pas *Goesteline*, mais *Veelinc*, avec une surcharge qui fait de ce nom : *Westveelinc* [1].

e) Diericx, t. II, p. 339, parle du sculpteur *Daniel Lerdevlinx*, d'après un acte du 12 février 1451 (v. st.). La fausse matricule donne *Daneel Lerdevlinx*, maître en 1444, etc. L'acte authentique visé (Registre scabinal, 1451-1452, fol. 61 v°) porte en réalité *Lerdewiix* [2].

f) Diericx, t. II, p. 112, imprime dans l'acte du 13 juin 1463, *Daniel de Vilre*, doyen des peintres, quand il faut *Daneel de Rike* (= *De Ryke*), comme on le voit d'ailleurs par un autre acte cité par le même Diericx. Eh bien, la fausse matricule nous fournit pour le XVe siècle toute une famille *de Vilre*, sans oublier ceux qui portent le prénom de Daniel : *Daniel de Vilre*, fils de *Jan*, 1449; *Daniel*, fils de *Daniel*, 1455; l'ancêtre *Jan*

[1] Dans le compte de la ville pour 1329-1330, fol. 252, on rencontre déjà le nom : *Herman Westvaling* (Westphalien), et parmi les artistes d'Anvers au XVe siècle, on trouve les formes *Westvelinck* et *Westvalinck*. (Voir les *Liggeren* publiés par Rombouts et Van Lerius, t. I.)

M. De Potter, *Gent*, t. V, p. 200, lit le nom : *Westlinc* et *Westelinc*.

[2] Nous sommes convaincu qu'il s'agit de *Daneel Lodewiix* qui avait été plusieurs fois doyen de la corporation Mais dans le texte de l'acte, l'*o* de ce nom parait avoir été mal écrit. En tout cas, les lettres *dewiix* sont très lisibles : Diericx a pris le *w* pour *vl*.

Vilre, 1350 ; un second *Jan*, 1407 ; un troisième *Jan*, 1442 ; puis *Jan*, fils de *Jan*, maître peintre en 1457, etc.

g) Dierickx, t. II, p. 115, cite deux fois le nom du peintre *Marc van Gestele*, d'après les actes du 5 août 1430 et du 14 décembre 1445. Il aurait dû imprimer la première fois *van Ghestele* et la seconde fois *van Gistele*. La nomenclature suit néanmoins l'orthographe de Dierickx et inscrit dans sa liste deux *Marc van Gestele*, l'un maître sculpteur en 1404, l'autre peintre, maître en 1435 et juré en 1454.

Le faussaire profite de l'occasion pour créer une famille ayant un nom presque semblable : *van Ghistele (Lieven, Nicasis* et *Servaes)*

h) Dierickx imprime deux fois par erreur *Clerbout van Westervelde*, d'abord t. II, p. 116, dans la citation d'un acte du 25 septembre 1456, où il faut lire *van Wistevelde*, ensuite p. 255, dans la pièce du 28 avril (non du 23 mai) 1460 qui porte en réalité *van Witevelde*. Or la fausse matricule contient deux *Clerbout van Westervelde*, l'un devenant maître peintre en 1428, l'autre en 1451, outre un *Gheloit van Westervelde*, maître en 1434.

i) Dierickx, t. II, p. 116, parle du peintre *Gerolf van der Mortele* d'après l'acte du 28 août 1461. Cette fois la citation est exacte, mais il est à remarquer que la forme du nom avec un *r* (*Moortere* ou *Moertre*) paraît avoir été plus fréquemment employée dans les actes qui se rapportent à ce peintre de tableaux religieux. (Cf. comptes de la ville, 1484-1485, fol. 412 ; Registre scabinal, 18 septembre 1453, fol. 6 v° ; *ibid.*, 19 janvier 1468 (v. st.), fol. 66.)

Le faussaire a naturellement pris le nom tel que le donnait Dierickx, et c'est ainsi que nous avons, outre *Gerolf van Mortele*, maître peintre en 1428, son fils *Nicasis van der Mortele*, *f^s Gerolf*, peintre, maître en 1433, juré en 1452, plus un ancêtre *Cornelis van der Mortele*, maître peintre en 1401.

j) Par contrat du 12 août 1441, *Joos Kerre* s'engage à faire des travaux de peinture dans la chapelle des bateliers, à Gand. Diericx, t. II, p. 262, lit *Joos Vorre!* [1] Notre matricule à son tour donne sept *Vorre* différents, qui reçoivent treize mentions, de 1400 à 1468.

k) Le nom du relieur *Lievin Stuvaert* est écrit fautivement par Diericx, t. II, p. 135, *Stunaert* dans la reproduction de l'acte du 13 avril 1446. La matricule ne devait pas contenir ce nom, puisqu'il s'agit d'un relieur; seulement le faussaire a trouvé bon d'adopter comme nom patronymique la forme inexacte donnée par Diericx, et c'est ainsi qu'il invente *Pauwel Stunaert,* peintre, maître en 1456, juré en 1476, et son fils *Gheeraert Stunaert*, fils de *Pauwel,* maître en 1462.

l) Diericx, t. II, p. 114, parle fautivement de l'enlumineur *Jérôme van Herpe,* d'après un acte du 20 août 1463 où il faut lire *Johannes van Herpe.* Cf. De Busscher, t. I, p. 110. Le faussaire qui, on ne sait pourquoi, n'admet pas les enlumineurs dans sa liste, a pourtant pris *Jérôme van Herpe* comme peintre : *Geroen van Herpe,* maître en 1430.

m) Même histoire pour l'enlumineur *Jacques van Buren.* Diericx, t. II, p. 114, a pris, par erreur, *Jacques* (Jacob) quand l'acte qu'il cite (12 juillet 1463) porte *Hemery van Bueren.* Le faussaire adopte le prénom inexact et inscrit *Jacob van Bueren,* peintre, maître en 1428, juré en 1445, doyen en 1467.

n) Les *Jan van der Houte,* scupteurs, XIV[e] siècle, de la fausse liste, sont pris dans un acte de Diericx, t. II, p. 271, où il faut *Jan van Vinderhoute.* Cf. F. De Potter, t. IV, p. 437.

[1] C'est le Joos Carre, appelé inexactement Carve par M. De Busscher, t. I, pp. 64, 65 et 176, lequel intervient comme caution dans des actes d'admission à la corporation des peintres, le 15 mars 1441, 1442 n. st. (Registre scabinal, fol. 93), et le 23 mai 1445, (Registre scabinal, fol. 153 v°), et peignit notamment des bannières ornées des patrons des églises gantoises, 1451-1452 (Comptes de Gand, fol. 226 v°). Sa veuve est citée dans le compte de 1453-1454, fol. 413. Nous mentionnons plus loin *Joes Kere,* parmi les jurés des peintres, 1447.

2. *Les noms d'artistes reproduits exactement dans Diericx reparaissent avec la bonne orthographe dans la fausse matricule* [1].

Les voici tous, par ordre alphabétique :

a) *Axpoele, Willem van*, peintre cité par Diericx, t. II, p. 73, acte du 3 juin 1419. La fausse matricule contient, de 1399 à 1418, cinq *van Axpoele*, parmi lesquels deux *Willem*, l'un peintre, l'autre sculpteur.

b) *Bloc, Jan de,* sculpteur cité dans un acte du 11 mai 1399, Diericx, t. II, p. 580. La fausse nomenclature donne trois *Jan de Bloc*, dont deux sculpteurs, l'un maître en 1347, l'autre en 1392.

c) *Bloc Pauwelssone*, sculpteur, acte du 17 décembre 1393, Diericx, t. II, p. 134. Le personnage ayant été cité sans prénom, la fausse liste l'appelle naturellement *Jan Bloc Pauwelsz*, (vu qu'il y avait des *Jan* dans la famille), maître en 1353, et nous fait retrouver son père *Pauwel Bloc*, qui était sculpteur en 1339, un autre *Pauwel Bloc*, également sculpteur, maître en 1386, et, pour le siècle suivant, un *Pieter Bloc* (ou Blok) qui soutient l'honneur de la famille comme sculpteur, puisqu'il devient successivement maître en 1427, juré en 1443 et doyen en 1456.

d) *Boene, Cornelis*, peintre. Actes du 20 septembre 1447, du 6 juillet 1450 et du 22 juin 1454 cités par Diericx, t. II, pp. 79, 226 et 339. La fausse matricule donne sept *Boene*, parmi lesquels deux *Corneille*, sculpteurs, l'un et l'autre [2] de 1397 à 1477.

[1] Sauf quelquefois une petite variante insignifiante : Axpoele et Axelpoele, Ryke et Rycke, Coudenberghe et Caudenberghe.

[2] Il se peut que le faussaire ait interprété l'un des actes cités par Diericx comme impliquant qu'il s'agit d'un sculpteur.

e) *Bossche, Lievin van den*, peintre. Acte du 28 août 1461. Diericx, t. II, p. 116. La matricule apocryphe le place comme maître en 1397. C'est un peu tôt! Mais le faussaire a peut-être confondu le prénom *Steven* avec *Lieven*, quand il prend *Steven van den Bossche* comme maître peintre en 1440.

f) *Bulteel, Jan*, sculpteur. Acte du 17 mai 1409. Diericx, t. II, p. 338, note. L'acte prouvant que cet artiste n'était pas de Gand, le faussaire doit avoir songé à son père en inscrivant *Jan Bulteel* comme sculpteur en 1339.

g) *Coudenberghe, Jan van*, peintre. Acte du 5 août 1430. Diericx, t. II, p. 115. La fausse matricule : *Jan van Coudenberghe*, peintre, maître en 1405, cinq autres *van Coudenberghe* et un *van Caudenberghe*, de 1393 à 1467.

h) *Doerne, Robrecht van den*, sculpteur. Acte du 3 août 1459. Diericx, t. II, p. 339. La fausse matricule donne de 1408 à 1469 quatre *van den Doerne*, dont trois *Daniel*, deux peintres et un sculpteur, mais aucun *Robrecht*. Pourquoi? Il doit y avoir eu ici une inadvertance qu'on s'explique facilement. Dans le texte de Diericx, en effet, figure, immédiatement avant *Robrecht*, un personnage ayant le prénom de *Daniel*.

i) *Martins, Jan*, peintre. Acte du 3 juin 1419. Diericx, t. II, p. 73. Matricule apocryphe : *Jan Martins*, peintre, maître en 1420 [1], juré en 1430, doyen en 1448, etc. En tout, neuf *Martins* de 1396 à 1472.

j) *Martins, Nabur*, peintre. Acte du 5 juillet 1444. Diericx, t. II, p. 343; cf. p. 115. La fausse matricule l'inscrit comme maître en 1437 et doyen en 1450 [2].

[1] Il est inscrit un peu trop tard, par inadvertance sans doute.

[2] M. De Busscher, p. 205, avait déjà remarqué que le nom de Nabur Martins remplace ici un autre nom. Le faussaire se sera aperçu un peu tard que ce peintre méritait bien une place de doyen.

k) *Meyere, Jan de*, sculpteur. Acte du 13 avril 1446. Diericx, t. II, p. 339. Fausse matricule : quatre *Meyere* ou *De Meyere* dont deux *Jan*, l'un qualifié de peintre, de 1428 à 1466.

l) *Wytevelde, Boudin van*, maître peintre. Acte du 10 décembre 1443. Diericx, t. II, p. 449. La fausse matricule le prend comme maître en 1440 et le dit sculpteur et peintre. Ses homonymes sont Matthys van Wytevelde, peintre, maître en 1413, et Thys van Wytevelde, maître en 1458.

IV.

Le faussaire doit avoir puisé aussi dans les autres ouvrages qui donnaient des renseignements sur les peintres flamands. Ainsi il a pu emprunter à Van Vaernewyc le nom de Willem Hughe, sculpteur du XVe siècle, qui paraît dans la liste apocryphe comme maître en 1446, à côté d'un peintre homonyme, maître en 1456 et juré en 1471. Le *Schilderboek* de Van Mander a sans doute été mis à contribution également. On a en tout cas fait usage des œuvres de Sanderus, notamment du texte flamand de la *Flandria illustrata* (1735), puisque c'est là que se rencontrait *Gerard van Mele*, personnage auquel notre matricule a réservé des places de maître et de juré (1455 et 1474). Or *van Mele* est une faute d'impression : il s'agit du *Gerardus a Mera* (van der Meire) des éditions latines de la *Flandria*.

Ces considérations nous ramènent aux grands noms de la première école flamande [1], que le mystificateur a voulu comprendre, soit directement, soit indirectement, dans la liste de la corporation gantoise.

[1] On a eu soin de ne pas prendre Gérard Horenbault, parce que ce peintre gantois était en Angleterre, au service du roi Henri VIII.

a) En plaçant, en 1414, un *Rogier van Brusele* comme maître peintre [1], l'auteur de la matricule semble avoir bien eu en vue, sinon Roger van der Weyden lui-même, au moins son père.

b) *Juste* ou *Josse de Gand*. M. De Busscher, dans sa notice présentée à l'Académie le 3 février 1853 (p. 15 du tirage à part), rapproche les différents *van Ghendt* qu'il trouve dans la matricule, du nom de Juste de Gand, sans cependant chercher à en identifier aucun avec ce dernier.

M. Charles Ruelens (notes sur l'ouvrage de Crowe et Cavalcaselle, p. CXXV), après avoir parcouru notre matricule, dit aussi que « ce serait recourir à une conjecture trop hardie que d'attribuer un de ces noms au Juste de Gand des historiens [2] ».

c) Un *Hugo van der Goes* [3] aurait, d'après la fausse nomenclature, reçu à Gand la maîtrise de peintre en 1395, et un *Lieven Goes* ou *van Goes* aurait été maître en 1406, juré en 1412, doyen en 1419. M. De Busscher (p. 114) a cherché à rattacher ces personnages au célèbre Hugo van der Goes, lequel serait fils et petit-fils des deux premiers. (Cf. Crowe, cité p. CXX ; A. Wauters, dans la *Biographie nationale*.)

d) *Gheeraert van der Meere*, fils de Pierre, maître en 1452 et juré en 1474, d'après la fausse matricule, est bien pour

[1] M. De Busscher, qui avait d'abord cru trouver ici le père de Roger van der Weyden, chercha plus tard à identifier ledit Roger van Brusele avec un peintre gantois appelé *Roger van der Woestine*. (De Busscher, t. I, p. 51.) — Toujours est-il que ce Roger de Bruxelles a embarrassé les historiens. (Cf. notamment Crowe et Cavalcaselle, t. II, p. CXXVIII.)

[2] Le faussaire, en inscrivant dans sa liste un *Joris van Ghent*, a peut-être eu en vue le *Joris van Gent* cité par Van Mander. Seulement, il lui donne la maîtrise trop tôt, en 1458.

[3] On n'a peut-être pas osé prendre le célèbre Hugo van der Goes, qui était généralement considéré comme étant de Bruges. (Voir Van Mander.)

M. De Busscher (notice de 1853), Kervyn de Volkaersbeke (*Messager des sciences historiques*, 1865) et pour d'autres (Cf. Crowe, pp. CXIX et CXX; H. Hymans, *Comm. sur Van Mander*), le Gérard van der Meire de l'histoire de la peinture flamande. Ajoutons que la fausse liste porte douze *van der Meere* (ou *van der Meire*), de 1370 à 1529, parmi lesquels Jan van der Meire, fils de Gillis, maître en 1436, juré en 1447 et en 1457, doyen en 1473 et en 1477 [1].

e) Quant à *Jean de Mabuse*, qui florissait au XVIe siècle, le faussaire doit avoir songé à lui trouver un ancêtre en donnant à un Jan van Mabuse la maîtrise en 1401.

f) Mais ce sont les *van Eyck* qui doivent spécialement fixer notre attention ici. M. De Busscher, dans son article de 1853, remarque que la matricule contient « plusieurs *quasi-homonymes* des célèbres inventeurs de la peinture à l'huile, Rase van Eecke, franc-maître peintre en 1344 », etc.

Il y a mieux : le faussaire place entre les années 1421 et 1422 une mention spéciale concernant l'affiliation à la corporation gantoise des frères Hubert et Jean van Eyck eux-mêmes :

> Int zelve jaer starf vrauw Michiele ghesellenede van hertoghe Philips, om hare doodt was binnen Ghendt groote rouwe. Hubrecht en Jan die sij seer lief hadde schonck den ambochte vrijdomme in schilderen [2].

> En la même année mourut dame Michelle, épouse du duc Philippe. Sa mort occasionna un grand deuil. Hubert et Jean, qu'elle aimait beaucoup, furent gratifiés de la franchise par le métier.

M. De Busscher (p. 11) voit là un « touchant et pieux hommage envers la souveraine, manifestation éclatante, témoignage d'estime inusité envers les chefs-peintres de l'époque ».

[1] M. A. Wauters a déblayé le terrain en rejetant tous les renseignements apocryphes relatifs aux van der Meere. (*Bull. de l'Acad.*, article cité.)

[2] En considérant *den ambochte* comme sujet de la phrase, les noms *Hubrecht* et *Jan* devaient être au datif : *Hubrechte ende Janne !*

Dans ses commentaires sur le travail de Crowe et Cavalcaselle, p. CXCIV (1863), M. A. Pinchart avait déjà fait ressortir l'invraisemblance « d'une inscription officieuse des frères van Eyck, à une époque où ils ne jouissaient pas de la réputation qu'ils acquirent plus tard ».

Ce renseignement relatif aux van Eyck, défendu encore par M. A. Siret en 1878 (*Biographie nationale*) et rappelé en dernier lieu dans le livre de M. F. De Potter (*Gent*, t. V, 1888), est tout simplement une falsification du passage relatant la mort de Michelle de France qu'on trouve dans le *Memorieboek* ou Mémorial de Gand, à l'année 1422 :

Item int zelve jaer starf vrauwe Michiele... de ghesellenede van hertoghe Philips .. ende om aer doot was binnen Ghendt groten rauwe, want zij de insetenen zeer beminde ende lief hadde [1].

Item en cette année mourut dame Michelle... femme du duc Philippe, et, à l'occasion de sa mort, il y eut grand deuil à Gand, car elle aimait et chérissait les habitants de cette ville.

V.

Notre mystificateur a usé du même procédé pour introduire dans la matricule un autre renseignement [2], se rapportant également au règne de Philippe le Bon.

[1] Nous donnons la phrase d'après un manuscrit du *Memorieboek* qui a appartenu à Delbecq (n° 91 de la vente de 1840; n° 15 de la seconde vente Delbecq, 1843; n° 840 de la vente Vergauwen, 1884; n° 6123 à la Bibliothèque de Gand, section gantoise). Le texte du *Memorieboek*, imprimé par P.-C. Van der Meersch en 1852, t. I, p. 176, est un peu différent : *Item in dit jaer overleet vrauwe Machiele... si was gheselle van hertoghe Philips*, etc.

L'idée qui a inspiré cette falsification a vraisemblablement sa source dans le passage du livre de Van Mander où il est question de l'affection de Philippe le Bon pour les frères van Eyck : *Dese twee ghebroeders... waren hem zeer lief.* (Éd. de 1604, fol. 200 v°)

[2] Utilisé en premier lieu par De Busscher dans le *Bulletin de l'Académie*, 1853, et ensuite dans son livre sur les peintres, I, 34 et 113.

Il avait trouvé dans son manuscrit du *Memorieboek* (anno 1432) :

Item... gaf den vornomde hertoghe [Philips]... schone previlegien de ambachte van der weverien, te wetene dat de ghuene die dambacht niet en doen oft doen doen .. en zullen hebben gheene officien int let van der weverien [1].

Item... ledit duc Philippe donna de beaux privilèges à la corporation du tissage, à savoir que ceux qui n'exercent point le métier ou ne le font point exercer ne pourront occuper un office dans le *membre* [2] du tissage.

Ce passage devient dans notre matricule, à la même année 1432 :

Hertoghe Philips gaf schone previlegien de ambachte van der schilderen, te wetene dat de ghuene die dambacht niet en doen oft doen doen gheene officien int let van der schilderen zullen hebben.

Le duc Philippe donna de beaux privilèges au métier des peintres, à savoir que ceux qui n'exercent point le métier ou ne le font point exercer ne pourront occuper aucun office dans le *membre* des peintres.

La similitude des deux textes est à peu près complète, à part le mot *schilderen* qui remplace *weverien*. Mais ce petit changement trahit une fois de plus la parfaite ignorance du faussaire.

D'abord au point de vue linguistique. Dans la phrase, le mot *weverien* est employé au datif féminin singulier. Or en mettant à la même place un vocable au datif pluriel, on devait nécessairement modifier la forme de l'article. De plus, le pluriel *schilderen* pour *schilders* était inusité.

Au point de vue historique, d'autre part, il est bien connu que le métier des tisserands formait à lui seul un des trois *leden* de Gand, tandis que le métier des peintres n'était qu'une

[1] Comme plus haut, nous citons un manuscrit du *Memorieboek* qui a fait partie de la collection Delbecq, de préférence au texte publié par Van der Meersch, où ne figure pas la partie la plus caractéristique du passage : .. *te wetene dat deghuene*, etc.

L'écriture même de ce manuscrit a été imitée.

[2] C'était le terme consacré.

minime fraction du *membre* des cinquante-trois petits métiers ; il ne pouvait donc être appelé *let*.

Dira-t-on que l'auteur du pastiche, après avoir pris, en premier lieu, la dénomination de peintre comme synonyme d'artiste en général, a eu en vue, dans la seconde partie de la phrase, une subdivision de la corporation[1] : la section des peintres opposée à celle des sculpteurs, par exemple? Alors il faut supposer, d'abord que chacune de ces sections rivales était assez puissante pour avoir une organisation spéciale, avec des offices particuliers, et ensuite que sous prétexte de protéger tous les artistes, le malicieux duc avait en réalité réservé les « beaux privilèges » aux seuls peintres!

Il paraît presque superflu d'ajouter que dans les documents postérieurs concernant les corporations gantoises, il n'est jamais question de ces prétendus avantages spéciaux accordés aux peintres en 1432. Mais un jugement du 7 décembre 1478 (Registre scabinal, 1478-1479, fol. 64) nous montre les doyen et jurés des peintres invoquant les privilèges octroyés par le duc Philippe aux communs métiers (*den ghemeene neeringhen*).

VI.

Revenons à la fausse matricule.

Après avoir épuisé toutes les sources connues de son temps, le faussaire avait découvert environ 112 noms d'artistes ayant réellement vécu avant 1540. En donnant à la plupart d'entre eux une parenté nombreuse et en y ajoutant quelques *quasi-homonymes*, il était arrivé d'après nos calculs, naturellement approximatifs, à près de 400 noms, auxquels il avait décerné, tant bien que mal, plus de 700 mentions de maître, de juré ou de doyen. Mais il lui fallait d'autres noms encore pour compléter les 200 séries annales. Il doit s'être décidé alors à prendre des noms n'importe où. Les découvertes d'archivistes n'étaient pas à craindre, Diericx ayant, semblait-il, dépouillé tous les documents anciens.

[1] Il y a eu, en effet, des corporations qui se sont subdivisées en sections dont chacune s'appelait *lit* ou *let*.

Quoi qu'il en soit, la matricule fut définitivement composée de 695 noms [1] répartis dans 1,290 citations. On doit reconnaître que le choix des noms patronymiques ajoutés à ceux qui étaient connus n'a pas été fait trop au hasard : tous sont flamands et même, presque toujours, de l'époque qu'on leur assigne, tels les Alin, Bauwens, Bels, Boele, Vollaert, Eeckaert, Haeck, Lammins, Leenknecht, de Muenck, Portant, Vermarien, Utendaele, Zoetaert, etc. etc.

Quelques noms de famille moins répandus ont vraisemblablement été empruntés à divers ouvrages historiques sur la ville. Ainsi on peut retrouver dans la liste des échevins de Gand [2] : Aertsone, 1458, van Astene, 1319, Broessche, 1355, Bruwaen, 1485, Busere, 1428, Caubrake, 1411, Clynke, 1475, Dodekin, 1379, Hoernic, 1383, de Juede, 1335, Mabesone, 1319, van Obosch (ou Oebosch), 1371, Paeye, 1396, Puer, 1373, Wanzele, 1443, Van Woelputte, 1358, etc.

Diericx, t. II, donnait, entre autres : Gheters, p. 3, Hunne p. 7, Sneevoet, p. 115, Weytier, p. 73, Kempe, p. 105, Moraen, p. 216, van Gelder, p. 6, Meyenfroet, p. 106, etc.

VII.

Comparons maintenant les noms faux aux nomenclatures puisées dans les documents authentiques des archives de la ville.

A. — Noms de peintres, de sculpteurs et de verriers d'après les registres scabinaux du XIVe siècle.

La liste apocryphe débute par une série de seize « maîtres » qui possédaient la franchise de la corporation avant la

[1] M. De Busscher, dans sa notice de 1853, avait compté 593 peintres et 75 sculpteurs, soit en tout 668. Nous avons dressé l'index très minutieux qu'on trouvera en annexe. Mais il y a trop d'homonymes pour qu'on puisse faire un calcul tout à fait exact.

[2] Voir le *Memorieboek* de Gand, ou l'ouvrage de Ph. de L'Espinoy, *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres.*

Noël 1339, au moment où un Heinric Rouk était doyen sortant. Celui-ci devait être entré en fonctions à la Noël 1338 [1].

Par cette pièce, nous apprenons qu'en cette seule année vivaient à Gand douze maîtres peintres (*scildere*) et quatre maîtres sculpteurs (*beeldesnidere*).

Voyons ce que donnent les archives authentiques de la première moitié du XIV[e] siècle.

Les premiers travaux de peinture — 1321-1322 — renseignés dans les comptes de la ville, sont anonymes [2].

Le verbe *scriven* (écrire) signifiait aussi peindre, dans le sens d'orner, décorer, et le premier peintre [3] mentionné dans la comptabilité communale s'appelle *Jan de Scrivene* ou *de Scrivere* (1322-1323) [4].

[1] Cette date initiale a été prise au registre des orfèvres. (Voir plus haut.)

[2] *Van* I *cruce te ververwene up scepenhuus*, XX s. (Compte 1321-1322, fol. 83 v°.) [Pour peindre une croix à la maison scabinale] M. DE BUSSCHER, t. I, p. 125, dit à tort que le mot *verwene* se rencontre pour la première fois dans le compte de 1328-1329. — *Van blausele ende swartsele, scepenencamere mede te scrivene,* XX d. (Compte 1321-1322, fol. 104.) [Pour le bleu et le noir destinés à décorer la chambre des échevins.]

[3] Nous ne nous occupons pas ici des restes de peintures murales découverts dans les églises ou abbayes et au sujet desquels on a rappelé le nom d'un maître G..., peintre tournaisien, venu à Gand du temps de l'abbé Everdée, qui fut à la tête de l'abbaye de Saint-Bavon de 1189 à 1206. (Voir *Messager des sciences historiques,* 1896, p. 80)

[4] *J. den Scrivene, van dat hi screef in scepenhuus boven der zale, daer de raed pleght te sittene* IIII *lb.* (Compte 1322-1323, fol. 133 v°.) [A J. l'écrivain (ou le peintre) pour avoir peint, à la maison scabinale, la salle où le conseil a coutume de siéger.] Cf. l'article de M. VAN WERVEKE dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1897, p. 209.

Variante du brouillon de ce compte : *J. den Scrivere, van scrivene up ten zolre.* (*Zolre,* la salle de réunion du conseil à la maison scabinale.)

Au sujet du mot *scriven* pour désigner des travaux décoratifs à Bruges, voir l'inv. Gilliodts van Severen (p. ex. t. I, p. 435, Compte 1337-1338 : *van* II *groten beelden te scrivene an den muer van den ghiselhuus daer scepenen zitten, te maken in tassche, ende den muer te bescrivene*) et le gloss. de E. Gailliard.

Le verbe *greinen* avait une signification analogue, mais plus spéciale-

Un vitrail est fait à la même époque à la maison des échevins par *Symoen de Glaeswerkere* [1].

En 1323-1324, *Jacop Compere,* qu'on sait avoir été peintre, et *Pieter van Boelgi* exécutent pour la ville des bannières et des pennons [2]. C'est surtout à l'occasion de la grande procession de l'exaltation de la Sainte-Croix à Tournai [3], que les Gantois font chaque année des frais pour travaux artistiques. L'article relatif à cette fête figure déjà dans le plus ancien compte de dépenses, en 1314 (fol. 26); d'année en année, on renseigne plus de détails : en 1321-1322 (fol. 79 v°), il y a des étendards, et depuis cette année le dais de Notre-Dame est orné avec un soin spécial. Nous ne considérerons cependant pas comme artistes toutes les personnes qui reçoivent des salaires à ce propos : outre le susdit Jac. Compere, dont le nom revient souvent [4],

ment pour la couleur rouge : *Item Janne den Clerc in de Pitstege, van* II *witten zarken te greinene* XXXII *l.* XIII *s.* III *d.* (Compte 1325-1326, fol. 321.) [Le brouillon du compte porte : *van* II *zarken te verwene.*] Item à Jean de Clerc, dans la Pitstege, pour avoir décoré deux dalles blanches.

[1] *Symoen den Glaeswerkere van eere O up scepenhuus boven te glasene,* VII lb. XXXVI s. (1321-1322, fol. 90.) A Symoen le Verrier pour avoir garni de verre un O (*oculus*) à la maison scabinale (premier payement partiel).

[2] *Jacoppe Compere ende P. van Boelgi van den selven banieren ende ponioenen te makene* XXXVIII *lb.* VI *s.* VIII *d.* (1323-1324, fol. 176, chap. des frais imprévus). — A J. Compere et P. van Boelgi, pour avoir fait les bannières et les pennons.

It. Jacop Compere, van VIII *groeten banieren te makene...; it. van* XIX *groten targen te verwene... item van* XXI *tenteapplen te verwene met olien, cost elc stic* XII *miten.* (Compte 1328-1329, fol. 242 v°.) — Item à Jac. Compere pour 8 grandes bannières...; item pour peindre 19 grandes targes...; item pour peindre à l'huile 21 pommes de tentes, à 12 mites la pièce. (Cf. DE BUSSCHER, t. I, p. 125.) — C'est la première mention de la peinture à l'huile, à Gand.

[3] Au sujet de l'active participation des Gantois à ce pèlerinage annuel, voir *La grande procession de Tournai*, par A. CAUCHIE (1892).

[4] Entre autres passages : *Item Jacop Compere van* II *crusefixen te makene in elke vane ende der stede wapine in de sambuen*, XII lb. (1338-1339, impr. p. 271). A Jac. Compere pour faire deux crucifix sur chaque enseigne et les armes de la ville sur les draperies.

nous nous bornerons à mentionner *Simoen Erman*, cité depuis 1333-1334 (fol. 126)[1], son fils *Simoen Erman* (*meester Simoen Ermanssone*), qui paraît en 1340-1341 (compte impr., p. 18), et ensuite trois personnages du nom de *De Scrivere* : en 1343-1344, *Macharis* et *Lievin de Scrivere*[2]. *Jan de Scrivere* aide son père Liévin en 1346-1347 (compte impr., p. 35).

En 1328-1329, nous rencontrons le nom de *Coppin de Beldemaker* (Jacop le faiseur d'images ou le sculpteur). (Comptes, cens, fol. 220 v°.) Toutefois on ne renseigne de celui-ci aucun travail[3].

Quant à la corporation, elle n'est pas encore citée dans

[1] Cité aussi à propos d'une expédition militaire : *Teersten ghaven dontfanghers meester Symoene Ermanne van* x *groten banieren van de stede wapinen, van elker* ii *s. grote... Item van* xl *gescrevenen waghenpongionen, van elken* xii *miten...* (Compte 1333-1334, fol. 143.) — Les receveurs donnèrent d'abord à maître S. Erman pour dix grandes bannières aux armes de la ville, à raison de deux s. gr. chacune... Item pour quarante pennons de chariots ornés de peintures, à raison de douze mites chacun...

[2] On sait de quel genre de couleur Liev. de Scrivere faisait usage : *Item gaven sij Lievine den Scrivere van den selven* x *banieren te makene van tempervaerwen ende eene van olievaerwen...* (Compte 1344-1345, orig., fol. 200; impr., éd. de Pauw, p. 434). — Ils (les échevins) donnèrent à Liévin de Scrivere pour l'exécution de dix bannières peintes en détrempe et une bannière peinte en couleur à l'huile... (Cf. De Busscher, I, 129.) [Mais nous ne savons pas si *peinture à la détrempe* rend bien le mot *tempervaerwen*.]

Un Gillis de Wapenmaker, qui *cousait* des bannières notamment aux armes de la confrérie de Saint-Georges, appartenait à une autre corporation. (De Busscher, I, 130; Comptes 1344-1345, impr., pp. 434 et suiv.) En 1327-1328 déjà, la ville lui avait commandé un pourpoint. (Compte, fol. 152.)

[3] Mais pour cette période on connait des sculptures dues à des membres d'autres corporations. Entre autres une statue du comte [de Flandre], au pont du Comte : *Jacoppe den Potghietere van den grave te makene, gheleend* iii *lb. gr., maken* cxx *lb.* (Comptes 1323-1324, fol. 179 v° : *Cost van sgravenbrugghe*; autre paiement partiel au même, fol. 180.) — Six figures d'animaux au-dessus de la porte au pont *Waelbrugghe* (porte de Bruges) : *den Pottere, van* vi *beesten, die up de porte staen boven,*

l'énumération des métiers renseignée au compte de la ville en 1336 [1], mais on trouve les *scilders* à leur place comme association dans les listes authentiques à partir de 1355-1356 (fol. 167) et 1356-1357 (fol. 146 et 153) [2]. En cette dernière année (compte, fol. 154), la corporation des peintres fournit en une fois quarante-deux hommes d'armes [3].

Dans la seconde moitié du siècle, les désignations de *scilder* et de *beeldemaker* ou *beeldesnidere* deviennent fréquentes dans nos archives. Voici la nomenclature [4] que nous avons dressée

XXXIII *s.* IIII *d.* (Compte 1325-1326 : *Werk an de Waelbrugghe*. Cahier relié par erreur dans le vol. 1353-1358, fol. 183 v°.)

Il s'agit là d'œuvres de potiers.

Dès 1321-1322, on renseigne nominativement, dans les comptes, des ouvriers tailleurs de pierre, *houwers* ou *steenhouwers* en général, *bickers* ou *bickelerren*, ensuite des *zaercmakers* ou *zaerchouwers*, mais ce sont des membres de la corporation des maçons, bien qu'il y eût certainement des sculpteurs parmi eux. Citons : Jan de Tolneere, *saercmakere* (États de biens, 1351-1352, fol. 109 v°); Jan de Meyere, *zaerchauwere* (Ibid., 1351-1352, fol. 138) et *steenhauwere* (Registre scabinal, 1372-1373, fol. 12); Jan Saeussier, *de zaercmakere* (États de biens, 1351-1352, fol. 99 v°); Gillis van der Crusen, *de steenhauwere* (Ibid., 1354-1355, fol. 312); Jan van der Heeken, *de zaerchauwere* (Ibid., 1369-1370, zoending, fol. 1); Jan Bondin, *de steenhauwere* (Registre scabinal, 1375-1376, fol. 2).

A signaler encore la gravure des estampilles destinées à marquer le drap et qui étaient assez souvent refaites : *Item van ouden zegeltanghen ende van ere nieuwere te makene ende te snidene, daer men de lakene mede zegelt up dalle ende in de ramen*, V *lb.* (1342-1343, impr., éd. VUYLSTEKE, p. 242.)

[1] Il y a lieu de remarquer toutefois que cette énumération n'est pas absolument complète, puisque certains petits métiers sont rangés sous la rubrique générale de *clene ambachten*.

[2] Les folios sont mal reliés dans ce volume.

[3] Ce devaient être tous des membres de la corporation, ainsi qu'on le voit pour les hommes fournis par d'autres métiers. (Quelques listes sont conservées dans le registre dit *Wijsdommen der dekenen*.)

N. DE PAUW, *Voorgeboden* (1885), p. 165, a reproduit, en dernier lieu, ces énumérations de corporations.

[4] Pour plusieurs de ces personnages, il existe divers actes; nous

pour cette période, en y comprenant les verriers, qui incontestablement faisaient partie de la même corporation :

Pieter de Wagheneere, *glaesvercoepere.* (États de biens, 1353-1354, fol. 233 v°.)

Meus (Bertelmeus) fait des enseignes et emploie de la couleur à l'huile en 1355-1356 (Compte de la ville, fol. 86) [1].

Segher *de scildere* of van der Wostinen. (États de biens, 1356-1357, fol. 15, et aussi : Zegher van der Wostinen, *de scildere,* registre scabinal, 1366-1367, fol. 2.)

Bernaerd van der Wostinen, *de scildre.* (États de biens, 1356-1357, zoending, fol. 1 v°.)

Jan de Tolnere, *de beelgemakere.* (États de biens, 1358-1359, fol. 17 v°; ou Jhan Tolneere, *de beelgescrivere, Ibid.,* 1366-1367, fol. 5.)

Jan Freraert, *glasmakere.* (États de biens, 1360-1361, zoending, fol. 14.)

Michiel van den Pitte, *de ghelaesmakere.* (États de biens, 1361-1362, zoending, fol. 11.)

Bazin van Lederne, *de scildere.* (États de biens, 1365-1366, fol. 7.)

Michiel *de glaesmakere* [2]
Jan van den Velde, *glasemakere*
Jan van Peeden
Matheus, *de glasemakere*

} Verriers cités dans un acte non daté du registre des *Wijsdommen,* n° 5, mais antérieur à 1367-1368 [3].

donnons, en général, la date de l'acte le plus ancien où il est fait mention de la profession.

Remarque générale. — Nous avons mis autant que possible au nominatif tous les noms qui étaient déclinés dans les textes cités.

[1] *Item Meuse van den* IIII *castelkinen ende* XII *vaenkinen van wapenen ende van olivarwen* XVI *lib.* Compte 1355-1356, fol. 86 : fête de Notre-Dame de Tournai. Cité par De Busscher, t I, p. 137.

[2] C'est peut-être Michiel van den Pitte, cité plus haut.

[3] Contestation entre verriers, dont l'un était mort en 1367-1368, puisque ses héritiers figurent au compte de l'issue de cette année, fol. 275 : *van den hoere Jan van den Velde, glaesmakere,* L *lb.*

Jan Maelvoye décore la chambre des échevins des Parchons (compte 1370-1371)[1].

Pieter Diederix, *scildere*. (Compte 1372-1373, issue, fol. 40 v°.)

Pieter van den Kalchovene fait des travaux de peinture et de sculpture (Compte 1372-1373)[2].

Joes Waytop, peintures. (Reg. scab. 1372-1373, fol. 15 v°.)

Pieter van den Berghe, *de scildere*. (États de biens, 1375-1376, zoending, fol. 10.)

Jhan van Raesseghem, *de scildere*. (Ibid., 1376-1377, fol. 104.)

Pieter van Beervelt, *de scildere*. (Registre scabinal, 1377-1378, fol. 15 v°; aussi appelé : Pieter Poele, van Beervelt, *de scildre*, registre scabinal, 1383-1384, fol. 3 v°.)

Pieter Tavernier, apprenti du précédent : *sinen leercnape*. (États de biens, 1377-1378, zoending, fol. 231.)

Jan van Vinderhoute, *beeldesnidere*. (Reg. scab. 1377-1378, fol. 29.)

Jan van Nieneve, *de scildere*. (États de biens, 1379-1380, zoending, fol. 316 v°.)

Rogeer van der Wostinen[3], *de scildere*. (Registre scabinal, 1382-1383, fol. 7.)

[1] *Jan Maelvoye, up sijn taschwerc de kamere te scrivene* XL *lb.* (*Scepenenhuus van Ghedeele*). [Compte 1370-1371, fol. 23 v°.] Cf. VAN WERVEKE, article cité.

[2] Pieter van den Kalchovene est cité très souvent à partir de 1372-1373 pour travaux à des bannières ou au dais de Notre-Dame, à propos de la fête de Tournai. Voici l'article du compte de 1392-1393, fol. 335 v° :

Item Pieter van den Kalchovenen van IIII *groete pongyoenen ghesleghen van der stedewapinen ende van den pipers pongoenen,* VIII *s. gr. Item van der groete vane te vermakenen ende van den roeden te verwenen* II *s. Item van* XX *mannekin te snidenen,* IX *s. gr., ende van Onser Vrouwen cappe te maeckenen. Comt al* III *lb.* XIX *s.*

A Pierre van den Kalchovenen pour 4 grands pennons frappés des armes de la ville et pour les pennons des fifres, 8 s. gr. Item pour restaurer la grande enseigne et peindre les verges. Item pour sculpter 20 petits bonshommes, 9 s. gr., et pour faire le dais de Notre-Dame. En tout 3 lb. 19 s.

[3] A titre de renseignement, disons ici qu'on a inscrit frauduleusement un acte concernant la famille van der Wostinen (ou Woestynen) dans le registre aux États de biens, 1492-1493, au bas du fol. 82.

Gheenkin Mulaerd « de bastaerd », apprenti du précédent : *ambocht van den scilders.* (Registre scabinal, 1382-1383, fol. 12 v°.)

Willem van Vaernewike, *de scildere.* (Registre scabinal, 1383-1384, fol. 53.)

Boudin van Lebbeke, *scildere van Curterike.* (États de biens, 1383-1384, fol. 3 v°.)

Nielken Heybaud, filius Lievins, apprenti du précédent : *syn ambocht leeren van schilderien.* (États de biens, *ibid.*)

Jan Rycwaerd, *de schildere.* (États de biens, 1386-1387 fol. 14 v°), aussi appelé Jhan Rycquaert, *schildere* (*Ibid.*, 1391-1392, zoending, fol. 8 v°), et Jan Riquaert, *de scildere.* (Registre scabinal, 1388-1389, fol. 41 v°.)

Liefkin van den Clite, apprenti : *ambocht te leerne van den schilders.* (États de biens, 1386-1387, fol. 29.)

Jacop van der Straten, *de ghelaeswerkere.* (Registre scabinal, 1387-1388, fol. 38 v°.)

Jan van den Heethuuse, *de ghelaesmakere.* (Registre scabinal, 1390-1391, fol. 92.)

Jacop Bette, *de beeldemakere.* (Registre scabinal, 1391-1392, fol. 16; *beeldesnider*, *ibid.*, 1377-1378, fol. 29, 1397-1398, fol. 14 v° ; Jacop Bette, *de snijdere*, *ibid.*, 1398-1399, fol. 33 v°.)

Bloc Pauwelssone, *de beeldesnijdere.* (Registre scabinal, 1393-1394, fol. 21 v°.)

Jan Folken, *de glaeswerkere.* (États de biens, 1393-1394, fol. 20 v°); Jan Volken, *glaesmakere*, *ibid.*, 1395-1396, zoending, fol. 3.)

Jhan van der Hasselt [1], *scildre.* (États de biens, 1396-1397, fol. 20.)

[1] *Jehan de Hasselt* est cité en 1378-1380 à propos d'une image de Notre-Dame exécutée pour l'hôtel comtal à Gand, et il fit en 1386 un « taveliau » d'autel en l'église des Cordeliers de la même ville. (Voir les comptes de Flandre publiés par DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne*, preuves, t. I.) Remarquons que *Hasselt* ou *Asselt* est un nom de lieu qui se rencontre dans plusieurs villages aux environs de Gand ; il n'est donc

Jan van Kalais, *de scildere.* (États de biens, 1396-1397, fol. 28 v°.)
Jacob de Stoevere prend comme apprenti le suivant. (États de biens, 1398-1399, fol. 43 v°.)
Geenkin, fils de Boudin Wauts, apprenti du précédent : *ambocht van den scilders* (*ibid.*).
Jan Bloc, *beelghesnidere* (États de biens, 1399-1400, zoending, fol. 2); aussi : Jan de Bloc, *beeldesnidere van Antwerpen.* (Registre scabinal, 1399-1400, fol. 63 v°.)

A cette nomenclature de la seconde moitié du siècle, on pourrait peut-être ajouter encore quelques personnages dont le nom patronymique est emprunté à la profession d'artiste [1] :

Ghiselin *de Beeldemakere.* (Registre scabinal, 1360, fol. 14[bis].)
Lisa *sBeeldemakers.* (Compte 1364-1365, fol. 109.)
Ghyselbert *Beeldemakers.* (Compte 1368-1369, impr. éd. J. Vuylsteke, p. 321.)
Margriete sPapen Jan *Scilders* wijf. (Compte 1369-1370, fol. 5 v°.)
Broeder Jacop *de Scildere.* (Compte 1386-1387, imp. p. 368.)
Jonfr. *Scilders.* (Compte 1386-1387, impr. p. 368.)
Diederick *de Beeldemakere.* (États de biens, 1398-1399, zoending, fol. 3 v°.)

Nous pouvons donc citer *nominativement* pour le XIV[e] siècle une soixantaine de peintres, sculpteurs et verriers, et ce nombre peut être considéré comme énorme.

pas nécessaire de rattacher le peintre à la ville de ce nom, ainsi que l'ont fait certains auteurs.

A la même époque, on trouve comme peintre du duc le célèbre *Melchior Broederlam*, qui, selon toute apparence, a passé par Gand.

Daniel Loys, sculpteur, *Clais van der Mersch* et *Guillaume le Ritsere*, peintres, sont mentionnés à propos de dépenses faites à l'hôtel ten Walle, à Gand, dans les mêmes comptes, en 1395-1396. Cf. Dehaisnes, t. II, p. 740.

[1] Spécialement le nom de *de scilder*, d'un usage tout récent à cette époque.

Le mystificateur, lui, a trouvé pour la même période deux cent vingt-cinq personnages, tous différents de ceux qu'on relève dans les actes authentiques, à part les Bloc, connus par les *Mémoires* de Dierickx, et Jan Ryquaert que nous allons rencontrer parmi les doyens.

Pour les siècles suivants, nous serrerons de plus près encore la fausse matricule, puisque pour chaque année, pour ainsi dire, on peut mettre en regard des noms supposés les véritables membres de la corporation [1].

B. — Liste [2] des doyens de la corporation dressée d'après les documents authentiques.

(*Année scabinale, du 15 août au 15 août suivant*) [3].

1355-1356. Le doyen des *scilders* est au nombre des doyens de corporation auxquels la ville fait des paiements en cettte année. (Compte, fol. 167.)

Avant 1367-1368. Zegher van der Wostinen. Acte cité plus haut, p. 35 relatif à une contestation entre deux verriers. (Reg. *Wijsdommen,* pièce nº 5.)

[1] Nous devons ainsi réserver pour un autre ouvrage les divers noms qui ne peuvent, faute de renseignements suffisants, être classés dans les trois listes suivantes, ainsi que les actes qui se rapportent aux œuvres mêmes des artistes.

[2] Pour dresser ces diverses listes, nous avons dû dépouiller les archives des échevins de la *keure* antérieures à 1540, spécialement tous les registres scabinaux aux actes et contrats, dits *jaerregisters* de la *keure*, dont la série commence en 1339. Or on sait que ces énormes in-folio, qui n'ont pas d'index, contiennent, presque pour chaque année, des milliers de documents.

Nous adressons ici nos sincères remerciements à M. F. van den Bemden, qui a bien voulu venir à notre aide dans ce long et pénible travail.

M. A. Wauters (*Bull. de l'Acad.*, 1882, article cité) avait, lui aussi, fait un relevé des membres de notre corporation, mais seulement d'après les actes authentiques épars dans le travail de M. De Busscher. Il avait ainsi trouvé, pour le XVe siècle, vingt-cinq mentions relatives à une dizaine de

1398-1399. Jan Ryquart. (Chirographe du 29 septembre 1398; reg. *Wijsdommen;* document du métier des *caescoopers*, série 172.)
1401-1402. Pieter van Beervelt. (Registre scabinal, fol. 62.)
1408-1409. Pieter van Beerenvelt. (*Ibid.*, fol. 19 et 82.)
1409-1410. Pieter van Beerevelt. (*Ibid.*, fol. 36 v°.)
1412-1413. Gherard de Stoevere. (*Ibid.*, fol. 7 v° et 15.)
1413-1414. Pieter van der Pale. (*Ibid.*, fol. 47.)
1414-1415. Pieter van der Pale. (*Ibid.*, fol. 12 v°.)
1416-1417. Jacob van der Straten. (*Ibid.*, fol. 56 et 107.)
1418-1419. Jacop van der Straten. (*Ibid.*, fol. 34.)
1419-1420. Jacop van der Straten. (*Ibid.*, fol. 20.)
1420-1421. Willem de Ritsere (Willem van Lombeke). (*Ibid.*, fol. 37 v° et 96.)
1421-1422. Pieter van der Pale. (*Ibid.*, fol. 52.)
1422-1423. Willem van Lombeke. (*Ibid.*, fol. 15 v°.)
1423-1424. Willem van Lombeke (alias de Ritsere). (*Ibid.*, fol. 1 et 28.)
1424-1425. Willem van Lombeke, die men heet de Rijtsere. (*Ibid.*, fol. 1.)
1425-1426. Willem de Ritsere. (*Ibid.*, fol. 118.)
1426-1427. Willem de Ritsere. (*Ibid.*, fol. 19.)
1427-1428. Pieter de Wispeleere. (*Ibid.*, fol. 42 v° et 67 v°.)
1429-1430. Willem van Lombeke, gheseit de Ritsere. (*Ibid.*, fol. 8 v°, après fol. 96.)

noms de doyens, seize admissions à la corporation et un acte donnant quatre jurés. En épluchant plus complètement les œuvres de l'écrivain gantois, notamment le volume consacré au XVIe siècle, M. Wauters aurait pu ajouter encore quelques noms à sa nomenclature.

A part ces renseignements, nos listes sont inédites. Les centaines d'indications de feuillets que nous donnons se rapportent toutes à des actes authentiques.

([3] *de la page précédente.*) Avant la Caroline de 1540, les doyens et jurés n'étaient pas renouvelés à la Noël, comme il est dit en tête de toutes les pages de la fausse matricule. Ceci a induit en erreur plusieurs auteurs, entre autres M. Wauters dans son article sur H. van der Goes. (*Biogr. nat.*)

1430-1431. Pieter de Wispeleere. (*Ibid.*, fol. 44.)
1431-1432. Pieter de Wispeleere. (*Ibid.*, fol. 2 v°.)
Willem de Rytsere. (*Ibid.*, fol. 69 et 88.)
1433-1434. Pieter de Wispeleere. (*Ibid.*, fol. 44.)
1435-1436. Jan Schelloet. (*Ibid.*, fol. 18, 58, 135 v° et 145.)
1436-1437. Danneel Lodewijcx. (*Ibid.*, fol. 9 et 18.)
1437-1438. Danneel Lodewijcx. (*Ibid.*, fol. 22 v°.)
1438-1439. Jan de Stovere. (*Ibid.*, fol. 158.)
1439-1440. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 146 v° et 178.)
1440-1441. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 52.)
1441-1442. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 60, 65, 78 et 93.)
1442-1443. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 168.)
1443-1444. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 94 v°.)
1444-1445. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 172 v°.)
1445-1446. Jacop Bolloc. (*Ibid.*, fol. 6 v°.)
1446-1447. Jacop Bolloc. (Reg. *Wijsdommen der dekenen.*)
1447-1448. Claeys van der Meersch. (Registre scabinal, fol. 6 v°, 9 v° et 15.)
1448-1449. Claeys van der Meersch. (*Ibid.*, fol. 15, 27, 30, 89, 196 et 204 entre les fol. 48 et 49 ; reg. États de biens, fol. 143 v°.)
1449-1450. Jan Scellioet (Salloet, Scalloet) [1]. (Registre scabinal, 1re partie, fol. 3 ; 2e partie, fol. 105 v°.)
1450-1451. Jan Scelloet. (Reg. *Wijsdommen.*)
1451-1452. Achelet van den Bossche. (Registre *Wijsdommen.*)
1452-1453. Jan de Wulf. (Registre aux états de biens, fol. 73 v° ; reg. *Wijsdommen.*)
1453-1454. Jan [2] Clincke. (Registre scabinal, fol. 6 et 8 v° ; états de biens, fol. 99.)
1454-1455. Jan [2] Clincke. (Registre scabinal, fol. 12 et 35 v°.

[1] On trouve la forme Tsaloet, dans l'acte de réception de l'année 1416-1417. (Voir plus loin.)

[2] Le Reg. *Wijsdommen* donne par erreur le prénom de *Daneel.*
« Jehan Clyncke » figure comme doyen des peintres dans une charte datée de Gand, 16 octobre 1453. (Arch. État, Gand, n° 65 D.)

1455-1456. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 14 v°, 45 et 61 v°.)
1458-1459. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 54 v°.)
1460-1461. Daneel de Rijke. (*Ibid.*, fol. 50 et 73 v°.)
1461-1462. Jacob Gherolf. (*Ibid.*, fol. 53.)
1462-1463. Daneel de Rike. (*Ibid.*, fol. 89 v° et 94.)
1463-1464. Daneel de Rike. (*Ibid.*, fol. 1, 26 et 95 v°.)
1464-1465. Jan de Vos. (*Ibid.*, fol. 8.)
1465-1466. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 99.)
1466-1467. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 131.)
1467-1468. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 31.)
1468-1469. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 66 et 78.)
1469-1470. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 144.)
1470-1471. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 95 v°.)
1471-1472. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 4.)
1472-1473. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 133 et 144.)
1473-1474. Jan Clincque [1]. (*Ibid.*, fol. 79 v°.)
Hughe van der Goes. (*Ibid.*, fol. 126 et 128.)
1474-1475. Hughe van der Goes. (*Ibid.*, fol. 10, 87 v° et 132 v°.)
1475-1476. Hughe van der Goes [2]. (*Ibid.*, fol. 35 v°.)
1476-1477. Jacop Gheerolf. (*Ibid.*, 2° partie, fol. 29)
1477-1478. Jan Clincke. (*Ibid.*, fol. 53, inscrit dans le vol. 1476-1477.)
1478-1479. Jan van der Brugghen. (*Ibid.*, fol. 56 v°, 64, 78 v°.)
1479-1480. Lievin van den Bossche, filius Triestrams. (*Ibid.*, fol. 141 v°.)
1480-1481. Jan de Stouvere. (*Ibid.*, fol. 16 v°, 28, 31 v°, 128.)
1481-1482. Jan de Stovere. (*Ibid.*, fol. 79, 79 v°, 187.)
1483-1484. Willem Hughe. (*Ibid.*, fol. 2 v°, 38 v°, 207 v° et 214.)
1484-1485. Augustin de Brune. (*Ibid.*, fol. 28 v°.)
1486-1487. Jan van der Brugghen. (*Ibid.*, fol. 33 v°.)

[1] Jan Clincque est cité comme doyen dans un acte du 1er mars 1473 (1474), fol. 79 v°, et van der Goes comme doyen dans des actes du 11 juillet et du 2 août 1474.

[2] H. van der Goes est cité pour la dernière fois comme doyen dans l'acte du 18 août 1475 (fol. 35 v°).

1487-1488. Willem Hughe. (*Ibid.*, 1re partie, fol. 7.)
1488-1489. Pieter de Vos. (*Ibid.*, fol. 20 v° et 25 v°.)
1489-1490. Jacop Gheerolfs. (*Ibid.*, fol. 28, 59, 91 et 112 v°.)
1492-1493. Jacop van Bassevelde. (*Ibid.*, fol. 51 v° et 95.)
1493-1494. Jan de Stoevere. (*Ibid.*, fol. 102 v°.)
1495-1496. Cornelis van der Gous. (*Ibid.*, fol. 61 et 134.)
1497-1498. Cornelis van der Gous. (*Ibid.*, fol. 34, 36 v° et 114.)
1498-1499. Lievin Boone. (*Ibid.*, fol. 43 v°, 99, 104 v°, 107 v°.)
1499-1500. Jacop van Bassevelde. (*Ibid.*, fol. 9 v°, 53 v° et 99 v°; registre 1501-1502, fol. 97.)
1500-1501. Jacop van Bassevelde. (*Ibid.*, fol. 36 et 73.)
1501-1502. Jacop van Bassevelde. (*Ibid.*, fol. 29, 68, 86 v°.)
1502-1503. Lievin Boone (Boene). (*Ibid.*, fol. 13 et 58.)
1503-1504. Lievin Boone. (*Ibid.*, fol. 54.)
1505-1506. Jan van der Brugghen. (Reg. *Wijsdommen*, fol. 29 v° et 30.)
1506-1507. Jan van der Brugghen. (Registre scabinal, fol. 111 v°; reg. *Wijsdommen*, fol. 6 v° et la nomenclature *ibid.*)
1507-1508. Jan van der Brugghen. (Reg. *Wijsdommen*, fol. 2 v° et *ibid.* la nomenclature.)
1508-1509. Jan van der Brugghen. (Registre scabinal, fol. 44 v°, 54, 75 v°, 126 v°, 134; reg. *Wijsdommen*.)
1509-1510. Lievin Boone. (Reg. *Wijsdommen*.)
1510-1511. Lievin Boone. (Registre scabinal, fol. 1, 115 v°, 172 v° et reg. *Wijsdommen*.)
1511-1512. Jan van der Brugghen. (Reg. *Wijsdommen*.)
1512-1513. Jan van der Brugghen. (Registre scabinal, fol. 43 et 51 v°.)
1513-1514[1]. Jan de Stoovere, filius Anthonis. (*Ibid.*, fol. 23, 34, 85 v°, 149.)

[1] Le Registre des Peintres, fol. 23, donne une sentence (authentique) des échevins de la keure, en date du 21 janvier 1513 (v. st.), dans laquelle se trouve le nom du doyen J. van der Brugghen. Celui-ci devait avoir commencé la procédure avant l'année citée.

1514-1515. Jan de Stovere, filius Anthonis. (*Ibid.*, fol. 32 v°.)
1515-1516. Jan de Stoevere, filius Anthonis. (*Ibid.*, fol. 157, 180 ; Compte, fol. 67.)
1516-1517. Jan de Stovere, filius Anthonis. (Registre scabinal, fol. 67 et 133 v° ; Compte, fol. 61 v°.) [1]
1517-1518. Jan de Stoovere. (Registre scabinal, fol. 113 et 146.)
1518-1519. Jacop Gheerolfs. (*Ibid.*, fol. 33.)
1519-1520. Jacop Gheerolfs. (*Ibid.*, fol. 63 v°.)
1520-1521. Jacop Gheerolfs. (*Ibid.*, fol. 120 v°.)
1521-1522. Jacop Gheerolfs. (*Ibid.*, fol. 199, vol. 1522-1523.)
1522-1523. Jacop Gheerolf. (Compte de la ville, fol. 51.)
1523-1524. Jan de Stoovere. (Reg. *Wijsdommen.*) [2]
1524-1525. Jacop Gheerolfs, filius Jans. (Registre scabinal, fol. 219 ; reg. *Wijsdommen.*)
1525-1526. Jacop Gheerolfs. (Registre scabinal, fol. 64 et 184 v°.)
1526-1527. Meester Lievin van der Riviere. (*Ibid.*, fol. 48 v°, 79 v°.)
1528-1529. Jacop Gheerolfs. (Registre scabinal, fol. 32 ; Compte de la ville, fol. 39 v°.)
1529-1530. Daneel Leunis. (*Ibid.*, fol. 166 v°.)
1530-1531. Daneel Lonis (Luenis), filius Heindrix. (*Ibid.*, fol. 85 et 85 v°.)
1531-1532. Daneel Luenis. (*Ibid.*, fol. 27 v° et 122 v°.)
1532-1533. Daneel Luenis. (Compte de la ville, fol. 39 v° ; registre scabinal, fol. 60 v°.)
1533-1534. Daneel Luenis. (Registre scabinal, fol. 108 et 134.)
1534-1535. Jan de Smet. (Compte de la ville, fol. 38 v°.)
1535-1536. Jan de Smet. (Compte de la ville, fol. 36.) [3]

[1] Aussi cité comme doyen dans un compte de travaux fait au château des comtes, à Gand, en 1516. Document publié par le *Messager des sciences historiques*, 1838, p. 362, et par De Busscher, t. II, p. 253.

[2] Les actes des 11 et 13 août 1524 (Reg. scabinal, fol. 242 et 245) portent que le doyen était décédé.

[3] Cité aussi : Archives du Conseil de Flandre, Reg. série I, p. 27. (D'après De Busscher, II, 88.)

1536-1537. Daneel Luenis. (Compte de la ville, fol. 36 v°.)
1537-1538. Jaspar van den Hecke. (Registre scabinal, fol. 1 v°, 17 v° et 74 v°.)
1538-1539. Jan de Smet. (Compte de la ville, fol. 23.)
1539-1540. Pieter van Vaernewyck (ou Vaerwyck). Liste des doyens des métiers du 16 octobre 1539 [1].

En rapprochant cette liste de la fausse matricule, on voit que le faussaire n'a connu que quatre doyens ayant réellement existé :

1° *Jan Ryquaert*, 1398, qui était connu par un chirographe contenant un jugement arbitral relatif aux *caescoopers*, et dont un exemplaire est relié dans le registre des *Wijsdommen der dekenen*, aux archives de la ville.

Chose curieuse, l'abréviation de ce nom avait été mal reproduite dans la pièce fausse, et c'est ainsi que M. De Busscher a dû imprimer *Ruqut* et *Ruqurt*.

2° *Daniel De Rike* ou *De Rijke*, dont nous avons parlé plus haut. Mais la matricule, au lieu de le placer à l'année 1463 (15 août 1463-15 août 1464), l'inscrit à l'année 1464, date de l'acte publié par Diericx.

3° *Jan van der Brugghen*, cité dans un acte authentique transcrit dans le registre des peintres, mais que le faussaire aurait dû placer en 1512 et non en 1513. (Voir plus haut la note p. 42.)

4° *Pieter van Vaernewyck*, 1539, qui figure dans la liste des doyens de cette année, reproduite par le *Memorieboek*.

[1] Liste imprimée dans le *Memorieboek* de Gand, II, 151. Nous n'avons rencontré le doyen que dans cette pièce, dont l'original n'a pas encore été retrouvé ; mais il y a lieu de la considérer comme authentique, vu que la plupart des noms y relevés sont mentionnés également dans d'autres actes.

C. — Liste des jurés de la corporation d'après des documents authentiques.

(*Année scabinale, du 15 août au 15 août suivant.*)

1367-1368 (avant). Les *ghezworen ghezellen* du doyen sont cités, mais pas nominativement, dans l'acte non daté que nous avons indiqué plus haut.

1401-1402. (Registre scabinal, fol. 6 v°, 20 octobre 1401.) Les jurés de la corporation des peintres sont cités, mais pas nominativement.

1436-1437. (Registre scabinal, fol. 9, 26 septembre 1436 [1]) :
Joos van Solz;
Jan Roegers;
Pieter van Steelant;
Lioen Pannaert.

1447-1448. (Registre scabinal, fol. 15, 30 septembre 1447) :
Ghert de Cnuets;
Jos Kere.

1455-1456. (Registre scabinal, fol. 14 v°, 7 octobre 1455) :
Triestram van den Bossche;
Pieter Bulteel;
Jacop Gheerolfs;
Daneel de Rijke.

1468-1469. (Registre scabinal, fol. 66, 19 janvier 1468 v. st.) :
Gheerolf van der Moortere;
Jan Boene;
Jacop Gheerolf;
Hugo van der Goest.

[1] Les dates sont celles des actes relatifs à la corporation des peintres dans lesquels nous avons trouvé des jurés cités nominativement.

1481-1482. (Registre scabinal, fol. 79 v°, 17 décembre 1481) :
Jan van den Hecke;
Passchier Gheerolfs;
Ghyselbrecht van Meereloo;
Arend van den Houte.

1483-1484. (Registre scabinal, fol. 207 v°, 19 juillet 1484) :
Robrecht van den Doorne;
Willem Hucker;
Pieter de Vos;
Joeris de Cupere.

1487-1488. (Registre scabinal, fol. 7, 1re partie, 27 janvier 1487, 1488 n. st.) :
Augustin de Brune;
Berthelmeeus van der Linden;
Meester Jacop van den Eechaute;
Lievin van den Hecke.

1488-1489. (Registre scabinal, fol. 25 v°, 17 octobre 1488) :
Matthijs van Roden;
Philips Clijncke;
Paesschier Gheerolf;
Lievin van der Riviere.

1489-1490. (Registre scabinal, fol. 59 v°, 91, 112 v°, 16 mars 1489, 1490 n. st., 14 mai 1490) :
Cornelis van der Goucx;
Willem Huker (ou Huucke);
Jan Boone;
Christoffels van der Meere.

1500-1501. (Registre scabinal, fol. 36, 3 décembre 1500) :
Jan de Veugheleere;
Clais Ruutaert;
Willem Huucker;
Joes Sammelins.

1512-1513. (Acte authentique du registre des peintres, fol. 23)[1] :
Jan de Smet;
Jacop de Visschere;
Jan van Dickele;
Lieven de Vos.

1516-1517. (Compte des travaux au château des comtes, décembre 1516)[2] :
Lieven van der Riviere;
Jacques Boone;
Arnout Minne.

1518-1519. (Registre scabinal, fol. 33, 28 novembre 1518) :
Jan Pauwels;
Donaes Coels;
Baudisson Goesset;
Pieter van der Meere.

1519-1520. (Registre scabinal, fol. 63 v°, 2 août 1520) :
Jan de Smet;
Daneel Luenis;
Bertelmeeux Portant;
Eloy Hoerenbaut.

1520-1521. (Registre scabinal, fol. 170 v°, 8 avril 1521, après Pâques) :
Jan de Stoovere;
Mathys des Kien;
Herman Bernart;
Lieven de Vos.

1523-1524. (Registre scab., fol. 242 et 245, 11 et 13 août 1524) :
Daneel Luenis;
Jan Pauwels, f^{s} Jans;
Sebastiaen Crop;
Jan de Rouc, f^{s} Jans.

[1] L'acte qui est du 21 janvier 1513 (1514 n. st.) cite les jurés de l'année précédente (1512-1513).

[2] Voir *Messager des sciences historiques*, 1838, p. 362, et De Busscher, t. II, p. 254.

1524-1525. (Registre scabinal, fol. 219, 16 juillet 1525) :
Pieter van der Meere;
Anthonis Sallaert;
Dieric van Huerne;
Jacop de Brune.

1525-1526. (Registre scabinal, fol. 64, 1er décembre 1525) :
Arendt Winne;
Jaspar van den Hecke;
Berthelmeeux Portant;
Silvester de Wulf.

1526-1527. (Registre scabinal, fol. 79 v° et 158 v°, 29 janvier 1526, 1527 n. st., et 17 mai 1527)[1] :
Marc van Vaerewijc;
Boudin Goosins;
Adriaen de Kevere.

1528-1529. (Registre scabinal, fol. 32, 19 octobre 1528) :
Jan de Smet;
Matthys Lebyn;
Dierycx van Huerne;
Jan Sammelyns.

1531-1532. (Registre scabinal, fol. 27 v° et 122 v°, 14 octobre 1531, 17 avril 1532) :
Arendt Winne;
Jaspar van Hecke;
Heynderic Frederic;
Jacob de Brune.

1533-1534. (Registre scabinal, fol. 108 et 134, 4 et 28 janvier 1533, 1534 n. st.) :
Jan Pauwels, fs Jans;
Clays van Velse;
Jan van der Ghucht;
Jooris van der Rijviere.

[1] Ce second acte donne comme jurés : Marc van Vaernewyk, Boudin Goessins et Hadam Helias.

1535-1536. (Archives du Conseil de Flandre, 2 mai 1536, série *j*, fol. 27 (De Busscher, t. II, p. 88) et registre scabinal de l'année suivante, fol. 2, 17 août 1536) :

Jooris van der Riviere;
Jaspar van den Hecke;
Matthijs de Kien;
Jan Sammelins.

1536-1537. (Registre scabinal 1537-38, fol. 1 v°, 17 août 1537) :

Arendt Winne;
Pieter van Vaernewijck;
Lievin dHauwe;
Lievin de Wytte.

1537-1538. (Registre scabinal, fol. 17 v°, acte sans date entre deux actes de septembre 1537) :

Lievin de Stovere;
Pieter Can.

Seuls les quatre jurés de l'année 1512, connus par un acte authentique du registre des peintres, se retrouvent dans la matricule apocryphe. Mais le système [1] admis par le faussaire ne comprenant que deux jurés par an, ces noms ont été partagés entre les années 1512-1513 et 1513-1514. Pour tout le reste, rien de commun entre les deux listes.

[1] C'était l'usage suivi après la réforme de Charles-Quint (1540), ainsi qu'on peut le voir d'ailleurs dans la partie authentique du registre des peintres.

D. — Liste des admissions a la franchise du métier d'après les documents authentiques [1].

1400-1401. Lysbette, veuve de Gheeraerd Mulaerd, paie le prix dû pour l'achat de la franchise [2]; quittance du 27 juillet 1401. (Registre scabinal, fol. 78 v°.)

1401-1402. Heinric Manaut, sculpteur; une contestation relative à l'achat de sa franchise est datée du 20 octobre 1401. (*Ibid.*, fol. 5 v°.)

1408-1409 [3]. Jan de Cuelneere, de Bruges, par acte du 28 novembre 1408. (*Ibid.*, fol. 19.)

Clais Brunhals, par acte du 3 juillet 1409. (*Ibid.*, fol. 82.)

1412-1413. Jan de Coster, par acte du 17 novembre 1412. (*Ibid.*, fol. 15.)

Lyoen Pannaert, par acte du 22 novembre 1412. (*Ibid.*, fol. 7 v°.)

1413-1414. Jan van der Ryvieren, par acte du 7 février 1413, 1414 n. st. (*Ibid.*, fol. 47.)

1414-1415. Jan van Weerleere, par acte du 25 août 1414. (*Ibid.*, fol. 12 v°.)

1416-1417. Gillis de Knut, par acte du 22 octobre 1416. (*Ibid.*, fol. 56.)

Jan Tsaloet, par acte du 18 juin 1417. (*Ibid.*, fol. 107.)

Boudin Tsaloet, par acte du 18 juin 1417. (*Ibid.*, fol. 107.)

[1] Pour le XIVe siècle, à défaut d'acte d'admission, on peut citer des documents relatifs à des apprentis dans l'*ambacht van den scilders*. (Voir plus haut.)

[2] Probablement de feu son mari que nous avons rencontré comme apprenti en 1383; il se pourrait aussi que ce fût pour elle-même; la liste comprend, en effet, quelques noms de femmes.

[3] La reconnaissance de dette par Jan van Axpoele, f^s Daneels, 1er janvier 1409-1410, Registre scabinal, fol. 36 v°. (De Busscher, I, 140 et 173) se rapporte probablement à un achat de franchise.

1418-1419. Gheerard van den Boucke, alias de Moer, par acte du 2 décembre 1418. (*Ibid.*, fol. 34.)

1419-1420. Simoen Dunine, par acte du 27 janvier 1419, 1420 n. st. (*Ibid.*, fol. 30.)

1420-1421. Jan de Pestere, par acte du 20 décembre 1420. (*Ibid.*, fol. 37 v°.)

Roeger de Visch, par acte du 30 juillet 1421. (*Ibid.*, fol. 96.)

1421-1422. Jacop dHamer, par acte du 25 février 1421, 1422 n. st. (*Ibid.*, fol. 52.)

1422-1423. Jan de Clerc, fs Heynrix, par acte du 23 novembre 1422. (*Ibid.*, fol. 15 v°.)

1423-1424. Jacop Bailget, par acte du 18 août 1423. (*Ibid.*, fol. 1.)

Jan Roegeers, par acte du 18 août 1423. (*Ibid.*, fol. 1.)

Jan Heythuus, par acte du 14 janvier 1423, 1424 n. st. (*Ibid.*, 38.)

1424-1425. Daneel Loekins, par acte du 25 août 1424. (*Ibid.*, fol. 1 v°.)

1425-1426. Heinric Scelling, par acte du 25 mai 1426. (*Ibid.*, fol. 118.)

1426-1427. Arrangement fait entre le doyen, d'une part, et Gheeraerd van der Meere et Roeger van den Kerchove, cautions de Jan Counemyns, devenu antérieurement acquéreur de la franchise (Registre scabinal, fol. 19), 18 novembre 1426.

1427-1428. Joos van Sols, par acte du 13 février 1427, 1428 n. st. (Registre scabinal, fol. 42 v°.)

Haetselet van den Bossche, par acte du 21 février 1427, 1428 n. st. (*Ibid.*, fol. 42 v°.)

Jan de Wulf, fs Pieters, par acte du 28 février 1427, 1428 n. st. (*Ibid.*, fol. 67 v°.)

1429-1430. Maercx van Gestele, par acte du 14 février 1429, 1430 n. st. (*Ibid.*, fol. 85 v°.)

Jan van Caudenhove, fs Jans, par acte du 14 février 1429, 1430 n. st. (*Ibid.*, fol. 85 v°.)

1429-1430. Jan Colins, ghezeit Hardevuust, par acte du 20 juin 1430. (*Ibid.*, fol. 85 v° après fol. 96.)

1430-1431. Jehannin Thomas. Date d'un acte de caution pour sa franchise : 28 juillet 1431. (*Ibid.*, fol. 115 v°.)

1431-1432. Pieter van der Meulen, par acte du 14 mars 1431, 1432 n. st. (*Ibid.*, fol. 69.)

Diederyc van den Heede, par acte du 2 avril 1431, 1432 n. st. (*Ibid.*, fol. 69.)

Pieter van Gonterghem, par acte du 9 mai 1432. (*Ibid.*, fol. 88.)

1433-1434. Triestram van den Bussche, par acte du 16 décembre 1433. (*Ibid.*, fol. 44.)

1435-1436. Nabugodonosor Maertins [1], par acte du 7 septembre 1435. (*Ibid.*, fol. 18.)

Marie Sandaerts, par acte du 10 décembre 1435. (*Ibid.*, fol. 58.)

Anthonis Pasman. Acte du 2 avril 1436 [2]. (*Ibid.*, fol. 133 v°.)

Maes van der Scat, par acte du 11 mai 1436. (*Ibid.*, fol. 145.)

1436-1437. Jacop van der Poorten, par acte du 12 octobre 1436. (*Ibid.*, fol. 18.)

1437-1438. Ghiselbrecht Blomme, par acte du 9 octobre 1437. (*Ibid.*, fol. 22 v°.)

1438-1439. Jacop Symoens. Acte du 23 avril 1439 [3]. (*Ibid.*, fol. 158 v°.)

Jacop Bolloc, par acte du 23 avril 1439. (*Ibid.*, fol. 158 v°.)

1439-1440. Daneel de Rijke, par acte du 11 mai 1440. (*Ibid.*, fol. 146 v°.)

Claeis de Vos, par acte du 27 juillet 1440. (*Ibid.*, fol. 178.)

[1] Orthographe de l'acte le plus ancien concernant Nabur Martins.

[2] Date d'une contestation au sujet des redevances dues pour la franchise. Cette affaire ne fut réglée que le 20 septembre 1454 (Registre scabinal, fol. 32 v°).

[3] Date du payement complémentaire.

1440-1441. Jan Zegherien, par acte du 25 décembre [1440]. (*Ibid.*, fol. 52.)

1441-1442. Pieter van Temseke, frère de Jan, par acte du 11 décembre [1441]. (*Ibid.*, fol. 65.)

Heindric Thoram, par acte du 7 février 1441, 1442 n. st. (*Ibid.*, fol. 78.)

Matthijs Pilaet, par acte du 19 février 1441, 1442 n. st. (*Ibid.*, fol. 60.)

Jan Seys, f^s Jans, par acte du 15 mars 1441, 1442 n. st. (*Ibid.*, fol. 93.)

Severijn Tielman [1], par acte du 15 mars 1441, 1442 n. st. (*Ibid.*, fol. 93.)

1442-1443. Jacop Boone, f^s Gillis, par acte du 6 avril 1442, 1443 n. st. (*Ibid.*, fol. 168.)

1443-1444. Jacop de Ketelboetere, par acte du 28 janvier [1443, 1444 n. st.]. (*Ibid.*, fol. 94 v°.)

1444-1445. Bertelmeeus van der Linden, par acte du 6 juillet 1445. (*Ibid.*, fol. 172 v°.)

Hannin Seyszon, fils de feu Jan Seyszon et de Lysbette Radyts. Acte de caution pour l'achat de sa franchise, 23 mai 1445. (*Ibid.*, fol. 153 v°.)

1445-1446. Jan Everwyn, f^s Christoffels, par acte du 28 août 1445. (*Ibid.*, fol. 6 v°.)

1448-1449. Jacob Gheerolf, par acte du 4 octobre 1448. (*Ibid.*, fol. 30.)

Willem van Pudewelde, par acte sans date inscrit entre deux actes du 15 oct. 1448. (*Ibid.*, fol. 27.)

Symoen Janszone, par acte du 8 janvier 1448, 1449 n. st. (*Ibid.*, fol. 89 v°.)

Arekin de Pratere, par acte du 4 août 1449. (Reg. états de biens, fol. 143 v°.)

Jan de Vos, par acte du 4 août 1449 [2]. (Registre scabinal, fol. 196.)

[1] Des payements complémentaires faits par Severin Tielman figurent dans les actes du 16 septembre 1447 (Registre scabinal, 1447-48, fol. 6 v° et 9 v°).

[2] Erreur de date chez De Busscher, p. 57.

1448-1449. Jan de Smet [1].
1449-1450. Mechiel de Vos (frère de Jan), par acte du 20 juillet 1450. (*Ibid.*, 2e partie, fol. 105 v°).
1453-1454. Gheerolf van der Moertre, par acte du 18 septembre 1453. (*Ibid.*, fol. 6 v°.)
Robrecht van den Doerne, fs Matthijs, par acte du 16 octobre 1453. (*Ibid.*, fol. 8.)
1454-1455. Cleerbaut van Witevelde, par acte du 10 septembre 1454. (*Ibid.*, fol. 12.)
Lieven van Laethem, fs Lonis [2], par acte du 30 octobre 1454. (*Ibid.*, fol. 35 v°.)
1455-1456. Jooriis Seghers. Acte [3] du 12 février 1455, 1456 n. st. (*Ibid.*, fol. 61 v°.)
Jacop Haec, fs Jans, par acte du 24 février 1455, 1456 n. st. (*Ibid.*, fol. 45.)
1458-1459. Jan van der Brugghen, fs Justaes, par acte du 12 février 1458, 1459 n. st. (*Ibid.*, fol. 54 v°.)
1460-1461. Hannekin van Lovendeghem, fils naturel de Daneel van Lovendeghem, alias Rutaert, par acte du 11 janvier [1460, 1461 n. st.] (*Ibid.*, fol. 50.)
Johannes Nicolai, par acte du 10 avril 1461. (*Ibid.*, fol. 73 v°.)
1461-1462. Cornelis Baye, fs Jacops, par acte du 20 février 1461, 1462 n. st. (*Ibid.*, fol. 53.)

[1] Ce Jan de Smet, par acte du 9 août 1448 (Registre scabinal, fol. 204 après fol. 48), s'engage à fournir un *silveren scale* au doyen des peintres, mais on ne voit pas clairement s'il s'agit d'une admission au métier.

[2] Lieven van Laethem, fs Lonis, après son admission dans le métier, travailla à la cour du Duc. Fort de la protection de celui-ci, il refusa de se conformer aux conditions de la réception au métier. Pour faire plaisir au prince, la corporation finit par restituer à l'artiste la partie de la redevance qui avait été payée, mais le déclara, lui et sa postérité, exclu de la franchise du métier. (Acte du 31 janvier 1458-1459 n. st). Registre scabinal, fol. 54 v°. (Ces renseignements seront publiés.)

M. A. Wauters s'est occupé longuement de ce personnage à propos du missel de Grimani. — (*Bulletin de l'Académie,* 1882.)

[3] Acte relatif au restant de la somme due.

1461-1462. Yde van Bulleghem, veuve de Pieter Goes [1], s'engage à restituer la somme payée par la caution lors de l'achat de la franchise par son mari. Acte du 20 août 1461. (*Ibid.*, fol. 53 v°.)

1462-1463. Hemery van Bueren, par acte du 12 juillet 1463. (*Ibid.*, fol. 94 v°.)

Jacop van der Ghuchte, par acte du 13 juillet 1463. (*Ibid.*, fol. 94 v°.)

Arent van der Moten, par acte du 12 août 1463. (*Ibid.*, fol. 98 v°.)

1463-1464. Johannes van Herpe, par acte du 20 août 1463. (*Ibid.*, fol. 1).

Heemderic de Zweertvaghere [2], par acte du 28 novembre 1463. (*Ibid.*, fol. 26.)

1464-1465. Joos van Wassenhove, par acte du 6 octobre 1464. (*Ibid.*, fol. 8.)

1465-1466. Augustin de Brune, fs Pieters par acte du 16 avril 1466, après Pâques. (*Ibid.*, fol. 99.)

1466-1467. Hughe van der Gous [3], par acte du 5 mai 1467. (*Ibid.*, fol. 131.)

[1] Nous n'avons pas retrouvé l'acte d'admission de Pieter Goes, personnage cité comme peintre dans un acte du 7 août 1460. (Registre scabinal 1459-1460, fol. 118 v°.)

[2] M. De Busscher imprime par erreur *Zweertwaghen*, et M. Wauters (*Bulletin de l'Académie*, 1882, p. 705) *Zweertwegher*.

[3] Voici cet acte de réception, qui n'a jamais été cité :

Kenlic etc. dat Hughe van der Gous commen es, etc., kende ende lijde tachter ende sculdich sijnde Janne Clincke in den name ende als dekin van der neeringhen van den scilders in desen tijt ende ter selver neeringhen behouf, de somme van vi ponden iiii s. gr. ende een scale van eender maerc troysch, den boort vergult ende in den bodem gheamelgiert metter wapene van der neeringhen, te betalen xx s. gr tsent Jans messe lxvii nu eerstcommende ende van dan voort telken sent Jansmesse achtervolghende xx s. gr. gheldende toot de voors. somme vul betaelt sal wesen, welverstaende dat dleste payment draghen sal xxiiii s. gr. ende ditte in sulken ghelde, etc. Ende de voors. scale werdt hij ghehouden te betalen binnen eenen jare naer de date van den lesten paymente van

1467-1468. Jan van den Hecke, fs Arents, par acte sans date [1]. (*Ibid.*, fol. 31.)

1468-1469. Sanders Bening, par acte du 19 janvier 1468, 1469 n. st. (*Ibid.*, fol. 66.)

Angnees van den Bossche, sœur de Lievin van den Bossche, veuve de Heinric Crabbe, par acte du 19 janvier 1468, 1469 n. st. (*Ibid.*, fol. 66.)

Heneric van Hossendrecht, fs Willems, par acte du 25 février 1468, 1469 n. st. (*Ibid.*, fol. 78.)

1469-1470. Karele van der Meere, fils de Lievin et frère de Lievin van der Meere, par acte du 5 août 1470. (*Ibid.*, fol. 144 v°.)

1471-1472. Ghiselbrecht van Meerloo, par acte du 27 août 1471. (*Ibid.*, fol. 4.)

1472-1473. Dieric Boone, Janszoone, par acte du 1er juillet 1473. (*Ibid.*, fol. 133.)

Willem Huucker, par acte du 1er juillet 1473. (*Ibid.*, fol. 144.)

1473-1474 [2]. Heinric Lievins [3], par acte du 1er mars 1473, 1474 n. st. (*Ibid.*, fol. 79 v°.)

Pieter de Vos, fs Andries, par acte du 11 juillet 1474. (*Ibid.*, fol. 126.)

1474-1475. Willem Bake, par acte du 7 septembre 1474. (*Ibid.*, fol. 10 v°.)

den voors. penninghen. Ende al ditte over den coop ende vryhede van der voors. neeringhen, daer de voorn. Hughe toecommen es naer de rechten van diere. Al dwelke in der manieren voorscr. de selve Hughe belooft, bekent ende versekert, etc. Borghen ende elc over al, Daneel van Lovendeghem ende Joos van Wassenhove. Actum V may LXVII.

[1] Inscrit entre un acte du 23 et un acte du 28 novembre 1467.

[2] Pour cette année, M. Wauters (article cité) donne Simon van den Bogaerde, en interprétant mal l'acte du 2 août 1474 (Reg. scab., 128), rapporté par M. De Busscher, p. 112.

[3] Heinric Lievins avait été admis l'année précédente, mais ce n'est que par l'acte du 1er mars 1473-(1474) qu'il s'engagea à payer le prix pour l'achat de la franchise du métier.

1474-1475. Jan van der Male, par acte du 3 mars 1474, 1475 n. st. (*Ibid.*, fol. 87 v°.)

Matthijs van Roden, par acte du 17 juillet 1475. (*Ibid.*, fol. 132 v°.)

1475-1476. Willem Huyen [1], par acte du 18 août 1475. (*Ibid.*, fol. 35 v°.)

1476-1477. Johannes Spierinc, fils de maître Claeis Spierinc, par acte du 14 juillet 1477. (*Ibid.*, 2e partie, fol. 29.)

1477-1478. Ghisellin de Witte, fils de Jan et petit-fils de Pierre, par acte du 7 janvier 1477, 1478 n. st. (*Ibid.*, 1476-77, fol. 53.)

1478-1479. Pieter de Keersmakere, par acte du 15 septembre 1478. (*Ibid.*, fol. 56 v°.)

Willem van Belle [2], par acte du 11 février 1478, 1479 n. st. (*Ibid.*, fol. 78 v°.)

1479-1480. Jan Sallaert, fs Jans, par acte [3] du 25 avril 1480. (*Ibid.*, fol. 141 v°.)

1480-1481. Pieter van Hulst, fs Lauwereyns, par acte du 22 octobre 1480. (*Ibid.*, fol. 28.)

Arent van den Hautere, fs Vrancx, par acte du 30 octobre 1480. (*Ibid.*, fol. 31 v°.)

Lieven van der Reveren, fs Heynricx, par acte du 16 novembre 1480. (*Ibid.*, fol. 16 v°.)

1481-1482. Cornelis van der Goux, par acte du 17 décembre 1481. (*Ibid*, fol. 79.)

Meester Willem Meys, par acte du 17 décembre 1481. (*Ibid.*, fol. 79 v°.)

Pieter de Wulf, fs Lievins, par acte du 21 juin 1482. (*Ibid.*, fol. 187.)

[1] Ailleurs : *Hugen* et *Hughe*.

[2] Le restant de la somme due pour l'admission de Willem van Belle est payé par sa veuve, née Élisabeth de Grave, le 2 février 1500-(1501). (Registre scabinal, fol. 73.)

[3] Jan Sallaert. Un acte du 29 octobre 1483 (Registre scabinal, fol. 38 v°) indique le paiement complémentaire.

1483-1484. Lieven van den Hecke, fs Jans, par acte du 21 août 1483. (*Ibid.*, fol. 2 v°.)

Jacop van den Eechoute, par acte du 19 juillet 1484. (*Ibid.*, fol. 207 v°.)

Jacop de Vischere, par acte du 19 juillet 1484. (*Ibid.*, fol. 214.)

1484-1485. Thuenkin Salaert, par acte du 15 octobre 1484. (*Ibid.*, fol. 28 v°.)

1486-1487. Anthonis van Sevecote, fs Heyndericx, par acte du 24 octobre 1486. (*Ibid.*, fol. 33 v°.)

1487-1488. Gheeraert Horenbaut [1], fs Willems, par acte du 27 août 1487. (*Ibid.*, 1re partie, fol. 7.)

1488-1489. Christoffels van der Meere, fs Martins, par acte du 14 octobre 1488. (*Ibid.*, fol. 20 v°.)

[1] Voici l'acte d'admission de ce peintre, dont on retrouvera probablement des œuvres dans les pays étrangers :

Gheeraert Horenbaut, fs Willems, es commen voor seepenen, kende ende lijde tachter ende sculdich zijnde Willem Huke als deken in desen jeghenwoordeghen tijt van der neeringhe van den schilders binnen der vors. stede van Ghent, ende ter selver neeringhen behouf, de somme van x lb. gr. ende eene selveren schale, den boort verghult ende in den bodem gheamelgiert metter wapene van der selver neeringhe, weghende een troeysche maerc, ende dit over de vryhede van der selver neeringhe van den schilders die hem de selve Willem als deken, Augustin de Brune, Berthelmeeus van der Linden, meester Jacop van den Eechautte ende Lievin van den Hecke, gheswoorene, vercocht hebben met allen den rechten ende vryheden van der selver neeringhen, omme hem die van nu voortan te hebbene ende ghebruuckene ghelijc de andere ghesellen van der selver neeringhe. Dees belooft de selve Gheeraert als coopere de voorn. x l. gr. ende zelveren schalen in der manieren voorscreven te betalene bij payementen, te wetene II lb gr. ghereet, de schale van nu sent Jansmesse over een jaer, wesende djaer LXXXIX, ende also voort telken sent Jansmesse, xx s. gr, van jaere te jaere deen naer dander achtervolghende toot der vulder betalinghen, altijts in zulken ghelde etc., dat hij bekent ende versekert heeft up hem ende up al tzijne, ende voort zijn borghen over hem ende elc voor al, Lieven Nutinc, vry mets, Simoen van den Damme, vry barbier, Lievin de Stoevere, vry schildere, Gillis van Pollaer, vry grauweerkere, ende Jan Hebbrecht, vry tijcwevere. Actum XXVIIen in ougste LXXXVII.

1489-1490. Inghelbert Kriecke, par acte du 20 octobre 1489. (*Ibid.*, fol. 28.)

Pieter van Zeeve, par acte du 4 décembre 1489. (*Ibid.*, fol. 59 v°.)

Jan Crop, f[s] Jans, par acte du 16 mars 1489, 1490 n. st. (*Ibid.*, fol. 91.)

Joos Sammelin, f[s] Simoens, par acte du 14 mai 1490. (*Ibid.*, fol. 112 v°.)

1492-1493. Jan de Smet, f[s] Vincents, par acte du 19 février 1492, 1493 n. st. (*Ibid.*, fol. 51 v°.)

Jacop Gheerolfs, f[s] Jans, par acte du 10 juin 1493. (*Ibid.*, fol. 95.)

1493-1494. Gillis van Dickele, par acte du 6 août 1494. (*Ibid.*, fol. 102 v°.)

1495-1496. Marc van Vaernewijc, par acte du 20 octobre 1495. (*Ibid.*, fol. 61.)

Donaes Cools, f[s] Jans, par acte du 8 août 1496. (*Ibid.*, fol. 134.)

1497-1498. Jan de Voghelaere, par acte du 3 novembre 1497. (*Ibid.*, fol. 34.)

Jan van der Piet, f[s] Gillis, par acte du 21 novembre 1497. (*Ibid.*, fol. 36 v°.)

Jan van Sycleer, f[s] Jooris, par acte du 6 mars 1498 (n. st.) (*Ibid.*, fol. 114.)

1498-1499. Jan Pauwels, f[s] Yeweins, par acte du 23 janvier 1498, 1499 n. st. (*Ibid.*, fol. 43 v°.)

Jan van Dickele, f[s] Gillis, par acte du 4 juillet 1499. (*Ibid.*, fol. 99.)

Gillis Ghiselins, f[s] meester Erstyns, par acte du 21 juillet 1499. (*Ibid.*, fol. 104 v°.)

Hendryc Fredryc, par acte du 9 août 1499. (*Ibid.*, fol. 107 v°.)

1499-1500. Jan Pauwels, f[s] Jans, « Smet », par acte du 11 septembre 1499. (*Ibid.*, fol. 9 v°.)

Jan van de Wynckele, f[s] Pieters, par acte du 31 mars 1499, 1500 n. st. (*Ibid.*, fol. 53 v°.)

1499-1500. Dieryc van Huerne, f^s Heyndrycx, par acte du 11 août 1500. (*Ibid.*, fol. 99 v°.)

1500-1501. Elisabeth de Grave, veuve de Willem van Belle, et son frère Mattheus de Grave payent la somme qui restait due pour l'achat de la franchise de feu W. van Belle. Acte du 9 février 1500, 1501 n. st. (*Ibid.*, fol. 73.)

1501-1502. Pieter de Brune, f^s Jacops, par acte du 22 février 1501, 1502 n. st. (*Ibid.*, fol. 68.)

Claeis de Buc, f^s Gheerts, par acte du 10 mai 1502. (*Ibid.*, fol. 86 v°.)

1502-1503. Olivier van Dickele, f^s Gillis, par acte du 19 septembre 1502. (*Ibid.*, fol. 13.)

Baudin van den Hecke [1], f^s Daneels, par acte du 3 février 1502, 1503 n. st. (*Ibid.*, fol. 58.)

1503-1504. Jan Pandelaert, f^s Daneels, par acte du 9 février 1503, 1504 n. st. (*Ibid.*, fol. 54.)

1506-1507. Lievin de Vos, f^s Pieters, par acte du 2 août 1507. (*Ibid.*, fol. 111 v°.)

1508-1509. Daneel de Wytte, f^s Christoffels, par acte du 8 janvier 1508, 1509 n. st. (*Ibid.*, fol. 54.)

Lievin van der Meere, f^s Joos, par acte du 13 mars 1508, 1509 n. st. (*Ibid.*, fol. 75 v°.)

Jan de Smytere, f^s Tonys, par acte du 13 juillet 1509. (*Ibid.*, fol. 134.)

1510-1511. Ghelain de Knuts, f^s Willems, par acte du 17 août 1510. (*Ibid.*, fol. 1.)

Dieric Wouters, f^s Jans, « van Hentecourt in Artois », par acte du 9 mai 1511. (*Ibid.*, fol. 115 v°.)

Arend Winne, f^s Clays, frère de Jan, par acte du 7 juillet 1511. (*Ibid.*, fol. 172 v°.)

1511-1512. Lievin van Muelebeke, « cupere ». Acte du 9 septembre 1511 [2]. (*Ibid.*, fol. 8.)

[1] Baudin van den Hecke. Au reg. 1513-1514, fol. 149, est inscrit l'acte relatif au paiement complémentaire, 13 juin 1514.

[2] Date d'un acte rappelant l'achat de la franchise fait antérieurement.

1512-1513. Martin van Cuelne, f^s Jans, par acte du 30 décembre 1512. (*Ibid.*, fol. 43 v°.)
Jacop Remey, f^s Jacops, par acte du 7 janvier 1512, 1513 n. st. (*Ibid.*, fol. 51 v°.)

1513-1514. Pierre Thomaes, f^s Abrahams, par acte du 4 octobre 1513. (*Ibid.*, fol. 23.)
Michiel Hebscaep, par acte du 10 novembre 1513. (*Ibid.*, fol. 34.)
Lieven van Male, f^s Jans « crudenier was », par acte du 20 mars 1513, 1514 n. st. (*Ibid.* fol. 85 v°.)

1514-1515. Marc van der Visscherie, f^s m^r Cornelis, par acte du 22 novembre 1514. (*Ibid.*, fol. 32 v°.)

1515-1516. Carle van der Meere, f^s Martins, par acte du 18 août 1515. (*Ibid.*, fol. 2.)
Jan de Munc, f^s Eloys, par acte du 19 mai 1516. (*Ibid.* fol. 157 v°.)
Herman Bernier, f^s Andries, par acte du 18 juin 1516. (*Ibid.*, fol. 180.)

1516-1517. Jan de Mol, f^s Jans, par acte du 7 janvier 1516, 1517 n. st. (*Ibid.*, fol. 67.)
Matthijs des Kiens, f^s Bernaerts, par acte du 12 août 1517. (*Ibid.*, fol. 133 v°.)

1517-1518. Jan van der Ghuchte, f^s Jans, par acte du 13 avril 1518, après Pâques. (*Ibid.*, fol. 113.)
Bertelmeus Portant, f^s Jans, par acte du 5 juillet 1518. (*Ibid.*, fol. 146.)

1520-1521. Claeis van Velze, par acte du 16 octobre 1520. (*Ibid.*, fol. 33.)

1521-1522. Jacop de Brune, f^s Jans, par acte du 21 avril 1522, après Pâques. (*Ibid.*, vol. 1522-23, fol. 199.)

1523-1524. Octavien van den Bundre, f^s Laureins et Barb. Moermans. Payement fait pour sa réception, 11 août 1524. (*Ibid.*, fol. 242.)
Pieter van der Haghen, f^s Jans, par acte du 13 août 1524. (*Ibid.*, fol. 245.)

1525-1526. Adam Kevere, par acte du 1er décembre 1525. (*Ibid.*, fol. 64.)

Pieter Canin, fs Jans, par acte du 5 juillet 1526. (*Ibid.*, fol. 184 v°.)

1526-1527. Lauwereyns van Stakenbrouck, fs Christoffels [1], par acte du 17 août 1526. (*Ibid.*, fol. 1.)

Pieter van Nele, fs Jans, et son fils Hannekin âgé de 2 ans, par acte du 17 mai 1527. (*Ibid.*, fol. 158 v°.)

1528-1529. Jan van Coevoert, fs Lambrechts, par acte du 19 octobre 1528. (*Ibid.*, fol. 32.)

1530-1531. Jacop Thay, par acte du 11 février 1530, 1531 n. st. (*Ibid.*, fol. 85.)

Jan de Backere, fs Lodewicx, escrinier, et son fils Hannekin âgé de 15 mois, par acte du 11 février 1530, 1531 n. st. (*Ibid.*, fol. 85 v°.)

1532-1533. Maître Jan Mijn Heere, de Malines, par acte du 16 janvier 1532, 1533 n. st. (*Ibid.*, fol. 60 v°.)

1533-1534. François van de Velde, fs Boudins, par acte du 4 janvier 1533, 1534 n. st. (*Ibid.*, fol. 108.)

Pieter Sobbelin, fs Pieters, par acte du 28 janvier 1533, 1534 n. st. (*Ibid.*, fol. 134.)

1536-1537. Joos de Brune, fs Roegiers, par acte du 17 août. (*Ibid.*, fol. 2.)

1537-1538. Baudin Pauwels, fs Jans, par acte du 17 août 1537. (*Ibid.*, fol. 1 v°.)

Le faussaire n'a connu absolument aucun de ces actes d'admission. Il nous donne en revanche, pour chaque année, de 1339 à 1539, des « maîtres » de son invention, et dont le nombre se chiffre par centaines.

VIII.

Les peintres-verriers, verroyeurs, vitriers, graveurs sur verre (*glasmakers* en général) ont été exclus de la fausse matricule. Ils faisaient cependant partie de la corporation, aussi bien avant qu'après la Caroline, ainsi que le rappelle d'ailleurs un poème datant de 1575, et qui sert de préface au registre :

Men zal in dezen bouck vinden ghescreven
De namen en toenamen net en reene
Van al de supposten van der neerijnghe verheven,
Eerst van den schilders zonder begheven,
Daer naer van den beeldesnijders ghemeene,
De glasmakers daer naer onder groet en cleene,
Die al vrij in de neerijnghe zijn bekent,
Zo [1] wel voor als naer de Concessie ic meene
Metten jonghers binnen der stede van Ghendt.

On trouvera dans ce livre, écrits avec netteté et clarté, les noms et prénoms de tous les suppôts de la corporation, d'abord des peintres, ensuite des sculpteurs, puis des vitriers, tant grands que petits, qui tous sont reconnus comme francs dans la corporation, aussi bien avant qu'après la Concession [1540] avec les jeunes gens [les fils], à Gand.

Le faussaire, qui n'avait sans doute pas voulu recommencer pour les *glasmakers* le pénible travail qu'il avait fait pour les peintres et les sculpteurs, a tout simplement changé, dans l'avant-dernier vers, le mot *zo* en *niet*.

Niet wel voor als naer de Concessie.

Non pas tant avant qu'après la Concession.

Dans le même ordre d'idées, remarquons encore qu'on a détaché et collé ensuite vers la fin du registre un feuillet

[1] Ce mot reparait très clairement quand on le mouille avec un peu de sulfhydrate d'ammoniaque.

contenant une liste ancienne des *glasmakers* antérieurs à la Caroline de 1540, et qui, avant le remaniement du volume, faisait suite à la petite série authentique des peintres dont nous avons parlé plus haut, page 15.

§ 3. — *La fausse relation des rapports entre les peintres de Gand et Charles-Quint après les troubles de 1539.*

I.

Le registre nous fait connaître, fol. 14 v°, comment fut reçue par l'Empereur, en 1540, une députation de Gantois notables ayant à leur tête le doyen de la corporation des peintres.

Den XXI maerte XV^c veertigh, Pieter van Vaernewijck, deken van de schilders, met ses scepenen, twee pensionaressen, de notable van de poortrie en de dekens van de neerijnghen ghinghen bij den Keyser in zijn hof ende vielen hem te voeten en biddende om gratie van het gheheele ghemeente.

Item op den verzooren maendach [werd hun] [1] verboden huerlieder ghezworne te makenen, maer dat ze daer af blijven zouden tot verder order van de K. M.

Op den III^{en} dach van meye waren alle de dekenen van neerynghen gedachtvaert bij eenen duerwaerdere dat ze bij inventaris overbrenghen zouden alle tghoedt van huerlieder nerijnghe en alle rechten ende privilegien die zij hadden, in handen van den ghenen die daertoe ghestelt zouden wezen uuter [name] [1] van der K. M.

De neerijnghe van schilders, naer ingave van hunne lettren van vrijheden, preeminentien en papieren van corporatien rekende wel op de rechtzinnighe uutvoering van wat Z. M. in die presentie van m^r den pensionnaris Jacop Martens zegde dat hij het gemeente vergheefde van wat hem misdaen zoude moghen hebben, ende al tgheen dat zijn voorsaten hadden ghedaen dat en zoude hij niet verminderen ende vermeerderen en zoo te doen dat hij met paijze ende minne van hier scheeden zoude.

Buuten alle verwachting, het vervremden van het huus van de nerynghe en van hare rentebrieven de verkoopinghe van hunne meubeleere

[1] Mots ajoutés dans l'édition donnée par F. de Potter, *Gent*, t. V, pp. 193-194.

effecten, het lichten van de pennijnghen van de schilderskas, het overgeven van den lesten ontfangst van de nerijnghe, deden toens op de droevigste tijden dijncken voor de schaemele leden van de nerijnghe. Zedert deze beweenelijcke gebeurtenisse, veele inwoners van Ghent, uut schrick en vreese hebben het land verlaeten. Die kunsteneers zijn gebleven welcke bij overlast van kinderen nochte derwaerts nochte werwaerts wisten te gaen.

Traduction sommaire :

Le 21 mars 1540, Pierre van Vaernewyck, doyen des peintres, se rendit à la cour de l'Empereur, avec six échevins, deux pensionnaires, les notables de la bourgeoisie et les doyens des métiers. Ils se jetèrent à genoux, demandant grâce pour la cité tout entière.

Item, au lundi *parjuré*, il fut défendu de choisir les jurés (des métiers), les choses restant en l'état jusqu'à nouvel ordre de S. M. I.

Le 3 mai, tous les doyens des métiers furent sommés par un huissier, au nom de S. M. I., de faire connaître tous leurs biens ainsi que leurs droits et privilèges.

La corporation des peintres, forte d'ailleurs de ses privilèges et prééminences, comptait sur l'exécution loyale de ce qu'avait dit S. M. en présence du pensionnaire Jacques Martens, à savoir qu'il pardonnait les méfaits de la commune, qu'il ne changerait rien à ce que ses prédécesseurs avaient fait et qu'il quitterait la ville en laissant tout en paix.

Contre toute attente, la saisie de leur maison et de leurs titres de rentes, la vente de leurs effets mobiliers, la confiscation des deniers qu'ils avaient en caisse ainsi que de leur dernière recette corporative, reportèrent les pauvres membres du métier aux temps les plus malheureux. A la suite de ces événements déplorables, beaucoup d'habitants de Gand, saisis de terreur, quittèrent le pays. Les artistes qui avaient trop grande charge d'enfants sont restés, ne sachant où aller.

II.

COMMENTAIRE.

Au moment où le puissant Empereur, accouru en hâte du fond de l'Espagne, s'apprête à faire éclater sa vengeance, les braves Gantois ne trouvent donc rien de mieux pour l'apaiser, que de charger le doyen des peintres de parler en leur nom. Mais loin de se laisser attendrir, Charles-Quint, qui avait mauvais caractère, trouve précisément plaisir à persécuter plus particulièrement les pauvres artistes de sa ville natale.

Les nombreux princes étrangers qui étaient venus à Gand, à la suite de l'armée impériale [1], auront sans doute été bien étonnés en constatant que cette fameuse révolution, qui avait attiré l'attention des plus puissants souverains de l'Europe, paraissait n'être au fond qu'une vieille querelle entre Charles-Quint et quelques peintres ou sculpteurs.

Ce qui nous gâte un peu le récit, c'est que nous avons découvert, malheureusement, qu'il avait pour base quelques fragments falsifiés du Mémorial de Gand [1] :

Item, op den Pallemsondach ginghen de voornoemde persoonen [1] 's achternoens by den Keyser in 't hof, ende vielen den Keyser te voet tot drye stonden, ende de Keysere wees hemlieden met der hant dat opstaen sauden, ende naer dat de pensionnaris van Ghent het vertooch ghedaen hadde, soo andwoorde de Keyserlicke Majesteit selve aldus, te wetene : « Dat hy op alle saken letten saude ende al 't guene dat syne voorsaten ghedaen hadden, dat en saude hij niet verminderen, ende meende so te doene, dat hy met paeyse ende met minne van hier sceeden saude. »

Item... verboden huerlieder gheswerenen te vermakene... tot alderstont dat bij den Keysere in de sake breedere voorsien ware.

Item, op den versworen maendach naer Paeschen, waren alle de nerringhen verboden eeneghe vergaderinghe te makene...

Item, op den vijfsten in Meye waren alle de dekenen ende die dekenen gheweest hadden van der weverye ghedachvaert, met eenen duerwaerdere, als dat se by inventarisse overbrenghen sauden al 't goet van huerlieder nerringhen, ende alle huerlieder rechten ende prevelegien van diere, in den handen van den ghuenen die daertoe ghestelt waren van weghe der K. M. [2].

En arrangeant cet exposé de manière à réserver un rôle aux artistes, on a naturellement commis quelques petites bévues, parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Au lieu de 21 mars 1540, il fallait 21 mars 1539 (vieux style). Cette entrevue avec l'Empereur ne pouvait avoir eu lieu

[1] Voir Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint.*

[2] Ces passages figurent dans le texte imprimé du *Memorieboek*, au t. II, pp. 182, 184 et 204.

qu'avant la sentence du 30 avril 1540; or 1540 ne commençant que le 28 mars, avec Pâques, le 21 mars précédent était en 1539.

Le « lundi parjuré ». — Il y avait par an trois lundis de chômage qui portaient ce nom : le lundi après l'Épiphanie, le second lundi après Pâques et le second lundi après la Pentecôte. Le plus connu est le premier. Il s'agit ici du lundi parjuré qui suit Pâques; on aurait donc bien fait en maintenant les mots *naer Paeschen* [1].

Les phrases nouvelles, assez incohérentes sont comme toujours d'une rédaction très incorrecte et où l'on reconnaît facilement des tournures et des expressions modernes.

Quant au nom du doyen Pierre van Vaernewyck, il avait été trouvé dans la liste reproduite par le *Memorieboek* que nous avons citée page 45.

§ 4. — *La confiscation des biens des peintres en 1540.*

I.

A la suite des événements politiques de 1539-1540, les biens des diverses corporations civiles de Gand furent confisqués. Aussi notre registre contient-il (fol. 15) le compte suivant relatif à la corporation des peintres :

Recepte des biens des Painctres de la ville de Gand declairez confisquez par cause des esmotions de Gand, comme il sensuyt.

Leur maison située en la parroiche Sainct Jehan tenant la maison de Heessele, esté estimée par dessus les rentes qu'elle doibt et délaissée au chapitre de Sainct Bavon pour . . . . IIII^{c} IIII^{xx} l. VI s.

Leurs meubles ont esté venduz . . . . XVII l. XV s. VI d.

Vaisselle et ornemenz déglise. . . . . Néant.

[1] *Verzworen, versooren, verloren, verkoren maendag*. Cf. Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, Introd. — Gailliard, *Glossaire flamand*. — Grotefend, *Zeitrechnung*.

Dicelluy mestier de plusieurs debtes procedantz de l'achapt de la franchise du dict mestier III^c LVII l. XVI s. Sur quoy a esté reprins par le second compte pour insolvence de créditeurs, XII l., demeure	III^c XLV l. XVI s.
Du dict mestier pour le capital de XVIII l. de rente au reachapt du denier XVI	II^c IIII^xx VIII l.
Le dernier doyen par fin de son dernier compte.	VII^xx XI l. VI s.

II.

COMMENTAIRE.

Les renseignements contenus dans cette pièce sont exacts, mais le document n'en est pas moins apocryphe, en ce sens qu'il a été composé, en même temps que les autres actes faux, à l'aide d'extraits d'un registre [1] du XVIe siècle, intitulé :

Sommaire et Recueil de ce qu'est venu au proffit de l'Empereur à cause de la confiscation des esmotions de Flandres advenues es années XV^c, XXXIX et XL.

Ce n'est pas une simple copie que nous avons sous les yeux, mais un véritable travail de décalque, où l'on s'est attaché à retracer scrupuleusement chaque trait du modèle.

Les mots *Recepte des biens des* ont été reproduits d'après le titre du fol. 2 dudit sommaire.

Painctres se trouve au fol. 14 v°.

De la ville de Gand declairez confisquez est pris au fol. 2.

Cause des esmotions de, se trouve au fol. 1, ainsi que le mot *Gand* avec son G caractéristique.

Comme il sensuyt vient de la huitième et de la neuvième ligne ibid.

[1] Ce volume, de même que le registre des peintres, faisait partie de la collection Delbecq (n° 82 du catalogue du 8 septembre 1840). Il fut adjugé à la ville de Gand à la seconde vente Delbecq (9 août 1843, n° 10). Classé aux archives de la ville, série 94bis, n° 1.

A partir de *Leur maison*, le tout est copié, lettre par lettre, du fol. 14 v°; seulement quelques passages ont été tronqués.

D'une manière générale, ce pastiche est réussi, nous nous empressons de le reconnaître. Mais quel dommage qu'on ait employé une plume trop fine, et surtout oublié de regarder le filigrane qui indique un papier postérieur au XVI[e] siècle!

§ 5. — *La fausse histoire de la corporation de Gand entre les années 1540 et 1574.*

I.

Pour la période 1540-1574, le registre des peintres ne contient, en fait de documents authentiques, qu'un règlement de 1541 (v. s.) et un supplément d'ordonnance donné en 1551 (v. s.), mais pas de série régulière de doyens et de jurés.

Le faussaire imagine de combler la lacune du registre par un récit qui représente cette période comme une époque de désorganisation complète. Nous lui laissons la parole [1] :

Int jaer XV[c] zevenenveertich wierdt een project van ordonnantie als ghevolg van de concessie aen de neerynghe van de schilders van weghen Z. M., by schepenen ghemaect, en de noch zijnde schilders en beeldesnijders ten stadhuuze bij m[r] Franchois van der Gracht, hoochballiu van Ghendt voorgelezen, aen welcke zij zich zouden hebben moeten gedraeghen. Door dat weynighe schilders, beeldesnyders, gelasemaekers en goudslagers dan waeren en dat men de kosten van de neerijnghe niet en konde vinden, niet wierdt gheresolveert, alles bleef onverlet. De neerijnghe bleef dan in een bedroefden staet.

En l'an 1547 fut rédigé par les échevins un projet d'ordonnance, en conséquence de la concession faite aux peintres par S. M.

[1] Ce faux document est inscrit au fol. 32 du registre, sous le titre de *Project van ordonnantie voor de neeringhe van de schilders*.

Reproduit, avec les trois passages suivants, par F. de Vigne, *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*, 1851-1852, t. IV, p. 328, et *École de peinture et de sculpture à Gand*, 1853, p. 45.

Ce projet fut lu aux peintres et sculpteurs, à l'hôtel de ville, par maître François van der Gracht, haut bailli de Gand.

Comme il n'y avait plus que peu de peintres, sculpteurs, verriers et batteurs d'or, et qu'on ne pouvait couvrir les frais du métier, aucune résolution ne fut prise et tout resta dans le *statu quo*.

La corporation vécut alors dans une situation lamentable.

Remarquons qu'à cette époque, on n'aurait pas dit à Gand *stadhuus* quand il fallait *scepenhuus*, maison scabinale. — Le nom de François van der Gracht devait être précédé de la qualification de messire (*mer*) et non de celle de maître.

II.

Le récit continue à l'année 1574.

Bij brieven van schepenen van VII^n dach XI en XII julij LXXIV, en bij toedoen van Jan van der Haghen, taelman bij schepenen, de neerijnghe van schilders, beeldsnyders, gelaesmaekers en goudslagers bekwamen dat andere onderlijnghe kunstbedrijvers met de hunne ghemeens, hun te samen zoude moghen vereenighen om den last van neerynghe te ghemackelyeker te konnen draeghen, dat onder hemlieden zulcke die beeldesarcken, chyraert van antijcke ofte compartementen, die glasschrijvers, borduerders, foelieslaghers, waschgieters, cladschilders, zouden worden begrepen [1].

Par lettres des 7, 11 et 12 juillet 1574, et grâce à l'intervention de Jean van der Haghen, avocat près des échevins, la corporation des peintres, sculpteurs, verriers et batteurs d'or obtint de s'adjoindre des artistes d'un genre autre, mais analogue, tels que les tailleurs de pierre qui font des dalles sculptées et des ornements d'après l'antique ou des cartouches, les graveurs sur verre, les brodeurs, les doreurs, les fabricants de cire et les badigeonneurs, et ce afin d'être mieux en mesure de porter les charges du métier.

[1] Le faussaire a trouvé dans la partie authentique du registre, XVIIe et XVIIIe s., les qualifications de : *glasschrijvers, borduerders, foelieslaghers, waschgieters, cladschilders*. Fidèle à son système de compléter l'histoire de la corporation, il aura voulu nous montrer à quelle occasion ces artistes d'un ordre inférieur étaient venus s'adjoindre aux peintres et aux sculpteurs.

Donc, pour tirer la corporation de sa léthargie, on fait comme pour une société moderne en décadence : on augmente le nombre de ses membres en la fusionnant avec d'autres associations !

Ajoutons que pour établir une concordance avec les pièces apocryphes, le faussaire a antidaté dans le registre un acte authentique des échevins en date du 7 juillet 1575 (fol. 20 v°), en changeant, par un adroit grattage et une petite modification, les chiffres romains XV^c^LXXV en XV^c^LXXIIII.

Une autre mesure aurait encore été prise pour favoriser la corporation :

Dat het verkoopen of het rijffelen van kunstwerken, printen ofte schilderijen zouden gheinterdieert zijn in Ghendt zonder vrijdom van de neerijnghe van schilders te koopen ten fine de schaemele supposten te beter neerijnghe en brood winnijnghe moghen hebben [1].

(La corporation obtint) que la vente et la mise au jeu de dés des œuvres d'art, des images ou des tableaux seraient interdites à Gand à ceux qui n'auraient pas acquis la franchise du métier, et ce afin d'assurer plus facilement un gagne-pain aux suppôts pauvres.

Les deux derniers passages de cet exposé ont été rédigés en grande partie au moyen de lambeaux de phrases empruntés à divers documents authentiques du registre des peintres, documents qui se rapportent les uns à un différend avec les tail-

[1] Cette disposition et la précédente sont encore reproduites au registre dans une *fausse* et très incorrecte apostille des échevins (sans date) *: schepenen informeren de nerijnghe dat welke sarcken beelden, comparkementen, chijraet van antijcke werken, ghelasschrijvers zijn borduerders, foeldeslaghers, waschgieters, cladschilders in de neerijnghe van de schilders zullen aennomen worden. Interdieren* (sic) *ende verbieden de vercoopers van printen en van schilderijen van dese te verkoopen of te rijffelen aen wie de neerijnghe van schilders niet ghecocht en hadden.* (Fol. 21.)

Onderteckent by de secretaris Hembyze. (Cette dernière ligne a été copiée lettre par lettre d'un acte authentique de la page précédente.)

leurs de pierres, et les autres aux marchands étrangers qui apportaient à Gand des objets d'art pour s'en débarrasser par des loteries au jeu de dés. Nous nous bornerons à citer quelques expressions caractéristiques : *Vreemde persoonen... met rijffelijnghen zijn ventende... ten fijne de schamele supposten te beter neerijnghe ende broodwinnijnghe moghen hebben... stofferijnghe van daercken, beelden, chijraet van antijcke, ofte comperkementen.*

Une remarque au sujet de cette dernière expression. A première vue, on serait tenté de lire avec le faussaire *compartementen* [1], mais il faut bien réellement un *k* dans ce mot, ainsi qu'on le voit par divers passages authentiques, fol. 19 v° et 21. Aux fol. 20 et 21 du même registre, il y a aussi la variante *comperkementen*, et dans un autre document irrécusable *comparcquementen* [2].

III.

La série des actes faux — tous de la même main et bien reconnaissables, quoique souvent assez adroitement intercalés au milieu d'actes authentiques — se termine par le passage suivant, destiné à marquer une transition :

Op Kersavond XV^c LXXIIII m^r Omaer Claeyssone wierd door hoogballiu en schepenen, heuversten van de neerijnghe ghenoemd, en deze heuverste hebben van jaere te jaere de functie van den deken benevens

[1] Le faussaire écrit pourtant une fois *comparkementen*, dans l'acte fantaisiste cité à la note précédente, n'ayant pu faire autrement, vu que l'acte modèle inscrit immédiatement au-dessus sur le même feuillet, donnait clairement le mot avec un *k*.

[2] Ce vocable bâtard signifie, comme le vieux français *parkiel*, pluriel *parquiaulx* (cf. le verbe flamand *perken*) : encadrement, cartouche, panneau.

... ghevel... draeghende in de opperste comparcquementen de wapenen van zijne Maj^t en van dese stede. (Reg. aux résolutions des échevins de la Keure, 16 fév. 1632, f. 348.)

twee gheswoorne werksaeme leden van de neerijnghe inghevolghe het reglement of ordonnantie uutgheoeffend.

A la Noël 1574, maître Omer Claeyssone fut nommé, par le haut bailli et les échevins, chef (*heuverste*) du métier, et ces *heuversten* ont, d'année en année, rempli les fonctions du doyen, avec deux jurés, membres actifs de la corporation, ce conformément au règlement ou ordonnance.

On est bien bon de nous expliquer ici pourquoi les chefs du métier ne sont plus des doyens. Qui ignore la réforme faite à ce sujet par la concession Caroline de 1540?

Quoi qu'il en soit, Omaer Claeyssone n'est pas un mythe, et avec ce nom commence dans le registre la matricule authentique des artistes gantois.

CHAPITRE II.

LA FAUSSE HISTOIRE DES PEINTRES ATTRIBUÉE A LUCAS DE HEERE.

---

§ 1. — *Historique.*

Lucas de Heere, peintre et poète, de Gand, mort en 1584, avait commencé à rédiger en vers flamands la biographie des peintres. C'est du moins ce que nous apprend Carel van Mander en disant à deux reprises, dans la partie de son *Schilderboek* où il traite des peintres néerlandais, qu'il a vainement cherché cet ouvrage de son premier maître, afin d'en pouvoir tirer parti [1].

Paquot reproduisit ces renseignements de van Mander dans sa biographie de L. de Heere, en ajoutant : « on croit que cet ouvrage est perdu ». Aucun auteur, en tout cas, n'en avait signalé la trace, quand on apprit en 1845 que feu M. J.-B. Delbecq, ancien maître d'école à Gand et collectionneur d'estampes, non seulement avait vu le manuscrit de L. de Heere, mais en

[1] *My gedenckt dat eertijts mijn meester, Lucas de Heere, van Gent, in rijm dese stoffe van het leven der vermaerde schilders, by der handt en aengevangen hadde : maer in den hoeck geraeckt en verloren wesende, is niet voor den dagh te verwachten, welk my andersins groot behulp te minsten hadde moghen wesen, daer ick nu met grooter moeyt veel dingen hebbe moeten opspeuren en becomen* (p. 198).

Dans la biographie de de Heere, p. 256 :

Hy hadde ooc begost te beschrijven in rijm het leven der schilders dat welck begin ick noyt hebbe connen becomen, wat moeyt ick daerom hebbe gedaen, om my ten minsten daermede te behelpen, oft t'selve in 't licht te laten comen.

avait transcrit plusieurs passages qu'il avait utilisés dans une étude sur les graveurs néerlandais [1].

Cette étude manuscrite, trouvée, paraît-il, dans les papiers dudit Delbecq, parut en traduction française dans le *Bulletin des arts* (10 oct. 1845, 10 fév. 1846), organe de l'*Alliance des arts*, de Paris. L'auteur y disait notamment que le manuscrit de la vie des peintres de L. de Heere avait fait partie des livres de feu M. de Potter [2], dont l'imprimeur P. de Goesin rédigeait le catalogue en mai 1824, mais que les héritiers de Potter l'avaient retiré de la vente; on avait toutefois eu le temps d'en faire quelques extraits et d'y recueillir des noms et des dates permettant d'établir un tableau chronologique des peintres-graveurs de l'école néerlandaise.

A la Bibliothèque royale de Bruxelles, M. de Reiffenberg, toujours désireux de justifier la date de sa fameuse gravure de 1418, s'empressa de tirer parti des extraits de l' « inappréciable manuscrit » de l'artiste-poète gantois, et il concluait, dans son rapport de 1845, que, d'après L. de Heere, « la gravure et l'impression ont été pratiquées aux Pays-Bas au commencement du XVe siècle et même à la fin du XIVe peut-être, » et, ajoutait-il, « la gravure de 1418 n'a plus rien qui étonne en Belgique ».

Le rapport de M. de Reiffenberg parut dans le *Bibliophile belge*, année 1846, tome III.

M. Philippe Blommaert reprit ensuite, pour sa monographie de L. de Heere, les extraits donnés par ce recueil, et les reproduisit successivement dans les *Annales de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand*, 1851-1852 (tirage à part, 1853), et dans son livre *De Nederduitsche schryvers van Gent*, qui parut en 1861.

En 1857, le journal gantois *De Beurzen-Courant* (numéro du 18 avril) publia en feuilleton le texte flamand complet de l'article de J.-B. Delbecq, qu'on retrouve bientôt après dans

[1] Sous ce titre : *Over de oude graveerkunst in de Nederlanden*.

[2] Louis de Potter-Kervyn.

Astrea, revue du Dr Wap (Utrecht, t. VI, 1856-1858, p. 196), et encore quelques années plus tard dans le recueil *Oud en nieuw* (Gand, Vijt, 1865, p. 13).

Dans ses notes sur l'ouvrage de Crowe et Cavalcaselle, M. Ch. Ruelens (1862-1863, p. XIII), de son côté, ayant eu connaissance des passages transcrits par le collectionneur gantois, exprima le vœu de voir remettre en lumière l'important manuscrit entrevu en 1824.

M. Ed. De Busscher, qui avait fait une étude spéciale des peintres gantois du XVIe siècle (Gand, 1866), emprunta à l'article de Delbecq les passages attribués à L. de Heere et y joignit une traduction française.

Cependant des recherches spéciales se faisaient à Gand dans l'espoir de retrouver le manuscrit perdu. A un certain moment, le bruit se répandit qu'il pouvait avoir été acquis pour la bibliothèque particulière du roi de Hollande, en même temps que certains tableaux. Grâce au conservateur de la Bibliothèque royale de La Haye, on apprit, en juin 1866, que cette supposition était inexacte.

Les détails relatifs à la découverte de 1824 furent encore reproduits successivement dans divers ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer la *Biographie nationale* (1876).

M. Henri Hymans, ayant à s'occuper de L. de Heere, à propos de la traduction du *Schilderboek* de van Mander, se rendit à Gand en 1882, pour faire personnellement une enquête au sujet du fameux manuscrit.

N'ayant rien trouvé, il dut se borner à renvoyer ses lecteurs au travail de De Busscher; mais il évita avec soin, dans ses commentaires, d'invoquer les extraits donnés par Delbecq.

Moins circonspect, M. W. Evrard [1], dans son écrit sur

[1] Pseudonyme du baron Wittert, qui avait déjà réimprimé, d'après le texte de M. De Busscher, les vers attribués à L. de Heere, dans une première brochure publiée sans nom d'auteur en 1878, et intitulée : *Une gravure de 1589*. Dans une seconde étude (Liége, 1878), — non moins fantaisiste que la première, — cet auteur annonçait la découverte d'*une gravure de 1579*, en invoquant toujours l'autorité du biographe-poète gantois.

L. de Leyde et Albert Dürer (1884), utilisa largement les renseignements attribués à Luc. de Heere, « ce célèbre écrivain, le premier biographe des peintres ».

Des démarches pour retrouver l'ouvrage perdu furent encore faites tout récemment à Gand par M. Lionel Cust, qui, après avoir publié un premier article sur notre peintre-poète, dans *The Magazine of Art*, en août 1891, rédigea une étude plus complète pour la Société des antiquaires de Londres en 1894. Dans ce dernier travail, très intéressant d'ailleurs, M. Cust, après avoir constaté que le manuscrit est devenu introuvable, exprime l'opinion qu'il pourrait exister peut-être dans quelque grande bibliothèque privée de l'Angleterre.

Eh bien! tout ce qui se rapporte à la découverte du manuscrit de L. de Heere, en 1824, paraît être une pure mystification, et M. Delbecq *peut* avoir été la première victime d'un adroit faussaire qui connaissait son désir de trouver des documents pour établir un parallèle entre les peintres-graveurs flamands et les graveurs d'autres écoles.

§ 2. — *Le faux texte.*

A notre tour, reprenons, au complet, les diverses strophes attribuées à L. de Heere, en ayant soin de les laisser encadrées dans les passages de l'article de J.-B. Delbecq qui s'y rapportent. Ne possédant pas le manuscrit de ce dernier, nous suivons le texte imprimé le plus ancien, celui du *Beurzen-Courant* [1].

« Onder de oude schilders — zegt van Mander's meester, Lucas de Heere, in zyn ongedrukt dichtstuk over de Nederlandsche schilders — was zekere Engelbert, in 1380 geboren, die te Maeseyck, in den tyd van Huibrecht van Eyck, alreeds uitmuntte in de graveerkunst; een Cornelis, schilder, die voor de kaertenmakers houten plaetsneden graveerde. »

Van Mander, leerling van Lucas de Heere, had vruchtelooze opzoekingen gedaen, om dit handschrift (*Het leven der schilders*) dat hem zoo nut-

[1] Il avait été trouvé parmi les manuscrits de feu Delbecq : *Uit de handschriften van wylen M. J.-B. Delbecq.*

tig ware geweest, te kunnen ontdekken, maer hy oordeelde dit werk verloren of vernietigd (zie het leven van Lucas de Heere in [1] het voorschrift van van Mander's werk).

Het geluk wilde dat M. P. de Goesin, drukker te Gent, dit handschrift ontdekt heeft in het vervaerdigen der kataloog eener boekverkooping van M. De Potter, in mei 1824, by welks nakomelingen het nog moet berusten.

Lucas de Heere, die het leven der schilders in verzen beschreef, had groot verstand en veel overleg; hy stierf in 1584, in den ouderdom van vyftig jaren. Men moet dus veronderstellen dat dit schrift uit echte bron gesproten, geheel of gedeeltelyk aen Vasari behandigd is geweest, en dat Vasari dit schrift slecht begrepen heeft.

Ziet hier een uittreksel van dit zeldzaem handschrift van Lucas de Heere :

EERSTE BLAD VAN 'T HANDSCHRIFT.

Voorrede.

Leest hier van schilders, myn vrienden bemint,
Autentyke wondere saken,
Dat men in schriften maer selden en vindt,
Zal dit tractaet kennelic maken
Ik denke dat het u sal vermaken
Die het jaer duust hebben beleven
Drie hondert ses en sestig beneven,
Hebben in 't land schoon om aenschouwen
Veel wonder saken sien ontvouwen.
De oude schilders van pratycke
Conden niet denken dat God ons sant
Alle die mannen zonder gelycke
Te Maesycke in ruudt Kempenland.

LUCAS DE HEERE.
Schade leer u.

Achter het eerste blad van dit handschrift stond geschreven :

Aen Momus.

Laet den schryver onghequelt
O Momus eaken!
't Is min de const begrypen
Met schimpig nypen
Dan van ghelycken maken.

MARCUS VAN VAERNEWYCK.

[1] Lisez : *en*.

Beghinne van het tractaet.

Seltsame mannen, Neerlandts beroemen
Uwe wercken laeten dat blycken :
Broeders van Eycke weerdig te noemen,
Engelbrecht en Cornelis bloemen
Wel door u boven alle de rycken.
Hunne faem moet men niet bedycken ;
Niemand en zal hun licht achterhaelen,
Noch Jan van Eyck den principaelen.

—

Van die Maeseykers niets is t'oorconden
Van hunne meesters men niets en vindt,
Van dien tydt men hoort vele vermonden
Dat die houtsnede werdt ghevonden
En dat het prenten op coper beghindt
Met eenen goeden en duersamen inckt,
Alle die mannen, door const verheven
Sullen eeuwen en tyd overleven.

—

Maeseycke heeft in hare landauwen
Haren roem en edel juweelen,
Niet voor zeer langen tyde behauwen
Groote steden hebben aenschauwen,
De Van Eyckens schoone tafereelen
En syne school heeft haer ten deelen
Zich meest in Vlaenderen land begheven
Daer de consten door den ryckdom leven.

—

Brugghe die heeft daerby veel gewonnen
Rogier en Gheeraerts zyn ghetuyghe
Wat zy niet van het schilderen connen.
Met hunnen Hans en schilder Huyge,
Ghent en Ipre zyn mannen ghegeven
Van die van Eycken hoog geheven
Aen de broeders in Haerlemmer haven
Schoncken sy ooc hun hemelsche gaven.

—

De oude schilders goet van pratycke
Konden niet dynken dat soo een cant
Wondere dynghen zoude doen blycke
Van uut de schole van Van Eycke

Uit dat Maeseycke soo een rauwe land
De ruudtste plekke van Nederland.
Men relateert dat van dese tyden
Engelbrecht, van Hemsen, te Leyden,
Dat Albert Ouwater, Volkaert, Mandyn,
Jacob van Mercken, soo zeer benyd,
Alle van Eyckens dissipelen syn.
Dat weet men goet van dien ouden tyd,
Van die tyden men zal meer ontdekken
Zoo men tot wercken wacker wilt syn :
Dit is ghedaen om iever te wekken.

—

Hier eindig ik myn leste refreyn :
Nu bidde ik den Heere almachtig
Dat hy sachtig het land wil bewaren,
Met alle die de konst zyn gedachtich,
Voor het profyt van Neerlands welvaren.
Wy gaen lesen die tyden en jaren
Van d'eerste schilderen seer triomphant,
Al in balladen niet leughenachtig
By een gebrocht tot de eere van 't land.

—

Deze aenhaling zou genoeg wezen om te bewyzen dat de Vlaemsche nederlandsche school nevens de duitsche mag optreden; zien wy nu eens wat Heinecken, Huber, Bartsch, Sandrart, van Mander en Lucas de Heere zeggen van Engelbrecht, Cornelis, van Hemsen, Albert Ouwater, Volkaert, Mandyn, Jacob van Mercken, leerlingen van de van Eyck's, enz., in het vergelyke van zekere plaetsen, waer deze schryvers van de oude nederlandsche schilders en graveerders spreken.

. . . .

Heinecken heeft met nauwkeurigheid den naem van den schilder van Hemsen gegeven; maer, door welke reden heeft hy de monogramma, of naemletter-keer betwist, om er de echtheid van te loochenen, wanneer Lucas de Heere vastelyk verklaert dat van Hemsen te Maeseyck onder het getal leerlingen was der twee van Eyck's?

. . . .

Wy vragen hier, waerom Heinecken houdt staen dat de monogramma I.-V. Mercken (zoo spreekt hy) hem onbekend was? Men leest in het handschrift van Lucas de Heere, dat Jacob van Merken aen van Eyck's school toebehoorde, en dat hy er zelfs boven alle andere leerlingen uitmuntte.

. . . .

In het handschrift van Lucas de Heere zyn er verscheidene tydvermeldingen van onze kunstschilders-graveerders. Wy hebben oude kaerten moeten raedplegen om dat hunne voornamen somtyds gevoegd zyn by de namen der plaetsen waer zy geboren zyn, zonder familienamen er by te voegen; ziet er hier een goed getal :

Maaseyck.

Oorsprong van de oude Nederlandsche school [1].

Huibrecht, van Maaseyck . .	1366	Jan Walthersz., van Assen .	1490
Cornelis, van Oostzanen. . .	1380	Pieter Koek, van Aelst . . .	1490
Jan, van Maaseyck.	1381	Bernard van Orley.	1490
Albert, van Onwater.	1381	Pieter,Cornelis Engelbrechtszoon.	1493
Jacob, van Mercken	1382	Lukas Huyghe, Jakobszoon .	1494
Huyghe, van Haarlem	1382	Philippus van Assche	1495
Gheeraert, van Haarlem. . .	1382	J. van Scoorel, bij Alkmaar.	1495
Volkaert, van Haarlem . . .	1382	Allaert Claeszoon	1498
Jan, van Hemsen	1384	Marten van Hemskerck . . .	1498
Engelbrecht, van Leyden . .	1384	Frans Babylone	1500
Dirck, van Haarlem	1390	Lanceloot Blondeel	1500
Huyghe, van Goes	1394	Kornelis Met.	1500
Engelb[t] Engelbrechtszoon. .	1412	Jan Swart, Groninghe. . . .	1500
Jacob Huygheszoon	1422	Aldegrever, van Soest. . . .	1500
Jacob Corneliszoon, Oostzanen	1422	Pieter Breughel	1510
Huyghe, Jacobszoon.	1437	Marcus Geeraerts, Brugge. .	1510
Huyghe, Engelbrechtszoon, van Leyden	1437	Hieron. Cock, Antwerpen . .	1510
Cornelis, Engelbrechtszoon .	1439	Bosch	1510
Israel, Jakobszoon, Merken .	1445	Lieven de Witte, Gent. . . .	1510
Geeraert van der Meer, Gent.	1450	Jacob Bosius.	1520
Quinten Metsys, Antwerpen.	1450	Hendrik Cleef, Antwerpen. .	1520
Engelbrecht, Corneliszoon .	1468	Frans Floris, Antwerpen . .	1520
Jeroon v. 's Hertogenbosch .	1468	Hubert Goltzius, Venloo. . .	1520
Israël, Israëlsz., van Mercken	1470	Bernard de Ricke, Kortryk .	1520
Jan Bles	1480	Geeraerd de Jode, Antwerpen	1522
Lambert	1482	Th. Coornhert, Amsterdam .	1522
		Theodoor de Bry, Luik . . .	1528

[1] La liste a été citée sous ce titre spécial comme œuvre de L. de Heere, notamment par A. Wauters. (*Bull. Acad. roy.*, 1883, p. 345.)

Hans Bol, Antwerpen	1534	Math. Bril	1556
K. van den Broeck, Antwerpen	1534	Theodoor Galle	1560
K. de Passe, Arnemuyde . .	1536	Jakob de Gheyn, Antwerpen.	1565
Kornelis Cort, Hoorn	1536	Ghysbr. van Veen, Leyden .	1566
Philip Galle	1537	Barth. Dolendo, Leyden. . .	1566
P. van der Brecht, Brussel .	1540	Zacharius Dolendo, Leyden .	1566
Jan Collaert	1540	Abraham Bloemaert.	1569
Abraham de Bruyne.	1540	Gillis Sadeler, Antwerpen. .	1570
Augustyn Joriszoon	1545	Cornelis Galle	1570
Jan Sadeler	1550	Jakob Mathan	1570
Jooris Boehm	1550	Herman Muller	1570
Jan Wiericx, Amsterdam . .	1550	Jan Sarendam	1570
Paul Bril.	1550	Jan Muller.	1571
Assuerius Londersel, Amsterdam	1550	Paul Moreelse.	1571
Hieronymus Wiericx, Amsterdam	1551	Pieter Serwouters	1574
Antoon Wiericx, Amsterdam.	1552	Klaes Clock	1576
Raphaël Sadeler, Brussel .	1555	Ghisbert, van Brecht	1576
		Corn. Boel.	1576
		Hondius de Oude, van Duffel.	1576
		Willem Swaneburg, Leyden.	1581

Traduction [1] :

Au nombre des peintres anciens, dit le maître de Van Mander, Luc de Heere, dans son poème inédit sur la *Vie des peintres néerlandais*, était un Engelbert, né en 1380, qui déjà excellait par la gravure à Maeseyck du temps de Hubert Van Eyck ; un Cornelis, peintre, qui gravait sur bois pour les cartiers.

Van Mander avait fait des recherches infructueuses pour découvrir ce qu'était devenu le manuscrit de son maître (*La vie des peintres*), qui lui aurait été d'un si grand secours, dit-il, mais il le crut égaré ou détruit (voir la *Vie de Luc de Heere* et la préface de l'ouvrage de Van Mander).

Le hasard a voulu que M. P. de Goesin, imprimeur à Gand, découvrit ce manuscrit en faisant le catalogue de la vente des livres de M. de Potter, en mai 1824. Les héritiers de ce dernier le possèdent probablement encore.

Luc de Heere, homme de grand talent et de bon jugement, mourut

[1] Pour la prose, nous suivons en général le texte publié par l'*Alliance des arts*, en ayant soin de rectifier les passages qui ne correspondaient pas exactement à l'original flamand. Cette traduction doit avoir été envoyée de Gand.

en 1584, à l'âge de 50 ans. On peut supposer que son susdit manuscrit en vers sur la vie des peintres, composé d'après des sources authentiques, avait été communiqué, en tout ou en partie, à Vasari, qui l'aura mal compris.

Voici un extrait du précieux manuscrit de Luc de Heere :

PREMIÈRE FEUILLE DU MANUSCRIT.

Avant-propos [1].

Lisez ici sur les peintres, mes chers amis,
    D'authentiques et remarquables choses,
Qu'on ne trouve que rarement dans les écrits
    Et que ce traité fera connaître,
A votre grande satisfaction, je pense.
    Ceux qui ont vécu en l'an mil
Plus trois cent et soixante
    Ont vu dans cette belle contrée
Se produire beaucoup de choses étonnantes.
    Les anciens peintres, habiles dans la pratique,
Ne pouvaient concevoir que Dieu nous envoyât
    Tous ces hommes sans pareils
A Maeseyck, dans l'abrupte Campine.

LUC DE HEERE.
Le dommage vous éclaire [2].

Au revers du premier feuillet du manuscrit on lisait :

A Momus

Laissez l'écrivain en repos,
    O caquet de Momus !
Il est plus facile de comprendre l'art
    En faisant une satire sanglante,
Que de produire à son tour [3].

MARC VAN VAERNEWYCK.

[1] Pour le poème, nous adoptons en général la version donnée par M. De Busscher, tout en la rectifiant çà et là et en rétablissant autant que possible l'ordre des vers.

[2] C'est ainsi que M. H. Hymans traduit ce dicton (Commentaire cité, I, 38 et II, 6).

[3] On a rendu presque incompréhensible ce passage de Vaernewyck. Voir plus loin nos commentaires.

Commencement du traité.

Hommes rares, gloire de la Néerlande,
Ainsi que vos travaux le font paraître,
Frères Van Eyck, si dignes d'être nommés,
Engelbert et Corneille florissent,
Et par vous se sont élevés au-dessus des plus riches.
A leur renommée on ne doit point assigner de bornes.
Personne ne les égalera facilement
Surtout Jean Van Eyck, leur chef.

—

De ces enfants de Maeseyck, rien n'est constaté.
De leurs maîtres on n'a rien découvert.
De ce temps on raconte bien des choses,
Notamment que la gravure sur bois fut inventée
Et qu'ensuite on commença l'impression sur cuivre
Avec une encre bonne et solide.
Tous ces hommes élevés par l'art
Survivront dans les siècles.

—

Maeseyck dans ses parages
N'a pas longtemps conservé
Sa gloire et ses joyaux.
De grandes cités ont contemplé
Les beaux tableaux des Van Eyck
Et son école s'est en majeure partie
Transportée dans la Flandre,
Où les arts vivent par la richesse.

—

Bruges y a beaucoup gagné :
Roger et Gérard ont montré
Jusqu'où peut atteindre le talent en peinture.
Avec Hans et le peintre Hugue,
Gand et Ypres ont eu des hommes,
Élèves distingués des Van Eyck.
Aux frères du port de Harlem
Ils communiquèrent aussi leurs dons divins.

—

Les anciens peintres de talent
Ne s'imaginaient pas qu'une telle région
Pût montrer des productions aussi remarquables
De l'école des Van Eyck,

Sorties de Maeseyck, cette rude terre,
La plus abrupte de la Néerlande
On rapporte qu'en ces temps,
Engelbert, Van Hemsen, à Leyde,
Albert Ouwater, Volkaert, Mandyn,
Jacob Van Mercken si envié,
Étaient tous disciples des Van Eyck.
Voilà ce que l'on sait bien de ce vieux temps.
De cette époque l'on découvrira davantage
Si l'on est diligent au travail :
Ce qui en a été dit n'est que pour exciter au travail.

—

Ici je termine ma dernière strophe :
Je supplie maintenant le Seigneur tout-puissant
De protéger dans sa mansuétude le pays
Et tous ceux qui s'intéressent aux arts,
Pour le profit et le bien-être de la Néerlande.
Nous allons parcourir ces époques et ces années
Depuis les premiers peintres si célèbres,
Dans des chants véridiques,
Composés pour l'honneur du pays.

Ces citations suffiraient à prouver que l'ancienne école flamande-néerlandaise peut marcher de pair avec celle de l'Allemagne; mais voyons ce que Heinecken, Huber, Bartsch, Sandrart, Van Mander et Luc de Heere disent de Engelbert, Corneille, Van Hemsen, Albert Ouwater, Volkaert, Mandyn, Jacob Van Mercken, élèves des Van Eyck, etc., en confrontant les passages où ces écrivains ont parlé des anciens peintres et graveurs néerlandais.

. . . .

Heinecken a donné correctement le nom du peintre Van Hemsen, mais quelle raison peut-il avoir eue de mettre en doute le monogramme de ce peintre et d'en contester l'authenticité, lorsque Luc de Heere dit formellement que Van Hemsen était à Maeseyck au nombre des élèves des Van Eyck?

. . . .

Nous nous demandons ici pourquoi Heinecken prétend que le monogramme I. V. Mercken (c'est ainsi qu'il le rapporte) lui était inconnu. On lit dans le manuscrit de Luc de Heere que Jacob Van Mercken appartenait à l'école des Van Eyck et qu'il s'y distinguait entre tous ses rivaux.

Dans le manuscrit de Luc de Heere il y a plusieurs renseignements chronologiques sur nos peintres-graveurs. Nous avons dû consulter d'anciennes cartes pour retrouver le nom du lieu de naissance qui est souvent ajouté à leur nom de baptême sans aucune désignation du nom de famille.

En voici un bon nombre :

MAESEYCK.

Berceau de l'ancienne école néerlandaise.

(Suit la liste.)

§ 3. — *Commentaires.*

I.

Quand on lit avec attention les prétendus extraits de L. de Heere, on s'aperçoit que plusieurs vers, quelques rimes, et çà et là une idée ont été imités de certains passages de l'Ode aux frères Van Eyck, qui figure dans le recueil intitulé *Hof en boomgaert der poesie* du même auteur.

Mais, objectera-t-on, rien n'empêchait Luc de Heere d'utiliser pour ses biographies rimées une poésie insérée par lui dans un autre ouvrage! Évidemment, le poète pouvait s'inspirer d'une œuvre antérieure, et c'est sans doute ce qu'a pensé aussi le faussaire. Seulement, celui-ci a lu la pièce de L. de Heere, non dans l'*Hof en boomgaert* (1565) [1], mais dans le *Schilderboek* de Carel Van Mander, dont la première édition date de 1603-4. Or on sait que Van Mander, ainsi qu'il le déclare d'ailleurs lui-même, n'a pas reproduit fidèlement les vers de de Heere : il en a fait des alexandrins. Et le plus drôle, c'est que le faussaire a pris, se bornant à les modifier quelque peu pour les raccourcir et les mettre en rapport avec le contexte, les

[1] Dans la seconde édition de l'*Hof en boomgaert,* 1614, le texte de l'ode susdite n'a été modifié que pour l'orthographe. Ces deux éditions sont très rares.

deux vers suivants, qu'on ne trouve que dans le texte arrangé par Van Mander :

> Van die Maeseykers niets is t' oorconden
> Van hunne meesters men niets en vindt.

Van Mander avait dit (p. 201 v°) :

> Van dees Maeseyckers twee en weet men niet t'orconden
> Wie dat hun meester was, 't bescheyt men niet en vindt.

Le véritable texte de L. de Heere est tout différent. Voici la strophe entière :

> Wat conste vant men oynt (de waerheit t'orconden)
> Soo perfect int eerste als dese const excellent?
> Van welcke belyden alle verstandighe monden
> Dat men heuren meester noynt en heeft ghekent.

C'est Van Mander qui a introduit ici l'appellation si caractéristique de *Maeseyckers* pour désigner les artistes de la petite ville du Limbourg.

La fraude est-elle assez manifeste? Voyez-vous Luc de Heere reprenant ses propres idées dans un texte transformé après sa mort par Van Mander !

D'autres passages encore sont inspirés plutôt du texte de Van Mander que de celui du peintre-poète gantois :

> Van dien tijd men hoort vele vermonden.

On lit dans Van Mander :

> Waer hoort men erghen meer soo wonder dingh vermonden.

De Heere avait dit :

> Van welcke belyden alle verstandighe monden.

Le pastiche porte :

> Uwe wercken laeten dat blycken.

Van Mander :

> Dat siet men nu ter tijdt aen weynigh wercken blijcken.

De Heere :

Twelcke men nu ter tijt niet veel en siet ghebeuren.

Le sujet des deux poèmes est néanmoins différent. Dans l'ode de L. de Heere, on célèbre le tableau de l'*Agneau divin*, en même temps que l'invention de la peinture à l'huile; ce dernier point est rappelé en ces termes :

Dat Heycus daer d'olverwe broght en heeft vonden.

Vers dont Van Mander avait fait :

Dat desen Jan van Eyck heeft d'olyverwe vonden.

L'auteur moderne, lui, s'occupe à la fois de nos peintres et des premiers graveurs flamands; mais il songe à son modèle quand il dit :

Dat die houtsnede werdt ghevonden.

C'est de Maeseyck que viennent les inventeurs.

L. de Heere :

Die uut dat onnoosel Maesheyc is becleven.

Van Mander :

Die uyt soo slechten stadt, uyt Maeseyck is becleven.

Le faux texte :

Uit dat Maeseycke soo een rauwe land [1].

Les Van Eyck quittent la ville pauvre du Limbourg.

Van Mander dit, sans changer beaucoup les vers de de Heere :

Sijn werck dat was ghesocht uyt alderley landouwen
Daerom men weynig meer vindt als dees tafel yet
Dan dat men slechs noch eene in Brugghe mach aenschouwen
En eene t'Yper noch, die doch voldaen is niet.

[1] Van Mander, dans la biographie des Van Eyck, dit aussi (1re édit., p. 199) : daer in dien *rouwen* oft eensamen hoeck landts.

Le falsificateur développe une idée analogue à propos des graveurs :

Maeseyck heeft in hare landauwen,
Haren roem en edel juweelen
Niet voor zeer langen tijde behauwen.
Groote stede hebben aenschauwen
De Van Eyckens schoone tafereelen.

Remarquons en passant que toutes ces dernières rimes : *landauwen, hauwen, aenschauwen, juweelen, tafereelen*, se retrouvent aussi à la fois dans des vers de L. de Heere et de Van Mander. Mais là où de Heere avait mis *schoonste juweelen*, Van Mander avait écrit : *edel juweelen*.

Pour d'autres renseignements encore, le mystificateur semble avoir puisé dans Van Mander, où l'on trouve, notamment, la plupart des noms des peintres-graveurs cités dans la liste de la pseudo-école de Maeseyck [1]. Pas tous cependant : quelques-uns de ces personnages, à peine nés du vivant de L. de Heere, n'étaient pas encore, à l'époque de Van Mander, assez connus pour être mentionnés dans le *Schilderboek*.

C'est aussi dans le livre de Van Mander qu'on avait pu voir sous une œuvre de notre poète, en guise de signature, à la fois le nom de *Lucas de Heere* et l'anagramme du même nom [2] : *schade leer u*, alors que l'une de ces marques suffisait pour indiquer l'auteur.

II.

Conformément à l'usage du temps, l'œuvre de Van Mander est précédée d'un grand nombre de poèmes de circonstance dus à divers écrivains, et où l'on fait la leçon aux malveillants.

[1] Un grand nombre de noms et de dates de naissance, surtout pour le XVIe siècle, doivent avoir été empruntés à M. Huber et C.-C.-H. Rost, *Manuel des curieux et des amateurs d'art, contenant une notice raisonnée des principaux graveurs*..., Zurich, 1797-1808, 9 vol. (Voir spécialement le t. V et un peu le t. I.)

Cet ouvrage figurait dans le catalogue Delbecq au n° 690.

[2] Écrit : *Lucas d'Heere*.

Le pastiche naturellement ne pouvait manquer d'y aller aussi de ses vers au dieu de la critique. Sa pièce *Aen Momus* (vers 14-18) est signée *Marcus van Vaernewyck*. Chose curieuse, c'est effectivement une œuvre du chroniqueur gantois de ce nom. Nous l'avons retrouvée en tête du poème sur la Flandre intitulé *Vlaemsche Audtvremdicheyt* [1].

La voici telle qu'elle figure dans cet ouvrage :

Tot den begrijpers.

Laet mij doch onghequelt, ick en winder met gheen ghelt
O Momus caken.
Tes minder const begrijpen, met schimpich nypen,
Dan van ghelijcken maken.

Le texte original a été modifié *pro subjecta materia,* mais avec quelle maladresse!

En donnant une autre tournure à la première phrase, on a supprimé l'antithèse si bien marquée en flamand : *onghequelt... gheen ghelt* (sans tourment, sans argent) :

Laissez-moi donc en repos : je n'y gagne pas d'argent.

Le passage :

Tes minder const begrijpen

a été changé en :

't is min *de* const beghrypen ;

ce afin de mettre mieux en évidence le mot *const* signifiant *art.*

[1] On en possède deux éditions, 1560 et 1562. De ce dernier texte de Vaernewijck, il existe des exemplaires avec le titre renouvelé en 1563 et d'autres avec les huit premiers feuillets réimprimés entre 1581 et 1588. (Voir la *Bibliotheca Belgica* de F. Van der Haeghen.)

Pour nos citations, nous prenons le dernier texte, qui est celui de la collection Delbecq (décrit assez inexactement dans son catal. de 1840, nº 981), ayant sous les yeux l'exemplaire même qu'a possédé l'iconophile gantois. (Section gantoise, bibl. de Gand, nº 582.) D'ailleurs l'édition de 1560 ne contient pas encore tous les vers qui doivent attirer ici notre attention.

Mais l'ensemble de la pièce devient ainsi inintelligible. Vaernewyck avait pris *const* — cf. *kunnen*, pouvoir, savoir — dans son sens étymologique, et le verbe *begrijpen* était employé absolument. Le titre aurait d'ailleurs dû mettre sur la voie : *tot den begrijpers*, aux censeurs, à ceux qui blâment ou critiquent par envie.

Il ne s'agissait pas de la compréhension de l'art ; l'idée était simplement : il est plus facile de censurer avec aigreur que de produire à son tour.

Le vrai Luc de Heere aurait au moins compris la langue de son contemporain et ami Marc van Vaernewyck.

On n'a eu garde de citer ce dernier quand on plagiait ses œuvres. Les vers 1-5 et 8-9 du prologue de notre pastiche sont une méchante imitation de l'avis au lecteur de la *Vlaemsche Audtvremdicheyt*. Voici l'original :

Leest hier van Vlaendren, mijn leser bemint,
    Veel aude autentijcke wonderlicke zaken,
Dat ghy in ander boucken zeer zelden vint,
    Zal u dit eerste tractaet kennelic maken.
Wy hopen het zal uwen zin wel smaken.
    Lees dijt met ionsten zo wy u betrauwen,
Dan mueghdy in d'ander dry tractaten gheraken
    Ooc Vlaendren aengaende schoone int aenschauwen
Want zi alle int curte veel wonders ontvauwen.

Le vers 11 est une imitation de Vaernewyck (*ibid.*, stance 102) :

In eenen ruden tijt, ons God desen grooten constenaer sant.

Le vers 13 vient de la même stance :

Van Maeseyc een stedeken in ruudt Kempen landt [1].

[1] Vaernewyck dit encore ailleurs (*Hist. van Belgis*, 1574, l. IV, f° 118v°) :

Maer hy was van nativiteyt uut dat ruyde Kempen lant.

De (*ibid.*, stance 102) :

Pictoriale practycke

on fait (vers 10 et 51) :

Schilders van practycke... goet van pratycke.

Mais nous devons nous arrêter un peu plus longtemps à la stance 109 de Vaernewyck :

Nu bidden wy God den Heere almachtich,
Dat hy zeer zachtich, Ghendt wille bewaren,
Met alle die haer uut liefden zijn gedachtich,
Voor tghemeene profijt des landts welvaren :
Dat zy die gheweest heeft, van over veel jaren
Die hooftstad van Vlaendren, mach int vermeeren bloeien,
Ende langhs zo meer in dueghden en eeren groeien.

Maintenant prions le Seigneur Dieu tout-puissant
Qu'il veuille dans sa mansuétude protéger la ville de Gand
Avec tous ceux à qui elle est chère,
Pour le bien-être général et la prospérité du pays :
Que celle qui a été depuis tant d'années
La capitale de Flandre puisse en se développant être florissante
Et de plus en plus croître en vertu et en honneur.

Cette naïve et sincère prière a subi dans l'imitation un traitement vraiment barbare. (Vers 67-74.)

Qu'on ait voulu employer une forme abrégée du subjonctif, ou bien faire usage, très incorrectement d'ailleurs, du mode indicatif, toujours est-il que la phrase perd tout son charme par la substitution de la forme *wil* à *wille :*

Nu bidde ik den Heere almachtig
Dat hij sachtig het land wil bewaren.

Le mot *konst*, art, vient ensuite interrompre brusquement le développement de la pensée :

Met alle die de konst zyn gedachtich
Voor het profyt van Neerlands welvaren.

Et bientôt l'auteur abandonne la prière pour s'occuper, sans aucune transition, de la matière de son livre :

Wij gaen lesen die tyden en jaren,
Van d'eerste schilderen seer triomphant [1]
Al in balladen [2] niet leughenachtig
By een gebrocht tot de eere van 't land.

Dans la stance de Vaernewyck, au contraire, la pensée se déroule de la manière la plus naturelle, et l'enchaînement des idées est irréprochable.

De même que ses prédécesseurs, tant Vaernewyck que de Heere et Van Mander, l'auteur moderne parle des principales villes de Flandre (vers 43-48), mais c'est plus particulièrement à la stance suivante (n° 121 de Vaernewyck) qu'il songe quand il rappelle à ce propos des prénoms d'artistes brugeois :

Constighe schilderye en heeft Brugge ooc noyt ontdiert
Zij ester wel af verciert in kercken ende husen.
Meester Huge, meester Rogier die wonder hebben verziert
Met den Duytschen Hans om te schilderen abusen,
En boven al Joannes van Eycx werc...

Bruges n'a jamais été dépourvue d'excellents tableaux,
Ses églises et ses maisons en sont bien décorées.
Maître Hugues, maître Roger se sont merveilleusement évertués
Avec l'Allemand Hans à y peindre des fictions;
Et par-dessus tout l'œuvre de Jean van Eyck...

Mais il a ajouté ici (vers 44) un *Gheeraert*, ayant probablement en vue le *Gheeraert van Brugghe* dont il était question dans le *Schilderboek* de Van Mander [3].

[1] *Seer triomphant*, voir VAERNEWYCK, *ibid.*, notamment IV, stance 25.

[2] *Balladen*, emprunté au titre de Vaernewyck, *ibid.*, et à la stance 99 de la quatrième partie du poème.

[3] M. DE BUSSCHER (t. II, p. 204), traduisant le passage faux (vers 43-48), avait cru pouvoir donner hardiment entre parenthèses les noms de famille, tout en se montrant réservé au sujet de Memlinck :

« Bruges a beaucoup gagné à leur séjour : Rogier [Van der Weyde] et

Le plan de l'œuvre moderne aussi rappelle celui du poème de Vaernewyck : d'abord un avis préliminaire; ensuite la petite pièce de circonstance; plus loin des strophes ou stances. Enfin, les récits sont également des *balladen.*

Mais ce qui semble bien être de la plume du mystificateur, c'est, notamment, au titre *Beghinne* pour le nominatif *Beghin;* ailleurs la forme *aenschauwen* dans une phrase qui exigeait le participe *aenschauwd* (vers 38) :

Groote steden hebben aenschauwen
De Van Eyckens schoone tafereelen.

Ce n'est pas non plus dans les écrits de ses devanciers qu'il a trouvé le pluriel *schilderen* (*de eerste schilderen*) pour *schilders;* le verbe *bloemen* pour *bloeien*, etc.

III.

Grâce aux noms cités dans le faux document, Delbecq faisait plusieurs découvertes importantes :

1° Il établissait définitivement que l'école des graveurs néerlandais remontait au XIVe siècle et se rattachait d'une manière ininterrompue aux Van Eyck.

2° Il connaissait la filiation de certaines familles de peintres-graveurs primitifs et des dates de naissance :

Engelbrecht, van Leyden, 1384;
Engelbrecht Engelbrechtszoon, 1412;
Huyghe Engelbrechtszoon, van Leyden, 1437;
Cornelis Engelbrechtszoon, 1439;
Engelbrecht Corneliszoon, 1468;
Pieter-Cornelis Engelbrechtszoon, 1493.

Gérard [Van der Meere] ont prouvé jusqu'où peut atteindre le talent en peinture, comme Jean [Hans] et le peintre Hugues [Van der Goes]. »

Le mystificateur ne devait en tout cas pas avoir songé ici à Gérard Van der Meere, qu'il citait plus loin comme étant de Gand dans son texte de l'école des Van Eyck.

Cornelis, van Oostzanen, 1380;
Jacob Corneliszoon, Oostzanen, 1422.

Jacob, van Mercken, 1382;
Israël Jacobszoon, Mercken, 1445;
Israël Israëlszoon, van Mercken, 1470. Etc. [1].

3° Il tenait le nom véritable du « maître de 1466 », dont on ne connaissait que les initiales *E. S.*, qui se trouvent sur quelques-unes de ses estampes.

Bartsch [2] avait dit à propos de ce maître :

« Il y a des amateurs qui le nomment Corneille Engelbrecht de Leyde, peintre dont parle Sandrart, t. I, p. 237 ; mais ce peintre ne naquit qu'en l'an 1468, c'est-à-dire deux ans après la date que l'on trouve sur des estampes de notre anonyme. D'autres le croient être le père de ce Corneille Engelbrecht qui n'est pas même nommé dans aucune histoire. Du reste, la lettre *E* de notre artiste est quelquefois accompagnée d'un *S*, et c'est sans doute cette dernière qui signifie son nom de famille. »

Delbecq répondait à Bartsch — d'une manière assez incohérente, il faut le reconnaître : Corneille et Engelbrecht sont deux artistes différents, peintres-graveurs l'un et l'autre [3], ainsi que le montre Lucas de Heere. *S* signifie *sculpsit ;* reste donc pour l'initiale *E* le nom de Engelbrecht.

4° Il pouvait enfin révéler les divers noms de peintres que le baron Heinecken [4] avait donnés inexactement dans le passage suivant :

« Nous avons quelques pièces, qu'on attribue à Laurent Coster Quoiqu'elles soient taillées en bois par quelqu'un qui a voulu surprendre les

[1] M.-W. Evrard, *Lucas de Leyde et Albert Durer* (Bruxelles, 1884), a essayé de dresser des fragments généalogiques à l'aide de quelques-unes de ces données.

[2] Ad. Bartsch, *Le peintre-graveur,* t. VI, p. 3 (Vienne, 1808).

[3] Voir plus haut le texte en prose, les vers ainsi que la liste de l'école de Maeseyck.

[4] [C.-H. Heinecken], *Idée générale d'une collection complette* (sic) *d'estampes.* Leipsic et Vienne, 1771, p. 201.

amateurs, en imitant le caractère de l'antiquité, je les spécifierai cependant ici, pour faire plaisir aux curieux qui ne les connaissent pas encore :

1. Petit buste d'un homme en bonnet, pièce haute de 1 pouce 10 lignes, large d'un pouce, marqué *Laur' Iāssoen.*

Ce doit être le portrait de *Coster.*

2. Autre petit buste d'un vieillard en profil, pièce haute de 2 pouces, large d'un pouce 9 lignes, marquée en bas *Valckart Seil dā*[1] *Harlem.*

3. Autre semblable tourné vers la gauche, pièce marquée *Iā Dadin v̄ har.*

4. Autre buste, vu de trois quarts, marqué au fond à la gauche d'un L, et en bas *hugo Jacob', soē v̄ Lid.*

5. Autre avec l'inscription : *Jan van Hemsen, Scilder v̄ harlem.*

6. Autre, marqué *Alb'., Ovāts Scilder harlem.*

7. Autre, marqué *I. v. Mercken.*

Nom qui n'est pas connu. »

Jac. Koning avait déjà fait observer, en 1816[2], que Heinecken n'avait pas vu lui-même les inscriptions susdites : *Ovats* devait être lu, d'après lui, *Ouatz* (*Ouwater*), et au lieu de *Dadin* il fallait *Mandin.*

Mais c'est ici que Delbecq triomphe. A part *Laur. Janssoene,* considéré comme imprimeur et dont on ne devait pas s'occuper, il trouve tous les vrais noms à l'aide de Van Mander et de la pièce attribuée à L. de Heere ; seulement, dans le *Schilderboek,* ces noms sont épars, tandis que le poème les donne tous à la file, y compris l'inconnu *Jacob van Mercken,* et cela *dans une seule et même strophe !*

> Engelbrecht, van Hemsen, te Leyden[3],
> Dat Albert Ouwater, Volkaert, Mandyn,
> Jacob van Mercken, soo seer benyd,
> Alle Van Eyckens discipelen syn.

Vit-on jamais coïncidence plus étrange?

[1] Delbecq lit *Scil. van.*

[2] Jacobus Koning, *Over de uitvinding der boekdrukkunst,* p. 157. (*Letter en oudheidkundige verhandelinge van de Hollandsche Maatschappij der wetenschappen te Haarlem,* 1816.)

[3] *Te Leyden* remplace, selon toute apparence, le n° 4 de Heinecken : *Hugo Jacobsoen van Leiden* (Lucas de Leyde), cité aussi dans la fausse

Un mot enfin au sujet de Jacob Van Mercken, qui ne figure pas dans Van Mander. Delbecq écrit *Mercken* avec un *r*, et il suit la même orthographe pour les deux Israël Van Mecken inscrits dans sa liste.

Le *Bulletin des arts*, de Paris, et tous les auteurs qui ont eu le texte de Delbecq sous les yeux ont tout simplement imprimé *Mecken*, sans même prévenir le lecteur qu'une correction avait été faite.

Mais ne semble-t-il pas que le faux document porte *Mercken* parce que Heinecken avait donné cette orthographe dans le texte cité?

On se demandera peut-être ce que vient faire ici le nom d'un inconnu (*Jacob*), quand les initiales relevées dans le livre de Heinecken pouvaient parfaitement s'appliquer à *Israël*.

Il fallait un graveur assez rapproché de l'époque des Van Eyck, un ancêtre d'*Israël* Van Mecken ; on a donc créé la lignée que nous avons indiquée plus haut : *Jacob ;* Israël Jacobszoon ; Israël Israëlszoon ; tous Van Mercken (avec un *r*) !

IV.

Quand ce faux a-t-il été commis?

Tout d'abord il y a lieu de faire observer que le catalogue de la vente L. de Potter, tenue en 1824, ne contient aucune mention relative au susdit manuscrit de L. de Heere.

D'autre part, si Delbecq était en possession, dès 1824, de ces renseignements, pourquoi donc les a-t-il cachés, lui, vice-président de la Société des beaux-arts et membre de la Commission locale des monuments?

liste de l'école de Maeseyck, à l'année 1494, sous le nom de Lukas Huyghe Jacobszoon.

M. De Busscher avait traduit ici *Van Hemsen de Leyde*. Mais Van Hemsen vivait à Harlem.

Dans la biographie de L. de Heere, qui parut à Gand en 1829[1], on dit encore que la *Vie des peintres* n'est pas arrivée jusqu'à nous. Et il ne se serait trouvé personne parmi le groupe d'artistes et de collectionneurs qui existait alors à Gand, pour faire remarquer que le fameux ouvrage dont on déplorait la perte s'était trouvé dans la ville cinq années auparavant!

Nous pensons — mais ce n'est qu'une supposition — que le texte attribué à L. de Heere a été imaginé peu de temps après la publication du *Voyage d'un iconophile* (Paris, 1834), ouvrage[2] dans lequel l'auteur, Duchesne aîné, conservateur de la bibliothèque du Roi, avait parlé en termes très favorables de la collection Delbecq.

Le mystificateur aura fait remonter la découverte à la vente de 1824, parce que le catalogue de Potter mentionne effectivement, au nº 9, page 26, un autre manuscrit de L. de Heere : le *Théâtre de tous les peuples de la terre*[3]. Il n'y avait d'ailleurs aucun danger à invoquer le témoignage de l'imprimeur du catalogue, Pierre de Goesin, qui était mort le 18 avril 1831.

Quel est l'auteur du faux?

Cette question pourrait paraître oiseuse s'il n'y avait à faire une constatation à propos du texte français de l'article publié en 1845, dans le *Bulletin des arts*, à Paris. On y fait dire à Delbecq ce qui suit :

> Le hasard a voulu que M. P. de Goesin, imprimeur à Gand, découvrit ce manuscrit en faisant le catalogue de la vente des livres de M. de Potter au mois de mai 1824. *Je dois à M. de Goesin la connaissance de ce manuscrit précieux,* retiré de la vente par les héritiers de M. de Potter...
>
> *C'est en feuilletant à la hâte le petit in-folio* manuscrit de Luc de Heere *que j'ai recueilli* les dates qui m'ont permis d'établir un tableau chronologique des peintres-graveurs de cette école [néerlandaise].

[1] A la suite de la dernière édition de l'histoire de Belgique de Vaernewyck. Il est à remarquer que « le savant M. J.-B. Delbecq » est cité lui-même dans une note de cette édition, t. II, p. 181. — Voir aussi le *Messager des sciences et des arts*, 1823, p. 267.

[2] Passage cité dans l'article de Delbecq.

[3] Aujourd'hui à la bibliothèque de Gand.

Or cette version, suivie par M. De Busscher et tous ceux qui, dans ces dernières années, se sont occupés de l'affaire, ne correspond nullement au texte original [1] flamand, où l'auteur ne parle pas *de visu ;* il ne dit pas qu'il a fait lui-même les extraits du manuscrit.

Que conclure de là ? On ne peut faire que des conjectures. Ou bien Delbecq avait préparé lui-même une traduction française dans laquelle il s'était plu à développer la légende en citant « le petit in-folio »; ou bien le texte français est l'œuvre d'un tiers, qui, comme mandataire de la veuve, cherchait à rendre plus attrayant tout ce qui se rapportait au défunt. Ce tiers traducteur peut aussi être l'auteur des faux, lequel avait tout intérêt à laisser à Delbecq la pleine responsabilité de la prétendue découverte.

Mais passons.

[1] Le texte flamand de l'article de Delbecq a certainement été écrit en premier lieu : dans la liste des peintres-graveurs que donne le texte français du *Bulletin des arts,* on ne s'est pas même donné la peine de traduire les noms de ville : *Antwerpen, Brussel,* etc.

CHAPITRE III.

LES DESSINS D'AREND VAN WYNENDALE SONT-ILS FAUX?

I.

Parmi les manuscrits inventoriés dans le catalogue de la première vente Delbecq (8 septembre 1840), figure, au n° 104, un important recueil de dessins coloriés du peintre Arend ou Arnould Van Wynendale, intitulé :

> Memorie ende conste van meester Arent van Wynendale te Ghendt, overleden stedeschildere zalig den XVI novemb. XV^c XCII^tich ende my Christoffel van Huerne toecommen by coope ten sterfhuyse van den voornoemden M. Arent, om de singulariteyt van dien.

Suit la description des planches, qui se rapportent presque toutes à des monuments détruits ou détériorés pendant les troubles du XVIe siècle : églises, chapelles, couvents et abbayes; portraits des comtes et comtesses de Flandre; monuments funéraires, parmi lesquels huit grandes plaques tombales en cuivre; la Tour rouge; des armoiries, etc.

Ce volume, ainsi qu'on peut le voir par le procès-verbal de la vente, ne fut pas adjugé [1]. Il fut cédé la même année de la main à la main à M. P.-J. Goetghebuer. Celui-ci fit un nouveau classement des dessins et les dissémina dans les diverses parties de sa collection topographique [2]. Nous n'avons pas retrouvé le titre de l'ouvrage, ni quelques planches sans importance

[1] C'est par erreur qu'on dit dans le *Messager des sciences historiques*, 1840, p. 405, qu'il a été vendu 300 francs.

[2] Aujourd'hui à la bibliothèque de Gand, collection gantoise.

pour la ville de Gand, telles que : portrait de Sixte V, armoiries de Godefroid de Bouillon, chapelle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, la monnaie de Judas, etc. Ces dernières pièces n'avaient vraisemblablement pas été conservées par M. Goetghebuer.

Le recueil est clairement désigné dans deux ouvrages sur la vie de saint Macaire, publiés l'un et l'autre au XVIIe siècle.

1° *Het leven van den heylighen Macharius* (Gand, 1623), par le curé Jan Schatteman.

Page 22 :

Int jaer 1576 hebben de ketters vyanden van de heylige kercke en syne K. Maiesteyt dit casteel verovert. Int jaer 1580 hebben sy oock gebroken 't overblevé deel van de kercke van S[t] Baefs, soo ghesien wort in *eenen boeck inhoudende verscheyden figuren van gebroken kercken ende cloosters der stede van Ghendt waer oock getooght wort dese ruyne mits dese woorden :* Dit was een deel van de Abdye van S. Baefs waerin de Casteelders Spaengiaerden haerlieder kercke hielden daer in dat stont de tombe vā S. Macharius en ander sepulture geruyneert int jaer 1580 [1].

2° *Vie de saint Macaire d'Antioche*, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, 10 avril.

Page 895 de l'édition de 1675 :

Ast anno MDLXXVI locum occupaverunt haeretici, regiae majestati rebelles, et triennio post diruerunt ecclesiae reliquias : uti monstratur in *quodam codice, continente figuras varias monasteriorum atque ecclesiarum destructarum, inter quas etiam ruinae predictae notantur, cum inscriptione :* Haec erat pars Abbatiae S. Bavonis, quam Hispani ad praesidium castri positi habebant pro ecclesia : in qua etiam stabat tumba S. Macarii cum aliis sepulcris, destructa anno MDLXXX [2].

Surgit naturellement la question : un mystificateur quelconque n'a-t-il pas composé le manuscrit attribué à Wynendale après avoir pris connaissance de l'un ou de l'autre de ces

[1] D'après l'exemplaire conservé à la bibliothèque de Gand, collection gantoise, n° 610.

Ce passage a été cité également par A. Van Lokeren, *Abbaye de Saint-Bavon*, p. 236.

[2] Reproduit littéralement dans l'édition des *Acta* de 1866.

extraits? N'est-on pas ici devant un cas analogue à celui de l'œuvre ressuscitée de Luc de Heere, dont nous venons de nous occuper? En tout cas, l'inscription relative à l'abbaye de Saint-Bavon, telle qu'elle est reproduite plus haut, correspond à celle que l'on trouve sur l'un des dessins coloriés :

Dit was een deel van der abdye van St Baefs daer de Spaengaerden huer kercke hilden, daer in dat stont de tombe van St Macharyus ende noch ander sepultueren gheruwyneert 1580.

La défiance augmente quand on se rappelle que le faussaire du registre de la corporation gantoise devait avoir songé à cet artiste en plaçant des Van Wynendale dans sa nomenclature apocryphe.

II.

Néanmoins, nous pouvons prouver que les dessins dont il s'agit sont du XVIe siècle et, de plus, qu'ils sont bien d'Arend Van Wynendale.

D'abord, ce peintre a bien réellement existé à l'époque indiquée. Mentionné dans la liste authentique des francs maîtres postérieurs à 1540, il est inscrit comme juré de la corporation en 1576, 1587 et 1591. Son nom est cité plusieurs fois dans la comptabilité communale à partir de 1581. Il peignit les armoiries du souverain en 1584 et celles des chefs-échevins, de 1584-1585 à 1589-1590; il restaura, à l'église de Saint-Bavon, les blasons des chevaliers de la Toison d'or, 1584 et 1585, et orna en 1587 le tabernacle du Saint-Sacrement à la chapelle des tisserands. On possède des quittances signées par lui en 1586 et en 1587. Une dalle à l'église Saint-Nicolas indiquait l'année de sa mort, 1592 [1].

[1] Archives de Gand : Comptes ; travaux, série 533, nº 319, et 534, nº 1 ; pièces relatives à la chapelle des tisserands. — De Busscher, II, 47, 69, 70. — Recueil des inscriptions funéraires de l'église Saint-Nicolas.

Ensuite le papier des dessins contient des filigranes qui sont incontestablement du XVIe siècle. C'est le plus souvent un grand B dans un écu couronné. Nous voyons ainsi que le papier est semblable à celui qu'avait employé Lucas de Heere pour son célèbre album intitulé : *Le théâtre de tous les peuples de la terre.* Les dessins de Wynendale d'ailleurs sont un peu de la même école, et en tout trahissent le même temps.

Enfin, nous avons un élément de comparaison d'une valeur indiscutable : les armoiries peintes par Arend van Wynendale sur les registres des échevins de Gand. Certes, ce ne sont pas des œuvres du même genre : les blasons scabinaux, dont chacun couvre un feuillet grand in-folio, ont été peints sur parchemin avec des couleurs à l'huile, et d'après un type traditionnel, tandis que nos dessins sont de petites aquarelles sur papier, très variées, et où le tracé à la plume se remarque facilement. On peut néanmoins signaler des analogies, par exemple dans les têtes de lion, et en général dans les hachures des ombres; certains traits du « jeune homme issant de carnation » du timbre des *de Blasere*, peuvent aussi se retrouver dans les dessins.

Mais on arrive immédiatement à un résultat concluant quand on rapproche les unes des autres les inscriptions en lettres ornées et d'un caractère très particulier que portent les deux séries. En établissant, en effet, une comparaison trait par trait, ornement par ornement, entre les lettres des banderoles scabinales, d'une part, et les textes explicatifs des dessins, d'autre part, on acquiert sans peine la conviction que les deux écritures sont de la même main. De part et d'autre, les *v* ont la même forme bizarre; les *y*, certains *t*, plusieurs *d* ont les mêmes traits caractéristiques; le *w* de *Weg* et de *Antwerpen* sur les dessins est semblable au *w* des armoiries au mot *Wychuus*. Le *P* entouré d'ornements de *Philippe de Valois*, dans les dessins, est exactement pareil au *P* de *Pieter de Vos*, aux armoiries de 1585; les *vā* (*van*) sont semblables; plusieurs chiffres également, etc. De plus, les diverses inscriptions sont tracées de la même manière entre deux lignes.

Pourtant, il y a une certaine différence entre l'ensemble des lettres, celles des registres affectant une allure plus ou moins gothique, anguleuse; les autres, plus petites, étant en général plutôt rondes. Mais cela encore nous semble une présomption en faveur de l'authenticité. L'artiste, en reprenant pour les armoiries scabinales un type de lettres ornées qui lui était familier [1], ne se sera pas soucié des inscriptions faites par lui plusieurs années auparavant dans un album de dessins. Un falsificateur, au contraire, ayant sous les yeux les inscriptions scabinales, n'aurait pas manqué de reproduire avant tout d'une manière servile le caractère anguleux des lettres du modèle.

Il importe de remarquer, au surplus, que ce n'est que tout récemment qu'il a été prouvé, par la découverte de quittances originales, que ces armoiries scabinales des années 1585 et suivantes sont bien de Wynendale. Les comptes généraux de la ville ne donnaient aucun renseignement à cet égard.

En examinant attentivement les diverses planches ayant fait partie du recueil de Wynendale, nous avons constaté qu'il s'y est glissé une pièce moderne : c'est le dessin donnant la plaque tombale en cuivre de *Baudouin Uter Volrestrate*, décédé en 1400. La reproduction originale de cette tombe par Wynendale existe aussi, mais elle avait été dessinée au verso de l'aquarelle représentant l'église abbatiale de Saint-Pierre. La copie, exécutée avec art, date très probablement de l'époque où, après la mort de Delbecq, les planches ont été détachées de l'album pour être classées au point de vue topographique dans divers portefeuilles : pas moyen de séparer deux dessins tracés au revers l'un de l'autre!

[1] On ne doit cependant pas confondre l'écriture de ces inscriptions, en lettres de forme, avec la cursive ordinaire de Wynendale, connue par sa signature ainsi que par une inscription au registre des peintres à l'année 1591 qui paraît être de sa main.

Plusieurs contemporains dont nous possédons des manuscrits, entre autres Lucas de Heere et Christophe Van Huerne, avaient aussi, outre leur écriture ordinaire, une calligraphie spéciale pour les titres, les citations et les inscriptions.

A part cette pièce, tout le recueil est authentique. C'est avec un véritable soulagement que nous faisons cette constatation. Les dessins et aquarelles de Arend Van Wynendale, au nombre d'une quarantaine, sont, en effet, considérés comme l'une des parties les plus importantes de l'Atlas archéologique de Gand, et la plupart d'entre eux ont déjà été reproduits en fac-similé dans divers ouvrages historiques.

III.

Plusieurs dessins de Wynendale portent des inscriptions complémentaires postérieures, dont quelques-unes sont de la propre main [1] de Christophe Van Huerne, décédé en 1629 [2]. Celui-ci appréciait la valeur des documents qu'il avait achetés lui-même à la maison mortuaire du peintre [3]. Ayant fait, à la demande de maître Joachim Busscher, secrétaire à la chancellerie de Brabant, une copie de la reproduction, par Wynendale, de la dalle en cuivre de *J. Busser dictus de Basseveldc*, il rédigea à cette occasion, à la date du 28 septembre 1602, une attestation au sujet du recueil tout entier : le peintre qu'il avait connu personnellement avait dessiné les monuments « *ad visum* »; et, pour ce qui concernait plus spécialement les tombes de l'église des Dominicains ou Jacobins, plusieurs religieux s'étaient rappelés les avoir vues, avant les troubles, dans le chœur de leur église [4].

[1] A savoir les renseignements en écriture allongée ajoutés aux inscriptions de Wynendale et les notes en petite cursive dont le spécimen le plus complet se trouve au dos d'un des dessins relatifs à la Toison d'or.

[2] *Biographie nationale.*

[3] Voir le titre.

[4] Nous n'avons pas encore retrouvé l'original de cette attestation qui est assez longue. Mais le texte avec toutes ses abréviations que nous connaissons par une transcription d'Aug. Van Lokeren, faite probablement d'après la minute trouvée dans les papiers de la famille Van Huerne, porte tous les caractères d'un acte du commencement du XVIIe siècle. (Bibliothèque de Gand, section gantoise, n° 11763.)

Le curé Jean Schatteman, après avoir, ainsi que nous l'avons vu, invoqué l'autorité de ces dessins, indiqua (1623) en marge du passage cité plus haut le nom du possesseur du manuscrit : *Desen boec is te Ghendt onder Jo. Christoffels van Hueren.*

Au XVIII[e] siècle, l'œuvre de Wynendale passa dans la collection d'Alphonse-Jean Huyttens, « amateur et connaisseur distingué », décédé en 1791. Anna-Joanna van Overwaele, veuve de ce dernier, vendit une partie [1] des collections de son mari, le 26 février 1823.

Le catalogue de la vente de 1823 donnait, au n° 26, le *Memorie ende conste van meester Arent van Wynendale te Ghendt...* avec un titre pareil à celui que nous avons reproduit, et l'énumération descriptive suivante — plus complète que celle du catalogue de 1840 — des dessins relatifs à la ville de Gand :

C'est le titre du recueil de dessins faits à la plume par Arent Van Wynendale, peintre à Gand, de plusieurs mausolées qui se trouvaient à Gand dans la crypte de Saint-Jean et aux Jacobins, de familles nobles et illustres; entr'autres ceux de Mortaigne, de Gerard Vileyn, dont la demeure encore existante se nommait *Gheert sDuivels steen,* et de sa femme qui se fit construire la crypte pendant que son mari était à Jérusalem ; ensuite, huit sépultures en cuivre qui étaient dans le chœur aux Jacobins; la tombe et armoiries d'Isabelle, reine de Danemark, morte à Swynaerde et enterrée à l'église abbatiale de Saint-Pierre; portraits des comtes et comtesses de Flandre, en couleurs; les armoiries des grands ordres de chevalerie en couleurs; habillemens des chevaliers de la Toison d'or, à pied et à cheval, en couleurs; note de la tenue de XXIIII chapitres de la Toison d'or; vue de l'église de l'abbaye de Saint-Bavon, où est maintenant la citadelle de Gand ; du couvent des Augustins en 1580; de l'église de Saint-Martin à Ackerghem en 1580; de celle de Sainte-Pharaïlde en 1580; de celle de Wondelghem, construite par un roi d'Ecosse, telle qu'elle existait encore en 1579; le couvent du *Nonnenbossche,* hors de la ville, dessiné en 1580; la chapelle du Christ (*van den noot Gods*) où présentement est l'église de Saint-Sauveur;

[1] L'autre partie fut mise aux enchères après le décès de la veuve, le 30 août 1826. (Les catalogues sont conservés à la bibliothèque de Gand, section gantoise.)

la Tour rouge où était la première écluse de la ville de Gand, etc., etc. Sur le titre, il est fait mention que l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, pendant son séjour à Gand, dans le mois de juillet 1596, a visité ces singularités, étant logé dans le palais épiscopal.

Delbecq, en achetant [1] le manuscrit, y avait donc trouvé très certainement toutes les planches conservées actuellement à la bibliothèque de Gand.

Pour être complet, nous devons ajouter que le prêtre Jean-Baptiste Wemaer [2] avait fait, en 1768, une copie de ce recueil, qu'il céda à J. Van Huerne, un membre de la famille du premier possesseur. Wemaer « en avait demandé quatre louis d'or. M. Van Huerne lui en donna cinq [3] ».

Cette copie, qui comprenait trente-cinq planches, d'après un inventaire rédigé par Auguste van Lokeren, passa de la bibliothèque de Van Huerne de Puyenbeke, à Bruges, entre les mains du libraire Charles Duquesne, à Gand, lequel la céda vers 1860 à un Anglais [4].

[1] Jean-François de Laval, sous-bibliothécaire, dans un manuscrit rédigé en 1830, renseigne cet achat fait par Delbecq. (Bibliothèque de Gand, section gantoise, n° 11514.)

[2] Né à Bruges et décédé à Gand, le 6 prairial an X (26 mai 1802), à l'âge de 68 ans. (État civil de Gand.)

[3] D'après les notes de Van Lokeren, conservées à la bibliothèque de Gand, section gantoise, n° 11763.

En tête de la copie se trouvait la note suivante : *Dit is de copie van het titelblad, het welke stont voor den konstboek van Meester Arent van Wynendale, stedeschilder van Ghendt, met al het daer opstaende gedenkschrift en door mij I. W. pbr., naer de rechte gelijkenisse gecopieert benevens antique monumenten, kercken en andere oudtheden tot het blad... inclusif, ten jaere duist sevenhondert hacht en t' sestigh.*

[4] De Busscher, t. II, p. 69, a aussi connu la copie.

CHAPITRE IV.

L'ICONOPHILE DELBECQ.

I.

Jean-Baptiste Delbecq, dont le nom a été rappelé plusieurs fois au cours de ce travail, naquit à Gand le 20 octobre 1771. Il termina ses études au collège des Augustins en cette ville. Directeur d'une école privée fondée par son père, il était fort estimé à Gand. Dans sa jeunesse, il s'était appliqué à l'étude de la botanique; il était membre fondateur de l'importante Société d'horticulture et de botanique (1808) dont il devint secrétaire. On a de lui un petit traité de jardinage, sous forme d'almanach, publié en 1816 [1], ainsi qu'un certain nombre de rapports, rédigés en français, sur l'horticulture, lesquels portent cette épigraphe [2] de pédagogue : *Veneficia mea, quirites, haec sunt* (Plin.). En 1825, le docteur J.-B. Van Mons donna son nom à une poire, le beurré Delbecq (*Pyrus Delbecquia*), qui fut minutieusement décrite dans le *Messager des sciences et des arts* de cette année, pp. 199-207.

A l'exemple de plusieurs de ses contemporains, il collectionnait les objets les plus divers : minéraux, coquillages et fossiles ; antiquités, porcelaines, cristaux et verreries ; armes de peuplades sauvages, livres, manuscrits et autographes, tableaux, gravures et dessins. Mais c'est surtout comme amateur

[1] Sous ce titre pompeux : *Het verheerlijkt Vlaenderen of den Vlaemschen hovenier die Vlaenderen verheerlijkt door zijne onderrigtingen zoo in het zaeyen, stekken en planten der bloemen, als het zuygen, enten, plakken, planten, en genezing van alle slach van vruchtboomen en heesters.* — Les trois petites gravures, assez médiocres, qui ornent l'opuscule, sont de Delbecq.

[2] Adopté pour devise par la susdite Société d'horticulture.

d'estampes qu'il s'était fait connaître. Il avait réuni un très remarquable cabinet de gravures, déjà renommé en 1816 [1] et que M. Duchesne aîné vint inspecter en 1834. Dans le compte rendu qu'il fit de sa visite à Gand [2], le conservateur de la Bibliothèque de France déclara que les richesses considérables de cette collection étaient *entassées* sans ordre. « Espérons, ajoutait-il, que bientôt débarrassé des affaires, M. Delbecq pourra se livrer entièrement à l'arrangement de son cabinet qui alors acquerra une grande valeur, même à ses propres yeux, en lui facilitant les moyens de trouver promptement l'objet de ses recherches, tandis que maintenant ses trésors sont enfouis dans des portefeuilles, où les estampes rares du XVe siècle se trouvent entremêlées avec la caricature du jour et des vues de Silvestre ou de Pérelle. »

Delbecq chercha dès lors à se retirer de l'enseignement et, en 1838, il ferma définitivement son école afin de pouvoir se vouer entièrement à l'étude de ses collections. Il mourut le 6 janvier 1840. Des articles nécrologiques élogieux lui furent consacrés, notamment dans le *Messager des sciences historiques*. Plus tard son nom prit place dans la *Biographie nationale* [3].

La veuve Delbecq, Angélique-Josèphe Gauquier, établie momentanément comme libraire et marchande d'antiquités dans la maison de son mari [4], dut songer à tirer parti des collections. Elle se hâta de vendre les livres, les manuscrits, les antiquités et les curiosités ainsi que les tableaux (1840 et 1843).

[1] D'après l'indicateur (*wegwijzer*) de Gand, qui chaque année donnait la liste des principaux collectionneurs de la ville. La bibliothèque de Delbecq y est mentionnée aussi depuis 1814.

[2] *Voyage d'un iconophile. Revue des principaux cabinets d'estampes, bibliothèques et musées d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre.* Paris, 1834.

[3] Voir aussi F. De Potter, *Gent van den oudsten tijd tot heden*, t. II, p. 278 (Gand 1888).

[4] D'après le procès-verbal de la vente, Delbecq avait continué à habiter le local de son école, *Schepenhuisstraat*, nº 10. La veuve transféra en 1843 la collection d'estampes au *Prinsenhof*, nº 19.

Restaient les gravures. Après de longues négociations avec divers amateurs, elle céda toutes les estampes, au nombre de huit mille environ, à l'*Alliance des arts* de Paris, pour la somme de 40,000 francs [1].

L'inventaire, rédigé par MM. Delande, conservateur de la Bibliothèque du roi à Paris, T. Thoré, le critique d'art, et Paul Lacroix (bibliophile Jacob), fut publié en trois parties précédées chacune d'une préface, et la vente eut lieu à Paris en février et en mars 1845.

II.

Nous avons fait voir quelle gloire posthume rejaillit sur Delbecq à la suite de la publication d'abord de l'article révélant au monde l'existence de l'histoire des peintres écrite par Luc de Heere, ensuite des documents empruntés au fameux registre des artistes de la corporation gantoise.

Ajoutons que depuis 1824 déjà son nom se rattachait à l'historiographie des Van Eyck et de leurs élèves. Liévin de Bast tenait de lui les renseignements suivants qui furent publiés dans le *Messager des sciences et des arts*, 1824, pp. 132 et suiv.

1447. In dit jaer is de salighe Colette gestorven int clooster van de Aerme Claren, haere fighuratie in een tafereel gebragt door Geeraert van der Meere, discipel van meester Hubertus van Eyck, is in Picardien versonden.

(Extrait d'un manuscrit de la fin du XV[e] siècle appartenant à M. J.-B. Delbecq.)

Traduction : 1447. En cette année mourut la bienheureuse Colette dans le couvent des Pauvres Claires ; son portrait peint par Gérard van der Meere, disciple d'Hubert van Eyck, a été envoyé en Picardie.

[1] Voir à ce sujet De Busscher, t. II, p. 99.

On sait qu'à certains égards, le résultat de la vente ne répondit pas à l'attente des directeurs de l'*Alliance des arts* : beaucoup de pièces ne purent être adjugées.

Voor de beeldenbraeken, de kerke van St-Jans was de peirel van de oude meesterstukken, meester Geeraert van der Meere van Gent, had een Mariabeeld geschilderd, en Judocus van Gent, discipel van Hubertus van Eyck, een tafereel verbeeldende St-Jans onthoofdinge.

(Cet extrait du manuscrit d'un anonyme, qui appartenait en 1636 à M. Ch. Rym, seigneur de Bellem, est transcrit d'un album de feu M. van der Beke, ancien secrétaire de la ville de Gand. — Notes manuscrites qui sont en possession de M. J.-B. Delbecq.)

[En traduisant, nous sommes obligés de suivre l'incorrection du texte] :

Avant le brisement des images, l'église de St-Jean était la perle des anciens chefs-d'œuvre; maître Gérard van der Meere, de Gand, avait peint une madone, et Josse de Gand, disciple de Hubert van Eyck, un tableau représentant la décollation de St-Jean.

Ces données parurent très importantes. Ainsi que le firent remarquer notamment MM. Crowe et Cavalcaselle, « le manuscrit de M. Delbecq... est la seule autorité qui établisse que Gérard van der Meire fut élève de Hubert van Eyck [1] ». L'abbé C. Dehaisnes (*L'art chrétien en Flandre*, 1860, p. 221) dit de son côté : « Gérard [van der Meire], s'il faut s'en rapporter à une chronique manuscrite du XVe siècle appartenant à M. Delbecq de Gand, aurait étudié sous Hubert van Eyck... et nous savons qu'il peignit le portrait d'une Clarisse de Gand en 1447. »

M. C. Ruelens, dans ses *Commentaires*, p. CXIX (1863), se vit forcé de déclarer suspecte « cette double mention de deux disciples de Hubert van Eyck ». Seulement il crut, de même que G.-F. Waagen [2], que tout était dit pour ce qui regarde le premier manuscrit indiqué par Delbecq, quand on y avait opposé la matricule des peintres de Gand, qui place la

[1] The manuscript of Mr Delbecq frequently quoted in the course of our work, is the only authority from which we ascertained that Gerard was the pupil of Hubert van Eyck (Ed. 1857, p. 355). — Cf. aussi, entre autres, C. Kramm, *Vervolg op het werk van Immerzeel*, t. II (1859).

[2] G.-F. Waagen, *Manuel de l'hist. de la peinture. Écoles allemande, flamande et hollandaise.* Trad. par Hymans et J. Petit, 1863, t. I, p. 139.

maîtrise de Gérard van der Meire à l'année 1452, c'est-à-dire vingt-six ans après la mort d'Hubert.

M. A. Wauters, lui (*Bulletins* cités, p. 700), prit une position très nette en disant : « l'on s'explique difficilement que les critiques aient sérieusement répété, en y attachant une importance considérable, des extraits de chroniques dépourvues d'autorité ». Mais l'érudit archiviste de Bruxelles s'est donné une peine bien inutile en s'efforçant, pour combattre l'autorité du premier manuscrit susdit, de montrer l'absurdité d'un autre passage qui s'y serait trouvé, relatif à un dessin représentant l'église de Wondelgem lez-Gand, « bâtie par l'un des trois rois qui assiégèrent Gand du temps de Baudouin, vers 1269 »! D'ailleurs, bien que ce dernier passage eût été cité d'après « un manuscrit appartenant au savant M. Delbecq [1] », rien ne prouve qu'il s'agisse du même manuscrit [2].

Quoi qu'il en soit, la note présentée en premier lieu par Delbecq à M. de Bast est tout simplement une adaptation, opérée d'après le procédé que nous ne connaissons que trop, du passage suivant du *Memorieboek* de Gand :

Item in dit jaer, den VI maerte, overleet hier binnen der stede van Ghent int clooster van sente Claren bachten der vryndachmaert, suster Colette die seer heylich gheleeft hadde.

Traduction : Item en cette année, le 6 mars, mourut ici dans la ville de Gand, au couvent de Sainte-Claire [3], derrière le marché du Vendredi, sœur Colette qui avait vécu très saintement.

Quant au second renseignement, il paraît avoir été imité de la phrase où Sanderus mentionne Juste (ou Josse) de Gand

[1] Par l'annotateur de la dernière édition de l'*Historie van Belgis* de Vaernewyc, 1829, liv. IV, ch. 43, p. 181.

[2] Le recueil d'A. Van Wynendale, dont nous avons parlé, mentionne aussi ce siège légendaire par « les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse ».

[3] Couvent dit des Clarisses, appelées encore actuellement à Gand *Arme Claren*, Pauvres Claires.

comme élève de Hubert van Eyck et auteur d'un beau tableau.

Judocus Gandavensis, pictor nobilissimus, Huberti Eyck discipulus, huius opus est, perelegans pictura coenae Dominicae; quam in gratiam ducis Urbini depinxit. — (De Gandavensibus eruditionis, fama claris, 79.)

La publication de ces deux extraits avait eu lieu précisément au moment où l'on restaurait à l'église de Saint-Bavon (ancienne église de Saint-Jean) un triptyque du XVe siècle attribué à Gérard van der Meire [1]; aussi y inscrivit-on : *Pinxit discip. Hub. van Eyck, Ger. van der Meire.* Heureusement qu'on eut soin d'ajouter : *Anno MDCCCXXIV restauravit J. Lorent* [2]. Il est curieux de rappeler encore que dans le premier quart de ce siècle, Delbecq était devenu propriétaire d'une peinture, en forme de frise, qui avait servi auparavant de *predella* à ce tableau [3].

Aux notes concernant les élèves de Hubert van Eyck faisait suite un renseignement se rapportant au séjour d'Antonello de Messine en Flandre auprès de Jean van Eyck :

Antonello van Sicilien wilde Vlaenderen niet verlaeten zonder dat hij daer een teeken liet van geheugenis van zijne komste in dit landt, om de maniere van schilderen met olieverwe van meester Jan van Eyck te leeren.

[1] Voir le *Messager des sciences et des arts,* 1823, p. 256.

[2] Nous donnons l'inscription d'après Kervyn de Volkaersbeke, Siret, A. Goetghebuer et les autres auteurs qui ont parlé de la peinture dans ces dernières années, car nous n'avons pas trouvé trace de lettres sur le tableau tel qu'il est exposé actuellement, avec les volets fixés à la muraille.

[3] Ce panneau, attribué à Memlinck dans le catalogue des tableaux de Delbecq (1840), représente le siège de Jérusalem. — Voir C. P. Serrure : *Eene schilderij der vijftiende eeuw voortkomende uit de kerke van sinte Bavo in Gent* (*Vaderlandsch Museum,* t. V. 1863); et Wauters, *op. cit.*

Delbecq avait obtenu cette peinture par l'entremise de Dominique Meeresone (décédé le 5 mars 1820), le même qui a été cité plus haut, p. 2, à propos du registre des peintres. — Cf. un article de L. Maeterlinck, *Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, 1899.

Men wilt dat hij aen St-Jans kerke om deze reden een tafereel tot geschenk zoude gegeven hebben.

(Extrait du manuscrit cité appartenant à M. Ch. Rym, déjà cité.)

Traduction : Antonello de Sicile ne voulut pas quitter la Flandre sans y laisser un souvenir du séjour qu'il avait fait dans ce pays pour y apprendre la manière de peindre à l'huile, de maître Jean van Eyck. On assure que pour ce motif il aurait offert un tableau à l'église Saint-Jean.

Comme l'a dit M. H. Hymans [1], « la visite d'Antonello de Messine à Jean van Eyck est aujourd'hui reléguée parmi les fables. Il est très possible que le peintre sicilien fit le voyage de Flandre, mais après la mort de l'auteur de l'*Agnus Dei.* » Il paraît donc inutile de revenir sur la discussion relative à la valeur du témoignage produit par Delbecq. Mais il est intéressant de savoir dans quelles circonstances ce dernier eut à s'occuper d'un tableau d'Antonello de Messine.

Le baron de Keverberg de Kessel, gouverneur de la Flandre orientale, dans un opuscule intitulé : *Ursula, princesse britannique, d'après la légende et les peintures de Hemling* (Gand, 1818), rappela incidemment qu'il avait découvert à Gand un tableau d'Antonello. Il s'agissait du fameux *Crucifiement*, appartenant alors à M. van Rotterdam, professeur à l'Université de Gand, et qui, après avoir fait partie du célèbre cabinet du chevalier van Ertborn, passa finalement au Musée d'Anvers. M. de Keverberg ayant constaté que le tableau portait : *1477, Antonyllus Messaneus me pinx*, Liévin de Bast, dans l'appendice à sa traduction de l'article du chevalier Puccini de Florence sur Antonello de Messine, observa qu'on avait omis de relever dans l'inscription du tableau d'Antonello le mot *O°* (= *oleo*), et que la date avait été mal interprétée ; il fallait lire, selon lui : *1445, Antonellus Messaneus me oleo pinxit.* Parmi les autorités consultées, L. de Bast citait « M. Delbecq, vice-président de la *Société royale des Beaux-Arts*, l'un des premiers calligraphes de la Belgique, et dont les talents sont souvent réclamés pour juger des identités d'écriture [2] ».

[1] Commentaires sur Van Mander, I, 39.

[2] *Messager des sciences et des arts*, 1824, p. 346.

Et l'expert gantois découvrit alors, fort à propos, les traces d'une tradition établissant que non seulement le peintre italien était venu en Flandre pour apprendre de Jean van Eyck l'art de peindre à l'*huile*, comme l'avait rapporté notamment van Mander, mais qu'entre toutes les églises de la contrée, il avait choisi le temple de Saint-Jean de Gand pour l'orner d'une de ses œuvres.

Toutefois, même après ce que nous venons de dire, on fera bien de ne pas appliquer trop vite le principe : *is fecit cui prodest* à ces innombrables chroniques ou mémoriaux de Gand, qui, en effet, ne laissent pas de causer parfois des surprises.

Voici un exemple typique, et qu'en conscience nous devons rapporter.

En 1840, dans sa *Notice sur l'invention de la poudre à canon et des armes à feu* [1], M. P.-A. Lentz, professeur à l'Université de Gand, publiait une note qu'il disait empruntée à « une chronique précieuse, espèce d'annuaire administratif » de cette ville :

Item in dit jaer (1313) was aldereerst ghevonden in Duutschland het ghebruick der bussen van eenen mueninck.

Traduction : Item en cette année fut trouvé pour la première fois en Allemagne, par un moine, l'usage des *bussen* [2].

Cette phrase eut un succès extraordinaire : reprise par la *Revue militaire belge* [3], elle fut commentée dans l'ouvrage sur l'artillerie du prince Napoléon-Louis Bonaparte [4].

Des spécialistes de divers pays de l'Europe successivement firent faire à Gand des recherches complémentaires au sujet des *Annales gantoises* de 1313, dont parlait l'œuvre de Napoléon III, mais en vain : les archives de la ville, bien que

[1] *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires.* Gand, 1840, t. III, p. 601.

[2] Tuyaux, *canons,* d'après M. Lentz.

[3] T. III, 12e liv. Liége, 1843, *De l'artillerie belge*, par le major Renard.

[4] Ouvrage dont le premier volume parut en 1846; il s'agit ici du tome III, rédigé par Favé, « à l'aide des notes de l'Empereur », 1862.

très riches et fort anciennes, ne renfermaient rien de semblable.

En 1893-1894, ayant à notre tour fait des investigations, à la demande de M. l'ingénieur Oscar Guttmann, de Londres, nous constatâmes que le renseignement remontait à un manuscrit ayant appartenu à Delbecq. En même temps, on remarquait que l'extrait en question était une simple variante d'un passage inséré dans divers *Memorieboeken* de Gand à l'année 1393, et reproduit dans le texte imprimé, en ces termes :

In dit jaer is ghevonden het ghebruick van het buseruit [1] in Duytslant van eenen muninck.

Comme l'on ne connaissait dudit manuscrit de Delbecq qu'une copie de la première moitié de ce siècle conservée aux archives de l'État à Gand [2], on arrivait tout naturellement à cette conclusion que le collectionneur gantois avait remanié son texte pour le rendre plus intéressant. Or il n'en est rien. Nous avons retrouvé le manuscrit de Delbecq [3], volume du XVIe siècle, écrit tout entier de la même main, et l'on y trouve bel et bien, outre le passage de 1393, la fameuse phrase inscrite à l'année 1313.

Ceci montre, soit dit en passant, combien il importerait de faire une étude comparative de tous ces manuscrits et de publier enfin une édition définitive du mémorial gantois, en se conformant aux principes modernes de la critique historique.

—

Mais revenons à l'affaire capitale.

[1] Dans d'autres manuscrits : tghebruuck van den busghescutte.

[2] Voir la notice sur ces archives publiée en 1843 par le baron de Saint-Genois, n° 76, ainsi que l'introduction du *Memorieboek* imprimé. Cette copie porte actuellement le n° 13 du fonds gantois aux dites archives. Une autre copie moderne, contemporaine de la première, vient de nous être communiquée très obligeamment par M. Albert Lentz.

[3] C'est le manuscrit qui a servi à commettre les faux renseignés plus haut, p. 27.

III.

Delbecq, si bonhomme d'après tout ce qu'on sait de lui, a-t-il réellement fait mauvais usage du remarquable talent de calligraphe que tout le monde lui connaissait [1] pour falsifier des documents anciens tels que le registre des peintres de Gand qu'il avait en sa possession?

Il nous en coûte de devoir conclure de tout ce qui précède que les apparences sont contre lui.

Le mobile, en tout cas, apparaît clairement, nous semble-t-il. En remplissant les lacunes que présentait le manuscrit au point de vue de l'histoire de la corporation gantoise, on n'avait eu d'autre but que d'augmenter sa valeur : c'était un objet précieux — destiné à faire de l'effet dans une collection — qu'on avait voulu *restaurer* en le complétant aussi habilement que possible au moyen de certaines pièces du *même style*.

A un point de vue plus général, rappelons qu'à cette époque l'on s'appliquait parfois à l'étude des écritures anciennes au point de vue artistique. Qui ne connaît ces dessins à la plume exécutés il y a une cinquantaine d'années et représentant des fragments de chartes et d'écrits divers, souvent bizarrement entremêlés de papier à musique et d'estampes à moitié enroulées? Les meilleurs trompe-l'œil étaient considérés comme les œuvres les plus réussies, et l' « artiste » éprouvait naturellement une véritable satisfaction à pouvoir donner le change.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, à ce propos, que dans l'école de Delbecq, où l' « art de l'écriture et du dessin à la

[1] Nous venons de reproduire l'attestation délivrée en 1824. Un demi-siècle plus tard, en 1876, M. J.-J. De Smet disait encore : « On cite de lui quelques œuvres calligraphiques qui ne sont pas dépourvues de mérite. » (*Biographie nationale.*)

plume » était spécialement cultivé [1], on étudiait aussi, plus ou moins, la paléographie, puisqu'une médaille était décernée pour l' « écriture ancienne » [2].

C'était le temps aussi où des collectionneurs patients se plaisaient à refaire avec un soin minutieux les coins manquants d'un titre orné ou d'une vignette gravée. Le baron de Reiffenberg, que nous avons vu cependant si crédule à propos des premiers graveurs, faisait sans doute allusion à ces pratiques — perfectionnées d'ailleurs depuis dans un esprit purement mercantile — quand il disait pour s'excuser de n'avoir donné aucun ordre d'achat lors de la vente des estampes :

« Pendant le courant de 1845 a été vendu à Paris le cabinet » de feu M. Delbecq de Gand. Nous aurions souhaité de nous » approprier quelques parcelles de l'héritage de cet amateur. » Mais pour acheter des estampes sans être trompé, la condi- » tion première est d'être sur les lieux : il faut voir, toucher, » voir et toucher encore. Force nous a donc été de nous abste- » nir de cette lutte artistique où la victoire s'obtient à coups » d'enchères [3]. »

Que si, malgré tout, Delbecq n'est pour rien dans cette falsification ni dans les autres fraudes que nous avons signalées, on doit reconnaître alors qu'il était absolument hors d'état de distinguer une pièce fausse d'un document authentique. N'a-t-il pas placé en tête du registre des peintres, où les faux sont absolument patents, une note autographe destinée à faire valoir « l'intéressant manuscrit » ; mis en circulation des renseignements suspects ; utilisé, dans un travail resté inédit, il est vrai,

[1] « L'institution de M. Delbecq jouit depuis longtemps d'une réputation » justement méritée... l'art de l'écriture et du dessin à la plume y est » porté au plus haut degré. » (Notices biographiques de P.-J. Goetghebuer, Bibl. Gand, sect. gant., n° 10952, p. 23.)

[2] Médaille reproduite dans l'album de l'œuvre du graveur G.-J. Massaux, dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand.

[3] *Bibliophile belge,* III, 1846.

une histoire imaginaire des peintres et des graveurs néerlandais ?

Mais on aurait tort de croire que les collections de l'iconophile gantois étaient sans valeur. Delbecq, on le sait de bonne source, avait pu réunir, sans la moindre difficulté, un grand nombre de pièces de premier ordre. Qu'il nous soit permis d'insister sur ce point afin de prémunir nos lecteurs contre les exagérations qui pourraient se produire à la suite de la publication de notre travail.

CHAPITRE V.

LE JOURNALISTE ARCHÉOLOGUE SCHELLINCK.

I.

Le personnage auquel nous songions à propos de la version française (1845) de l'étude de Delbecq sur les peintres-graveurs néerlandais, est Théodore-Adrien-Liévin Schellinck. A divers titres d'ailleurs, ce nom doit figurer dans notre mémoire. Né à Gand le 2 septembre 1797, le fameux journaliste flamand mourut dans un hospice [1] de la même ville, le 7 janvier 1867. Au moment d'entrer dans cet établissement, Schellinck rédigea, à la date du 12 février 1857, une liste de ses œuvres, accompagnée de quelques notes autobiographiques, et dont la minute ainsi que l'original signé par lui sont conservés.

Après avoir été attaché en 1825 pendant quelques mois à la rédaction du *Courrier de Flandre*, il devint rédacteur de la *Gazette van Gent*, fonctions qu'il remplit du 1er avril 1826 au 31 août 1842, et s'occupa en même temps du *Wegwijzer der stad Gent*, où l'on inséra quelques notices historiques. Du 1er octobre 1842 au 30 septembre 1843, il fut copropriétaire de la *Gazette van Vlaenderen*. Il rédigea ensuite le *Gentsche Telegraef*, 1848-1849, et en 1851 le *Arend* [2], qui se publiait à Hasselt. Il collabora en 1855 au *Journal des travaux de la Société d'horticulture de Gand*, et en 1856 au *Vlaming*, feuille

[1] Rue des Meuniers.

[2] D'après les notes autobiographiques, ce serait le *Pelikaen*. Nous avons sous les yeux le prospectus du journal *De Arend,* qui devait paraitre à Hasselt sous la direction de Th. Schellinck, en 1851.

qui, après avoir été réunie au *Vaderland,* devint *Het Vlaemsche Land.* Il fournit aussi des articles au journal *Vlaemsch België* (Bruxelles), au *Messager de Gand,* au *Gentschen Mercurius* ainsi qu'au *Nouvelliste de Gand.*

Le feuilleton historique, où l'on peut agréablement mêler la fiction à l'histoire, l'attirait particulièrement. Il avait néanmoins la prétention d'être historien, et il employait ses loisirs à classer des dépôts d'archives. En 1844, il fit le triage des documents de l'église de Saint-Martin; de 1845 à 1848, il inventoria [1] les chartes conservées à la cathédrale de Saint-Bavon [2] et, en 1850, les documents de la gilde des arbalétriers de Saint-Georges; en 1852-1853, il travailla à l'église de Saint-Michel. Il classa aussi des archives à Melle, Sinay, Belcele et Hasselt [3].

Dans ses notes autobiographiques, Schellinck, en ce moment fort malheureux et infirme [4], fait surtout valoir les œuvres

[1] C'est précisément à cette époque que furent communiqués à M. Goetghebuer les renseignements si connus concernant l'inscription d'Hubert Van Eyck et de sa sœur Marguerite dans un registre de la Confrérie de Notre-Dame *up de rade,* à l'église Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon) en 1412, 1418 et 1422. Publiées et commentées en premier lieu par l'abbé Carton en 1848, dans son travail sur les Van Eyck, ces annotations, dont M. le chanoine-archiviste Lavaut ne trouva pas trace dans les archives de l'église, sont considérées aujourd'hui à bon droit comme apocryphes. (Cf. Ruelens, *Commentaire* cité, II, p. xl.) On les a encore reproduites néanmoins dans des ouvrages tout récents.

[2] Auguste Van Lokeren, dans la préface de son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon* (1855), fait la déclaration suivante : « Nous avions acquis du sieur T. Schellinck une copie de l'inventaire qu'il fut chargé d'en faire, mais en ayant voulu faire usage pour nos recherches dans ces archives, nous avons vu avec regret qu'il ne pouvait nous être d'aucune utilité. »

[3] Tout ceci d'après les notes autobiographiques (Bibliothèque de Gand, *G,* n° 14482).

[4] Nous devons dire ici à l'honneur de Schellinck que, malgré son dénuement, il tint à manifester sa reconnaissance à l'archiviste P. van Duyse, en lui offrant un travail inédit sur les dictons gantois, en 1857 : « *Een werk over gentsche en vlaemsche woorden, spreuken en spreekwoorden in 1853 en 1854 verzameld, 't welk ik in Februari 1857 vereerd heb*

pieuses qu'il avait publiées, entre autres sa *Vie de Marie-Louise, reine des Belges* [1] ; il attend même l'approbation ecclésiastique pour un nouveau livre de prières qu'il désire vendre à un libraire. Il reconnaît être l'auteur des « Guêpes flamandes » [2]. Mais il ne souffle mot de quelques petits écrits satiriques, rédigés en un style fort trivial, qu'il fit imprimer en 1831 et en 1832, et au sujet desquels on trouve des détails dans la *Bibliographie gantoise* [3].

II.

Au nombre de ses écrits restés inédits figurait un ouvrage sur les peintres : *Vade-mecum der schilders en liefhebbers der schilderkunde*, auquel il travailla, dit-il, de 1843 à 1850 [4].

Cette œuvre avait été annoncée dans le *Messager des sciences historiques* en 1847, page 388 : « Le livre qu'il (M. Schellinck)

aen myn' kunstvriend de heer Pr. van Duyse, archivist der stad Gent, als dankbetuiging in geringe vergelding over zijne menschlievende bezorgdheid om mij bij mijne gebrekelijkheid in een godshuis te doen opgenomen worden. » (Notes autobiogr.)

Le manuscrit de ce travail appartient actuellement à M. Florimond van Duyse.

[1] *Een engel in den hemel of leven en dood van H. M. Louise-Marie, koningin der Belgen.* Gand, Van der Schelden, 1850. On en plaça six mille exemplaires.

[2] Médiocre imitation d'Alphonse Karr : *Vlaemsche Wespen, iets dat steekt, krabbelt en bijt*, par ADRIAEN LIEVENS (deux prénoms de Schellinck). Gand, Verbaere, 1843.

[3] Tome V. Les titres sont empruntés au parler gantois : *De sysse pannen*, dialogues politiques (1831); *Gendsche hutspot*, aventures équivoques et scandales de l'année 1832; *Gebed van de mans tot de vrouwen*, litanies d'injures et de grossièretés; *De dry uytschyters. Den tyd is slegt, den praet is vuyl.* La seconde partie de ce dernier écrit est intitulée : *Les illustres triumvirs of de dry uytschyters*; l'auteur y défend la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique.

[4] Notes autobiographiques.

» se propose de publier bientôt, portera le titre de *Vade-* » *mecum des peintres, des amateurs des beaux-arts et des pro-* » *priétaires de cabinets.* Rédigé à peu près comme un catalogue » raisonné, cet ouvrage ne peut manquer d'exciter l'intérêt de » tous ceux qui s'occupent d'arts plastiques. Dans cette espèce » de nécrologe, M. Schellinck citera tous les peintres qui » appartiennent aux Pays-Bas et à l'Allemagne. L'érudition » bien connue de l'auteur nous fait espérer que ce livre sera » tout à fait digne de la matière qui y sera traitée. »

Le *Vade-mecum* ne parut pas, et Schellinck nous assure qu'en juillet 1855, il vendit le manuscrit à M. XX..., de Gand, pour la somme de 50 francs, qui lui fut payée en livres.

L'œuvre à laquelle le journaliste archéologue prétend avoir travaillé sept années, n'était, selon toute apparence, qu'une simple compilation, sauf peut-être pour les notices concernant les artistes de Gand. Quant à celles-ci, il y a tout lieu de croire qu'on les avait rédigées de la même manière que certaines biographies qui parurent comme appendice à l'édition de Van Vaernewyck en 1829, et dont Schellinck revendiqua hautement la paternité dans une lettre adressée au *Messager des sciences historiques de Belgique*, le 14 novembre 1844, page 537.

A diverses reprises, on a relevé des inexactitudes dans les notices de 1829 [1]. Mais on n'a pas encore suffisamment mis en lumière que ces fameuses biographies sont l'origine de nom-

[1] M. Nap. de Pauw, à propos de la biographie de *Gilles de Hase*, général de la république de Venise, observe que pour ce qui concerne la vie privée de cet illustre Gantois, il n'y a dans l'exposé de Schellinck « pas une date ou un détail qui soit exact ». Après avoir relevé des erreurs dans la biographie de *Liévin Bauwens*, M. de Pauw ajoute : « Pour faire connaître l'audace de Schellinck, il me suffira de rapporter ce fait que, chargé du classement des archives de la cathédrale de Gand, il donna à plusieurs savants des copies de certaine pièce de 1323 où figurait le célèbre *Jacques van Artevelde;* quand, plus tard, on vérifia l'original, tout était exact, sauf le nom du célèbre tribun, qui avait pris la place d'un autre bien moins connu. » (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, II, n° 2, 5e série, 1892.)

bre d'erreurs répandues encore aujourd'hui sur nos anciens artistes. Ainsi, pour la période qui nous occupe, on pourrait rayer ou modifier bien des choses, notamment aux articles :

Hieronymus van Herpe et « ses deux beaux-frères » *Jacop van Buren* et *Jacop van Guchte; Gérard Horebaut*, « peintre pensionné du roi d'Angleterre Henri VIII en 1498 » (alors que ce prince ne régnait pas encore!); *Lerdevlinex, Daniel; Jean Martins*, considéré comme père de *Nabur Martins; Gérard van der Meere (Meire)*, « l'un des principaux élèves des célèbres peintres *Jean* et *Hubert van Eyck* »; *Jean van der Meere (Meire)* « frère de Gérard » et « élève de *Jean van Eyck* »; *Gerolf van der Moertele*, « élève de *Daniel de Ricke* », celui-ci élève de *Nabur Martins; Benjamin Sammeling; Saladin de Scoenere*, « qui selon toute apparence avait appris son art des frères *Hubert* et *Jean van Eyck* »; *Joost Vorre; Clerbout van Westervelde; Lievin de Witte; Baudewijn Wytevelde.*

Examinons l'une de ces biographies, celle de *Vorre* (Joost), dont le nom figure sur la liste provisoire de la *Biographie nationale de Belgique.*

Si Schellinck était excusable d'avoir pris parmi ses Gantois célèbres le *faux* Josse Vorre, d'après un acte de 1441 rapporté inexactement par Dierickx (voir plus haut, p. 21), il ne l'était plus quand il inventait un certain nombre de détails pour rendre le personnage plus intéressant : c'était un peintre bien connu de tableaux d'église; un élève de Jean Martins; il avait peint, outre les œuvres citées par Dierickx, les tableaux suivants :

L'*Annonciation*, pour l'église des Dominicains;
La *Présentation*, pour l'église des Frères Mineurs;
L'*Assomption*, pour l'église Notre-Dame;
Le *Reniement de saint Pierre* et la *Transfiguration du Christ sur le mont Thabor*, pour l'abbaye de Saint-Pierre;
Le *Jugement dernier*, pour l'église de Zwynaerde!

M. A. Wauters [1] a traité avec raison de « beau roman » une histoire analogue relative à *Jean van der Meire* et à ses six tableaux Mais, par contre, M. A. Siret, dans son *Dictionnaire des peintres*, édition de 1883, énumère encore sérieusement tout au long, d'après « un biographe », qui est Schellinck, les neuf tableaux religieux qu'aurait peints, de 1450 à 1475, *Gerolf van der Moertele* (*Moortele*, *Moortere*)! Etc. [2].

III.

Toujours besogneux, Schellinck « brassait » [3] aussi pour certaines familles riches des généalogies, complétées au besoin par des biographies dans lesquelles il se plaisait parfois à donner libre cours à sa féconde imagination [4].

Mais il y a mieux.

Notre historien est l'auteur de la *Notice sur les lunettes et verres optiques et sur les ophthalmies dans la ville de Gand et ses environs, par Fr.-Eug. De Caesemaeker, opticien-lunetier*, 1845.

Publié d'abord en flamand, cet opuscule parut la même année en français, « traduit par P.-L. De Vroede, d'Anzin lez-Valenciennes ».

[1] *Bulletin de l'Académie royale*, 1882, p. 699.

[2] Nous supposons, en outre, que c'est à des notes manuscrites fournies par Schellinck qu'on doit faire remonter divers détails donnés par M. De Busscher sans indication précise de source, par exemple pour ce qui concerne :

Philippe de Brouwere, Jean van der Most, Hughe Portier, Philippe Uuterswane, Simon van den Bossche, Roger Stoop, Baudouin fils et *élève* de *Jean Martins*, les *élèves* de *Jean* et de *Nabur Martins*, les *élèves* de *Jean de Scoenere*, etc.

[3] Verbe employé par Goetghebuer en parlant d'une généalogie fantaisiste faite par Schellinck (Bibl. Gand, *G*, n° 8789[13]).

[4] Telle de ses biographies a induit en erreur le professeur Huet à propos de Henri de Gand, le philosophe mystique. — Cf. les articles du P. Hipp. de Le Haye, *Messager des sciences historiques*, 1886-1888.

Ici, le farceur est en aveu : Schellinck déclare sans détour que ces deux petits ouvrages, c'est-à-dire l'original et la traduction, sont *une mystification littéraire* faite dans l'intérêt de la famille de M. X... et de l'opticien De Caesemaeker, lequel en a accepté la responsabilité, que les frais d'impression ont été en grande partie payés par ledit M. X..., dont les ancêtres étaient plus particulièrement cités, et que *De Vroede* est le nom d'un fonctionnaire de la commune d'Anzin, près Valenciennes, nom pris dans l'*Annuaire du Nord* pour l'an XI [1].

Il importe de donner quelques détails sur cette brochure de trente-six pages, qui comprend près de trois cents noms.

L'auteur nous apprend que l'invention des lunettes, due à Roger Bacon, a été propagée en Flandre au XIIIe siècle par le célèbre Henri de Gand. Depuis cette invention, on faisait beaucoup usage des besicles dans l'aristocratie flamande. Ici viennent se placer des personnages de toutes nos anciennes familles patriciennes, y compris quelques bâtards des deux sexes, choisis parmi les plus distingués :

Demoiselle Isabelle de Flandre, fille naturelle du comte de Flandre, Louis de Nevers, et compagne de Messire Simon de Mirabello, chevalier, seigneur de Peruwez, et Ruwaerd de Flandre, etc... sont du nombre des

[1] *Deze twee werkjes zijn eene letterkundige fopperij, in het belang der familie X .. en van den brilmaeker De Caesemaeker, die gewillig de zonde daervan op zich heeft genomen. Wylen X... heeft het grootste deel der drukkosten betaeld, en de Vroede is de geleende naem van eenen openbaren ambtenaer der gemeente Anzin, omstreeks Valencyn, uit het Annuaire du Nord pour l'an XI getrokken.*

Ledit F.-E. De Caesemaeker avait publié une première brochure, moins développée, sur un sujet analogue, en 1841 : *Aenmerkingen over de brillen en der zelver gebruyck.* Il fit paraître la seconde étude, faite plus spécialement au point de vue de l'histoire locale, à l'occasion des noces d'or de son père, ancien opticien, le 18 juillet 1846. Voir : *Levensschets van Joseph de Caesemaeker, gezichtkundige brilmaker te Gent,* par *F.-E. de Caesemaeker* (sans date).

Flamands qui délaissèrent dans les quatorzième et quinzième siècles des lunettes d'or.

Messire Louis de Flandre, dit le Lièvre (*de Hase*) [1], fils naturel du comte de Flandre, Louis de Male, avait eu la vue tellement affaiblie dans les guerres où il s'était valeureusement conduit, qu'il se vit obligé, à la fin du quatorzième siècle, de porter des yeux de verre.

Nous ne pouvons oublier, entre les grands personnages belges qui ont porté lunettes, le comte de Flandre, Louis de Male, qui avait à Bruges un lunetier, nommé Pierre Boudins, auquel il donna en mariage sa fille naturelle, demoiselle Catherine de Flandre, qui après le décès de son époux, survenu en 1383, convola en secondes noces avec Messire Corneille Van den Eechoute.

Dans les successions on trouvait, parmi les joyaux, des étuis à besicles :

Quelques-uns de ces étuis à lunettes étaient en argent, et les familles Utenhove, Rym, Sersanders, Triest, de la Kethulle, de Ghistelles, de Massemines, de Fosseux et de Baenst en ont possédé...

Les étuis en argent des nobles étaient ordinairement armoriés, et nous en avons vu avec les armes des familles Jacobsen, Maelcamp, van Monchove, van Overwaele, de Patin, Cocquut, Vaentkins, van der Laenen, de Nieulant et de Draeck.

Veut-on des textes? Voici un « extrait d'un compte de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand, de l'année 1446 » [2], concernant des lentilles :

Item gekocht aen Lieven Sneevoet, f^s Jans, voor ses ponden vlaemsche munte, vier groote vierkante ogglazen, met behoorlick byvoegsel, dat men gebruuct om de cleenste objecten te konnen zien.

[Item, acheté de Liévin Sneevoet, fils de Jean, pour la somme de six livres de gros, monnaie de Flandre, quatre grands verres optiques carrés,

[1] Déjà en 1829, dans une des biographies citées plus haut, page 124, Schellinck avait trouvé utile — ou peut-être plaisant — de faire paraître ce bâtard, pour déclarer doctement que *Gilles de Hase* n'en descendait pas.

[2] L'édition flamande porte 1446, l'édition française 1440.

avec les appendices convenables, qu'on emploie pour voir les objets les plus petits.]

Le paragraphe relatif aux estampes ne manque pas d'intérêt :

L'on trouve les besicles dont nous venons de parler sur le nez des Flamands plus ou moins illustres, dans des estampes ou gravures du quinzième siècle, et nous en avons vu dans les miniatures de manuscrits, entre autres sur la face de messire Gossuin de Flandre, chevalier, seigneur de Rymerstede, qui mourut en 1417. — Etc., etc.

L'auteur passe ensuite aux lunetiers ayant exercé leur profession à Gand, et il les énumère par période : au XIVe siècle, il y a dix noms; trente et un au XVe, et vingt-six au XVIe.

Pour rendre la nomenclature moins aride, quelques détails historiques sont racontés : l'un des capitaines de Philippe van Artevelde, à Roosebeke, était lunetier de profession; en 1539, deux fabricants de besicles, Wulfard Snibbele et Christophe van Kerrebrouc, qui s'étaient enrôlés dans les bandes révolutionnaires des *cresers*, furent comme tels condamnés à mort et pendus. Etc.

Après avoir montré que l'industrie de lunettes, jadis si florissante à Gand, est tombée en décadence par suite de la concurrence étrangère, notre écrivain-opticien termine son récit par le boniment obligé sur la mauvaise qualité des articles vendus à bon marché.

Nous ne nous arrêterions pas à de pareilles plaisanteries, s'il n'y avait à faire des rapprochements avec les falsifications du registre des peintres [1].

Ici aussi on a largement mis à profit certains ouvrages connus. Pour les renseignements sur la noblesse, par exemple, on a puisé dans les *Antiquités et noblesse de Flandre*, de L'Espi-

[1] Toutefois nous pouvons déclarer expressément que l'écriture des documents faux du registre des peintres n'est pas de la main de Schellinck.

noy, notamment à propos des enfants illégitimes de nos comtes (pp. 66, 69 et 70) :

L'aisnée fille bastarde du dit comte Louys de Nevers estoit dame Elisabeth de Flandres, laquelle fut dame de Somerghem, Eeckeloo et Comines, et fut la diete dame mariée à un hault baron nommé messire Simon de Mirabello, chevalier, seigneur et baron de Peruwes et de Beverne, lequel ledit comte avoit ordonné pour Rewart et Gouverneur de sa comté de Flandres.

. . . .

Messire Louys, dit le *Haese* de Flandres, fut aussi bastard du dit comte Louys de Maele, et fut aussi un très renommé chevalier.

. . . .

Le dit comte Louys, dit de Maele, comte de Flandres, eut une fille bastarde, nommée Catheline de Flandres, laquelle eut pour son premier mary Pierre Boudin, et en eut un fils nommé Pierre comme le père, après la diete dame Catheline, bastarde de Flandres, se remaria à Corneille van den Eeckoute...

La nomenclature des lunetiers gantois a été faite à l'aide des listes du *Memorieboek* de Gand (qu'on trouve aussi en grande partie dans L'Espinoy [1]).

De même que pour les faux peintres, on n'a pas pris tout à fait au hasard les noms des faux lunetiers : on a tenu à avoir des familles connues de chaque époque. Siècle par siècle, nous avons retrouvé [2] tous les noms patronymiques dans le *Memorieboek*, avec, çà et là, une variante d'orthographe — comme il s'en trouve du reste dans les divers manuscrits de cette chronique — et dont les plus importantes sont : *Vroessche* pour Broessche ou Broosche, *Snaes* pour Snaet, *Caute* pour Cante ou Conte, *Coelberch* pour Caelberch.

Enfin, tout comme il y avait des familles d'artistes, on trouvait à Gand des familles de lunetiers : Hubert, Pierre, Josse

[1] Schellinck connaissait bien le recueil de L'Espinoy; il en fit une table complète pour les archives de Gand et pour la bibliothèque de l'Université, en 1848 et en 1850.

[2] A l'exception pourtant de *Hoeydonc*, que le *Memorieboek* ne donne que comme château.

et Gilles Nevelinc; Guillaume et Arnold van der Ryse; Pierre et Jean de Bake; Jean, Liévin et Pierre de Munck; Jacques et Jean Pauwels; Gilles et André Dierickx; Jean et Pierre Van de Velde; Jean et André van Damme!

—

Cet opuscule de De Caesemaeker fut parfaitement pris au sérieux, et le grave *Messager des sciences historiques* le rangea en 1846 (p. 161) dans sa revue bibliographique des publications les plus importantes, en lui consacrant un compte rendu élogieux :

M. De Caesemaeker se livre dans cette notice à d'intéressantes recherches historiques sur l'introduction des lunettes en verres lenticulaires en Belgique et sur l'usage du verre proprement dit. Il attribue l'invention des lunettes à Roger Bacon, qui était né à Anzin, près de Valenciennes, et qui peut passer pour notre compatriote. Il prouve qu'en Flandre, aux XIVe et XVe siècles, on se servait déjà partout de ce précieux préservatif ou régénérateur de la vue. Ce petit travail est fait avec soin et mérite d'attirer l'attention des savants.

Après cela, on ne s'étonnera plus du succès qu'eut notre faux registre des peintres : là, du moins, on ne s'était pas moqué ouvertement des lecteurs!

Ce n'est que tout récemment que l'affaire de la notice sur les lunettes a été définitivement tirée au clair. En octobre 1894, le directeur de la *Clinica oculistica della R. Universita di Modena*, ayant conçu de la défiance, fit faire à la bibliothèque de l'Université de Gand des recherches au sujet des assertions de De Caesemaeker relatives à Henri de Gand. On songea alors à examiner les papiers de Schellinck, qui, dans divers écrits, s'était occupé spécialement du célèbre philosophe mystique, et l'on découvrit ainsi, de la manière la plus inattendue, l'aveu dont nous avons fait connaître la teneur [1].

[1] Une farce du même genre, quoique de bien moindres proportions, est l'histoire de l'origine de l'ancienne bière flamande appelée *crabbeleer :* cette bière avait été inventée par Henri Goethals, un brasseur, ami de

Pour montrer l'écrivain sous toutes ses faces, ajoutons encore un détail. Il rédigeait habituellement, et non sans quelque talent, les discours que devait prononcer un de nos sénateurs. Sa besogne faite, Schellinck — railleur de son naturel [1] — réunissait quelques personnes autour de lui et débitait la harangue telle qu'elle devait être lue au Sénat. Ces discours peuvent se retrouver aux *Annales parlementaires* entre les années 1835 et 1850; ils ont principalement trait à l'agricu. ture, aux lins et à l'industrie.

IV.

Tel est le personnage dont le nom est cité à propos de la peinture murale qui orne une paroi de l'ancienne chapelle des bouchers, à Gand. Lorsque fut découvert, en avril 1855, ce remarquable panneau, M. Ed. De Busscher s'empressa de l'étudier, dans trois communications successives faites à l'Académie de Belgique [2]. Ayant émis d'abord la conjecture que l'auteur pouvait être Pierre Hunne, artiste cité dans la [fausse] matricule des peintres comme maître, en 1425, juré en 1444 et

Jacques van Artevelde; le beau-frère de ce dernier. Jan Van der Vloet, chef-échevin de la Keure en 1344, fréquentait assidûment les auberges où on la débitait; ledit Van der Vloet ayant les jambes de travers, ses concitoyens l'avaient surnommé le Crabe, en flamand : *Jan de Crabbe*, d'où le nom de *Crabbeleer* donné à sa boisson favorite. La bière *crabbeleer* paraissait sur la table des Artevelde; elle était bue par les vaillants Yoens, De Rycke, Rypegherst, Ackerman, Van den Bossche. Les partisans du lis, les *leliaerts*, eux, en leur qualité d'amis de la France, buvaient du vin ! Etc.

Ce mirifique récit, écrit à la demande d'un brasseur, était signé d'un S suivi de neuf points; il parut dans le *Gentschen Mercurius*, n° du 23 juin 1847.

[1] *Hij was vroegtijdig welgeleerd en spotagtig van aerd.* (Notice sur Schellinck par Goetghebuer, bibl. Gand, section gantoise, n° 8789[13].)

[2] *Bull.*, 7 juin 1855, t. XXII, 1re partie, p. 586; 2 août 1855, 2e partie, p. 265; 5 août 1858, pp. 156-218. — Cf. l'ouvrage plus développé publié en 1859.

doyen en 1466, il se hâta d'abandonner ce nom en constatant que l'animal figuré dans la légende, au bas du tableau, n'était pas un coq ni une poule (*haen, henne*), ainsi qu'on l'avait cru, mais un griffon [1].

Dans sa troisième communication, l'auteur des *Recherches sur les peintres gantois* déclara qu'il était parvenu à éclaircir les points essentiels, « tels que la date attribuée à la peinture par le millésime de son inscription, l'existence du donateur présumé, le nom de l'artiste qui exécuta ce curieux spécimen de peinture à l'huile »...

Le nom de l'artiste était Nabur (ou Nabor) Martins, l'un des peintres notables du XV[e] siècle. Pour justifier cette attribution M. De Busscher, après avoir donné des raisons très sérieuses, on doit le reconnaître, invoquait aussi une « quasi-révélation » due à M. Théodore Schellinck.

Par les papiers qu'il nous a laissés, nous voyons comment Schellinck avait été mêlé à l'affaire. Au courant par ses recherches antérieures de ce qui concernait l'histoire des monuments de Gand, il avait commencé par rédiger, à la date du 18 août 1855, un article [2] — resté inédit — en réponse à la première étude de M. De Busscher, et dans lequel il établissait fort bien, notamment, que la date de 1448 [3], inscrite sur le panneau, correspondait à l'année de l'érection de la chapelle des bouchers. L'écrit se terminait timidement par cette phrase :

Quant au maître qui a exécuté cette peinture, j'oserai mettre en avant le nom du fameux Nabor Martins, fils de Jean, qui fut doyen de la corporation des peintres à Gand, parce que dans un compte de l'église

[1] C'est en réalité un dragon.

[2] Dont le manuscrit original en français, signé par Schellinck, est intitulé : *Observations touchant une étude d'Edmond de Busscher, sur une peinture murale à l'huile récemment découverte dans l'ancienne chapelle de la grande boucherie, à Gand, par Théodore Schellinck, paléographe-archéologue.*

[3] Au sujet de cette date, voir le *Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, 1899.

paroissiale de Saint-Martin d'Eekerghem, à Gand, de l'an 1453 — que son état de putréfaction m'a empêché de conserver et d'inventorier en 1843 — où se trouve mentionné une peinture de Nabor Martins, faite dans la dite église, il est dit qu'il devait employer les mêmes couleurs dont il s'était servi pour sa peinture dans la grande boucherie de Gand.

On se figure aisément la joie de tous ceux qui s'intéressaient à la peinture murale : ce brave M. Schellinck était vraiment trop modeste en venant seulement « mettre en avant un nom » à la fin de son article, quand il aurait pu se vanter hautement d'avoir fait une importante découverte pour l'histoire des peintres gantois !

Jusqu'ici Schellinck n'avait pas fait connaître le texte du document vu douze ans auparavant, en 1843. Mais ne voilà-t-il pas qu'il parvient à reconstituer « de mémoire » le passage perdu, qui était formulé ainsi (voir le troisième article de M. De Busscher) :

An den scildere meester Nabor Martins voer eenre scilderie welcke hi in onser vrouwe cappelle ghemaekt heeft, naer den eesch van den wercke, ghelic hi ghemaect hevet in der cappellen van den groeten vleeschuuse.

[Payé au peintre, maître Nabor Martins, pour une peinture qu'il a exécutée dans la chapelle de Notre-Dame, avec le soin requis, dans le genre de la peinture faite par lui dans la chapelle de la grande boucherie.]

Pendant un quart de siècle, la citation fut considérée comme parfaitement véridique. En 1882, M. Wauters (ouvrage cité), l'ayant rappelée, manifesta son scepticisme en ces termes : « Je me défie de ces gens qui rencontrent à point nommé des faits curieux et qui ne savent jamais reproduire le document où ils les ont trouvés; leur affirmation ne me suffit pas. » Dans notre article de la *Biographie nationale* (t. XIII, 1894-1895) sur Nabur Martins, nous n'avons mentionné le témoignage de Schellinck que pour en faire voir l'inanité. Tout récemment enfin, dans une conférence à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (1897), M. H. van Duyse a montré

à son tour combien notre « paléographe-archéologue » était ici, comme ailleurs, peu digne de foi.

Grâce aux papiers de Schellinck, on sait maintenant que la « révélation » avait été faite en deux actes.

Notre homme n'avait donc pas seulement sur la conscience les supercheries dont, avec tant de désinvolture, il s'est reconnu l'auteur...

Mais ne soyons pas trop sévères pour un pauvre diable de journaliste obligé de crier famine, et qui d'ailleurs était bien de son temps : les farces du catalogue de Fortsas n'ont-elles pas fait un plaisir extrême aux bibliophiles... qui n'en avaient pas été victimes ?

CONCLUSION.

Dans l'histoire de la corporation gantoise, il y a donc lieu de rejeter définitivement toute une série de faux : des statuts de 1338-1339; des signatures contrefaites; certaines altérations de documents authentiques; des textes relatant des mesures prises par Philippe le Bon; une matricule comprenant des faux noms de peintres et de sculpteurs par centaines et des renseignements imaginaires sur tous les artistes connus de Gand; enfin des récits mêlant des peintres gantois aux événements politiques du XVIe siècle.

Et pour ce qui concerne l'histoire des artistes néerlandais en général, on écartera désormais un certain nombre de notions erronées relatives aux grands noms de la peinture flamande, notamment tout un fatras accumulé autour des Van Eyck et de leur école.

Nos anciens artistes ne perdent rien à ces divulgations; l'un d'eux même, Lucas de Heere, gagne énormément à voir retrancher de ses œuvres littéraires un fort mauvais poème.

La tâche des biographes, d'autre part, est simplifiée par la suppression de difficultés qui paraissaient inextricables.

Quant à nos belles confréries d'artistes flamands, nous avons fait voir par de très nombreux extraits de sources authentiques qu'il n'y avait certes pas la moindre nécessité d'échafauder des fictions pour reconstituer leur histoire jusqu'en plein XIVe siècle.

ANNEXE.

Index général des faux noms (1338-1339 à 1539-1540) *du registre des peintres de Gand* [1].

Dans le registre, la fausse nomenclature est naturellement inscrite par ordre chronologique. Nous avons estimé qu'il était nécessaire de donner une liste alphabétique de tous ces noms avec les diverses qualités attribuées à chacun d'eux.

Cet index facilitera les vérifications, indispensables autant pour éviter les erreurs dans les livres nouveaux que pour corriger bon nombre de publications faites dans la seconde moitié de ce siècle.

A

Aertsone, Clais, peintre, maître 1464.
Alin, Hughe, maître 1341, juré 1346.
Amelynck, Jan, peintre, maître 1402.
Arendts, Lievyn, peintre 1339.
Arents, Gillis, peintre, maître 1469.
Arents, Lieven, peintre, maître 1395, juré 1397, doyen 1400.
Arends (Arents), Martin, fs Lieven, peintre, maître 1404, juré 1408, doyen 1409.
Astene, Joos van, peintre, maître 1382.
Astene, Sijmoen van, Joosz., peintre, maître 1388.
Axelpoele, Willem, Daneelsz., peintre, maître 1387, doyen 1399.
Axpoele, Daneel, peintre, maître 1375, juré 1379, doyen 1381.
Axpoele, Geeraert van, peintre 1339, juré 1341.
Axpoele, Heinric van, fs Jacop, peintre, maître 1408, juré 1414.
Axpoele, Jacop van, maître 1399, juré 1405, doyen 1415.
Axpoele, Willem van, fs Heinric, sculpteur, maître 1415, doyen 1418.

[1] Pour la liste des peintres-graveurs rattachés à l'école des Van Eyck, voir plus haut, p. 82.

B

Baeke, Pieter de, peintre, maître 1356.
Backer (Backere), Joris de, peintre, maître 1424, juré 1438, doyen 1457.
Backer, Hughe, Jorisz., peintre, maître 1432, juré 1450 et 1451.
Bauwins, Justaes, peintre, maître 1407, juré 1419.
Bels, Vincent, peintre, maître 1427, juré 1444, doyen 1465.
Bernaert, Andries, peintre, maître 1500, juré 1509, doyen 1521.
Bernaert, Passchier, fs Andries, peintre, maître 1515, juré 1527.
Bernaert, Steven, fs Andries, peintre, maître 1529, juré 1538.
Bertoen, Arnout, peintre, maître 1377, juré 1383.
Blandere, Gheeraerd de, maître 1366, juré 1370, doyen 1373.
Blandere, Melchior, Gherardsz., peintre, maître 1393, juré 1396.
Bloc (de Bloc), Jan, sculpteur, maître 1347.
Bloc, Jan, Pauwelsz., maître 1364.
Bloc, Jan, fs Pauwel, sculpteur, maître 1392.
Bloc, Pauwel, sculpteur, 1339.
Bloc, Pauwel, maître 1353, juré 1366.
Bloc, Pauwel, sculpteur, maître 1386.
Bloc (Blok), Pieter, sculpteur, maître 1427, juré 1443, doyen 1456.
Blomme, Gillis, sculpteur, maître 1351, juré 1355.
Boele, Govaert, Jacopz., maître 1359, juré 1363.
Boele, Govaert, peintre, maître 1397.
Boele, Jacob, peintre, maître 1350, doyen 1357.
Boene, Cornelis, sculpteur, maître 1443.
Boene, Cornelis, fs Steven, sculpteur, maître 1452, doyen 1470.
Boene, Hugo, maître 1429, juré 1447, doyen 1472.
Boene, Lieven, fs Cornelis, peintre, maître 1462.
Boene, Michiel, peintre, maître 1397.
Boene, Steven (Étienne), peintre, maître 1424, juré 1437.
Boene, Steven, fs Cornelis, peintre, maître 1458, juré 1477.
Bossche, Lieven van den, maître 1397.
Bossche, Simoen van den, peintre, maître 1412, juré 1427, doyen 1444.
Bossche, Steven van den, peintre, maître 1440.
Bouwin, Clais, peintre, maître 1439.
Braem, Pieter, peintre, maître 1352, juré 1354, doyen 1357.
Brecht (van Brecht), Daniel, peintre, maître 1362, doyen 1367 et 1370.
Brecht, Jan, peintre, maître 1472.
Brecht (van Brecht), Lieven, peintre, maître 1357, juré 1361, doyen 1365.
Broessche, Jacob van, peintre, maître 1384.

Brugghe, Jan van der, fs Lucas, peintre, maître 1485.
Brugghen, Jan van der, fs Jan, peintre, maître 1496, juré 1505, doyen 1513.
Brugghe, Jan van der, fs Jan, peintre, maître 1509, juré 1522.
Brugghe, Jan van der, fs Jan, peintre, maître 1537, juré 1539.
Brugghe, Lucas van der, peintre, maître 1470.
Brugghe, Lucas van der, peintre, maître 1501.
Brugghe, Steven van der, fs Jan, peintre, maître 1518, juré 1531.
Brune, Jacob de, Jansz., peintre, maître 1389.
Brune, Jan de, peintre, maître 1384.
Brune, Lieven de, sculpteur, maître 1438.
Brune, Lieven de, fs Lieven, sculpteur, maître 1448, juré 1468.
Brune, Symoen de, Willemsz., peintre, maître 1390.
Brune, Willem de, sculpteur, maître 1332, juré 1358.
Brusele, Roegier van, peintre, maître 1414.
Bruusch, Melchior, peintre, maître 1362.
Bruwaen, Claeis, peintre, maître 1404.
Bruwaen, Justaes, fs Clais, peintre, maître 1426, juré 1441, doyen 1462
Bruwan, Jan, peintre, maître 1401, juré 1407.
Bueren, Jacob van, peintre, maître 1428, juré 1445, doyen 1467.
Bulteel, Jan, sculpteur, 1339.
Buzere (Buzer), Gillis de, fs Jacob, peintre, maître 1424, doyen 1438.
Buzere, Jacop de, peintre, maître 1412, juré 1419, doyen 1428.

C

Caluwe, Segher de, peintre, maître 1381, juré 1385, doyen 1394.
Caubrake, Jan, peintre, maître 1397, juré 1403, doyen 1404.
Caudenberghe, Pieter de, peintre, maître 1393.
Clarisse, Stevin, peintre, maître 1425, juré 1445.
Claijssone, Huijghe, peintre, maître 1504, juré 1516, doyen 1529.
Cleein, Pieter, peintre, maître 1405.
Cleeman, Pieter, peintre, maître 1410.
Cleene, Pieter de, peintre, maître 1355, juré 1363, doyen 1366.
Cleerbout, Bauwin, maître 1411.
Cleerbout, Bauwin, fs Bauwin, peintre, maître 1418.
Cleerck, Matthijs de, peintre, maître 1346.
Cleerck, Simoen de, peintre, maître 1358, juré 1362.
Clyncke, Jan, peintre, maître 1427.
Clyncke, Jan, peintre, maître 1444.
Clyncke, Jan, peintre, maître 1450.
Clyncke, Jan, fs Jan, peintre, maître 1451, juré 1467.

Cock, Ph. de, sculpteur, maître 1347.
Coelins, Jan, Nicasz., peintre, maître 1378, juré 1381, doyen 1387.
Coelins, Jan, fs Jan, peintre, maître 1402, juré 1410.
Coelins, Jan, fs Simoen, peintre, maître 1454, juré 1475.
Coelins, Nicasis, peintre, maître 1374.
Coelins, Pieter, fs Jan, peintre, maître 1482, juré 1490 et 1492, doyen 1494 et 1503.
Coelins, Rogier, fs Pieter, peintre, maître 1516, juré 1529.
Coelins, Symoen, maître 1349, juré 1353.
Coelins, Simoen, fs Jan, peintre, maître 1425, juré 1439, doyen 1459.
Coelins, Steven, fs Pieter, peintre, maître 1491, juré 1499 et 1501, doyen 1509 [1].
Coelins, Theunis, peintre, maître 1469.
Coels, Andries, fs Jan, peintre, maître 1531, juré 1535.
Coels, Cornelis, fs Bauwin, peintre, maître 1466.
Coels, Jan, peintre, maître 1485, doyen 1491.
Coels, Jan, fs Jan, maître 1490, juré 1503.
Coels, Jan, fs Jan, peintre, maître 1497.
Coels, Jan, fs Jan, peintre, maître 1517, juré 1530.
Coels, Lieven, fs Jan, peintre, maître 1507, juré 1519, doyen 1534.
Coels, Michiel, peintre, maître 1453.
Coels, Michiel, peintre, maître 1459.
Colins, Matthijs, peintre, maître 1353, juré 1359.
Coolins, Clais, peintre 1339, juré 1339.
Coolins, Nicasis, Claisz., peintre 1339, doyen 1344.
Coudenberghe, Clais van, peintre, maître 1401, juré 1404.
Coudenberghe, Daneel van, fs Joris, peintre, maître 1421, doyen 1432.
Coudenberghe, Jan van, peintre, maître 1405.
Coudenberghe, Joris van, fs Clais, peintre, maître 1408.
Coudenberghe, Lieven, fs Wythier, sculpteur 1464.
Coudenberghe, Wythier van, fs Daneel, peintre, maître 1440, juré 1467.
Crane, Jacob de, Heinricz., maître 1345, juré 1350.
Crane, Jan, peintre, maître 1387, juré 1394.
Crane, Heinric de, peintre, maître 1340.
Cuelne (Ceulne), Heinric van, maître 1349, doyen 1353.
Cuelne, Zegher van, maître 1366, juré 1370, doyen 1372.
Curte, Robrecht de, Saladijnsz., peintre, maître 1390, doyen 1397.
Curte, Saladijn de, peintre, maître 1357, juré 1360, doyen 1364.
Curte, Simon de, peintre 1339.

[1] On a écrit ici *Lieven* au lieu de *Steven*.

D

Dadin, Govaert, peintre, maître 1394, juré 1398.
Destrien, Bauwin, fs Matthijs, maître 1489.
Destrien, Jan, fs Segher, peintre, maître 1442, juré 1453 et 1463.
Destrien, Matthijs, sculpteur, maître 1463.
Destrien, Matthijs, peintre, maître 1485, juré 1491.
Destrien, Segher, peintre, maître 1402, juré 1406, doyen 1408.
Des Kiens (Des Kien) [1], Baudewijn, sculpteur, maître 1497, juré 1506, doyen 1517.
Des Kien, Joris, fs Lieven, peintre, maître 1520, juré 1533.
Des Kien, Joris, fs Joris, peintre, maître 1536.
Des Kien (Des Kiens), Lieven, fs Baudouin, peintre, maître 1508, juré 1521.
Dickele, Clais van, peintre, maître 1501, juré 1510, doyen 1524.
Dickele, Gillis van, sculpteur 1339, juré 1344.
Dickele, Gillis van, fs Pieter, peintre, maître 1493.
Dickele, Gillis van, fs Pieter, peintre, maître 1446, juré 1471.
Dickele, Gillis van, fs Pieter, peintre, maître 1452, juré 1474.
Dickele, Goessin van, sculpteur 1339.
Dickele, Jan van, fs Simons, peintre, maître 1444, juré 1465.
Dickele, Jan van, fs Clais, maître 1505, juré 1519 et 1520, doyen 1525.
Dickele, Luuc van, Gillisz., maître 1345, juré 1348 et 1349.
Dickele, Pieter van, fs Simoen, peintre, maître 1437.
Dickele, Pieter van, sculpteur, maître 1487, juré 1498 et 1504.
Dickele, Reinees van, fs Jan, peintre, maître 1522.
Dickele, Sijmoen, peintre, maître 1429, juré 1432, doyen 1445.
Dickele, Simoen van, peintre, maître 1421, juré 1428.
Diedericx, Willem, sculpteur, maître 1397.
Dissele (Dessele), Ghelloet van, peintre, maître 1351, juré 1354, doyen 1357.
Dixmude, Jan van, peintre, maître 1473.
Dodekin, Willem, peintre, maître 1394.
Doedin, Geraert, peintre, maître 1458, juré 1479.
Doedin, Govaert, peintre, 1339, doyen 1342.
Doedin, Jan, peintre, maître 1393.
Doens, Huyghe, fs Marten, peintre, maître 1403, juré 1409 et 1413, doyen 1421.
Doens, Martin, peintre, maître 1386, juré 1389, doyen 1391.
Doerme (Durme), Jan van, peintre, maître 1408, juré 1415, doyen 1427.

[1] Au sujet de Destrien et Des Kiens, v. p. 16.

Doerne, Daniel van den, peintre, maître 1430.
Doerne, Daneel van den, sculpteur, maître 1435, juré 1448, doyen 1455.
Doerne, Daneel van den, peintre, maître 1446, juré 1469.
Doerne, Gerolf van den (et van), peintre, maître 1401, juré 1404, doyen 1406.
Dorme, Clais van, peintre, maître 1386, juré 1390, doyen 1392.
Dorme, Gillis van, maître 1360, juré 1364.
Durme, Joos van, peintre, maître 1465, juré 1470.
Dijngelsche, Jacop, maître 1391, juré 1395.
Dijnghelsche, Jacop, peintre, maître 1487, juré 1494.
Dijnghelsche, Jacop, maître 1511, juré 1523.
Dijngelsche, Jan, fs Jan, peintre, maître 1525, juré 1536.
Dijngelsche, Joris, peintre, maître 1469, juré 1481, doyen 1488.
Dijngelsche, Lucas, fs Jan, peintre, maître 1525.

E

Eeckaert, Arent, maître 1423, juré 1434.
Eeckaert, Jan, peintre, maître 1408.
Eeckaert, Hughe, peintre, maître 1378, juré 1381 et 1386, doyen 1389.
Eeckaert, Laureins, peintre, maître 1356.
Eeckaert, Martin, maître 1365.
Eeckaert, Martin, peintre, maître 1396.
Eeckaert, Pieter, peintre, 1339, doyen 1339.
Eeckaert, Goossin, Pieterz., peintre, maître 1339.
Eekaert (Eeckaert), Wulfram, peintre, maître 1415, doyen 1424.
Eecke, Jacob van, Razesz., peintre, maître 1370, juré 1375.
Eecke [1], Jan van den, peintre, maître 1358, juré 1366.
Eecke, Rase van, maître 1344, juré 1349, doyen 1351.
Eede, Gillis van, fs Gillis, peintre, maître 1448, juré 1460.
Eeden, Gillis van, sculpteur, maître 1438.
Eetvelde, Wouter van, peintre, maître 1406, doyen 1423.
Essche [2], Jan van der, peintre, maître 1396.
Essche, Jan van, peintre, maître 1397, doyen 1407.
Essche, Jan van den, fs Jan, peintre, maître 1419, juré 1425, doyen 1440 et 1451.

[Eyck] Hubrecht van, admis dans la corporation des peintres en 1421.
[Eyck] Jan van, admis dans la corporation en 1421.

[1] Voir aussi *Hecke*.
[2] Voir aussi *Hessche*.

G

Galle, Ghodin, peintre 1339, doyen 1339.
Gheerolf, Steven, peintre, maître 1339.
Gelder, Pieter van, peintre, maître 1425, juré 1439, doyen 1458.
Gestele, Marc van, sculpteur, maître 1404.
Gestele, Marc van, peintre, maître 1435, juré 1454.
Geyer, Jan de, maître 1476.
Ghendt, Joris van, fs Luuc, peintre, maître 1458.
Ghendt, Liévin van, fs Lucas, peintre, maître 1467.
Ghendt, Luuc van, peintre 1339, doyen 1341.
Ghendt, Lucas van, peintre, maître 1454.
Ghendt, Robrecht van, Luucz., peintre, maître 1369, juré 1375.
Gheters, Jan, peintre, maître 1424, juré 1438.
Ghistele, Lievin van, peintre, maître 1376, juré 1379 et 1380, doyen 1382.
Ghistele (Gistele), Nicasis van, peintre, maître 1399, juré 1406, doyen 1411.
Ghistele, Servaes van, peintre, maître 1412, juré 1420, 1424 et 1434, doyen 1436.
Ghoossin, Jan, peintre, maître 1441.
Ghoossin, Jan, maître 1461.
Ghys, Joos, peintre, maître 1403.
Goes, Hughe van, peintre, maître 1395.
Goes, Lieven van, maître 1406, juré 1412, doyen 1419.
Goessins, Gherem, peintre, maître 1460.
Goessins, Gherem, peintre, maître 1463.
Goesteline, Clais, fs Willem, peintre, maître 1462.
Goesteline, Jan, fs Willem, peintre, maître 1443, juré 1456, doyen 1468.
Goesteline, Joos, fs Jan, peintre, maître 1449.
Goesteline, Willem, peintre, maître 1429, juré 1446.
Goesteline, Willem, fs Willem, peintre, maître 1444, juré 1466, doyen 1471.
Guchte, Justaes van der, peintre, maître 1402.

H

Haddin, Luuc, maître 1342, doyen 1355.
Haeck, Bauwin, Simonsz., peintre, maître 1391.
Haeck, Laureins, peintre 1339, doyen 1340.
Haeck, Laureins, Simonsz., peintre, maître 1373, juré 1377.
Haeck, Laureins, Laureinsz., peintre, maître 1394, juré 1399.
Haeck, Sijmoen, peintre, maître 1352, juré 1356, doyen 1360.

Haeghe, Adriaen van der, peintre, maître 1430.
Haghen, Bertelken van der, fs Joris, peintre, maître 1532.
Haghen (Haeghen), Jan van der, fs Pieter, peintre, maître 1486, juré 1495, doyen 1506.
Haghen, Jan van der, fs Jan, peintre, maître 1493, juré 1538.
Haghen, Jan van der, fs Pieter, peintre, maître 1528, doyen 1537.
Haghen, Joris van der, fs Pieter, maître 1490.
Haghen, Joris van der, fs Pieter, maître 1527.
Haghen, Joris van der, fs Joris, peintre, maître 1537.
Haghen, Michiel van der, fs Jan, peintre, maître 1531, juré 1535.
Haghen, Pieter van der, peintre, maître 1483, juré 1491.
Haghen, Pieter van der, fs Pieter, seulpteur, maître 1491, juré 1497.
Haghen, Willem van der, fs Pieter, peintre, maître 1498, juré 1508, doyen 1510.
Hallinck, Jan, peintre, maître 1396.
Hane, Goesin de, peintre, maître 1385, juré 1389.
Hasselt, Roelandt van, peintre, maître 1405.
Hastinge, Jan van, peintre, maître 1377.
Hecke [1], Jan van, peintre, maître 1539.
Heere, Andries de, peintre, maître 1459, juré 1477.
Heere, Jan de, fs Joris, seulpteur, maître 1481, juré 1490, doyen 1502.
Heere, Jan de, fs Jan, maître 1499.
Heere, Joris de, peintre, maître 1472.
Heere, Pieter de, fs Joris, maître 1490, juré 1500, doyen 1508.
Heere, Pieter de, fs Pieter, peintre, maître 1521, juré 1534.
Herpe, Geroen van, peintre, maître 1430.
Hessche, Theunis van den, peintre, maître 1539 [2].
Hoernick, Joris, Michielsz., peintre, maître 1392, juré 1396.
Hoernick, Michiel, peintre, maître 1372, juré 1376, doyen 1378.
Hoersele (et Oersele), Antheunis van, Jansz., maître 1377, juré 1398, doyen 1403.
Hoersele, Jan van, peintre, maître 1372.
Hoevelde, Jan van, fs Lieven, peintre, maître 1441.
Hoevelde, Lieven van, peintre, maître 1427, juré 1443, doyen 1454.
Hoorenbaut, Franchois, peintre, maître 1487, juré 1495.
Hoorenbaut, Michiel, fs Franchois, peintre, maître 1492.
Hoorenbaut, Nicasis, peintre, maître 1444.
Horebault, Jacques, peintre, maître 1533.
Horebault, Jan, fs Franchois, peintre, maître 1530, juré 1537.

1 Voir aussi *Eecke*.
2 Voir aussi *Essche*.

Horebault, Lieven, fs Franchois, peintre, maître 1533.
Horebault, Lucas, peintre, maître 1533, juré 1539 [1].
Horebaut, Lieven, fs Servaes, peintre, maître 1460.
Horebaut, Omaer, fs Servaes, peintre, maître 1454, juré 1475, doyen 1484.
Horebout, Servaes, peintre, maître 1450.
Horenbault, Cornelis, peintre, maître 1535.
Horenbault, Franchois, peintre, maître 1534.
Horenbault, Jacques, fs Franchois, peintre, maître 1513, juré 1526.
Horenbault, Jan, fs Franchois, maître 1511, juré 1517 et 1524, doyen 1530.
Horenbault, Lucas, fs Lucas, peintre, maître 1534.
Horenbault, Willem, fs Jan, peintre, maître 1535.
Horenbaut (Horebaut), Steven, fs Servaes, peintre, maître 1457, juré 1480.
Hoornic, Lievyn, peintre, maître 1354, juré 1367.
Hoornick, Jan, Lievensz., maître 1359.
Hornekin, Willem, peintre, maître 1383, doyen 1388.
Hougaert, Rombout, peintre, maître 1459.
Houkin, Jan, maître 1344.
Houte, Jan van der, sculpteur 1339.
Houte, Jan van der, sculpteur, maître 1375, juré 1377.
Hueke, Jan, peintre, maître 1361, juré 1367.
Huekin, Gilles, peintre, maître 1358, doyen 1362.
Huerne, Cornelis van, peintre, maître 1430.
Huge, Willem, sculpteur, maître 1446.
Huge, Willem, peintre, maître 1456, juré 1471.
Huggebout, Arnout, peintre, maître 1409, juré 1416.
Huggebout, Jan, peintre, maître 1403, juré 1412.
Huggebout (Hugghebout), Joris, peintre, maître 1373, juré 1376, doyen 1379.
Huggebout (Hugghebout), Lieven, Jorisz., peintre, maître 1380, juré 1385, doyen 1388.
Hukin, Lieven, Jansz., peintre, maître 1371.
Hukin, Simoen, Jansz., peintre, maître 1373.
Hulle, Hubeert van, peintre, maître 1472.
Hunne, Pieter, peintre, maître 1425, juré 1444, doyen 1466.
Huuge, Jacob, sculpteur, maître 1343.
Huuge, Jan, sculpteur, maître 1343, juré 1345.
Huyghe, Jan, peintre, maître, 1392.

J

Juede, Jan de, maître 1344, juré 1348, doyen 1352.

[1] Par inadvertance sans doute, Lucas Horebault est cité aussi comme juré en 1525.

K

Kempe, Bauwijn, maître 1360, juré 1365.
Kempe, Bauwin, fs Martin, peintre, maître 1415.
Kempe, Lievijn, Bawinsz., peintre, maître 1381, doyen 1390.
Kempe, Martin, maître 1398, juré 1402, 1411 et 1416, doyen 1417 et 1425.

L

Lammins, Gilles, peintre, maître 1415, doyen 1433.
Lammins, Gilles, maître 1422.
Lammins, Jacop, peintre, maître 1363.
Lammins, Willem, fs Gillis, peintre, maître 1470, juré 1482.
Landuut, Arent van, peintre, maître 1382.
Landuut, Jan van, Arensz., peintre, maître 1387, juré 1391, doyen 1393.
Landuut, Pieter van, peintre, maître 1464.
Landuut, Simoen van, maître 1341.
Ledervlinx, Daneel, fs Daneel, peintre, maître 1450, juré 1466.
Ledervlinx (Lerdevlinx), Gerolf, peintre, maître 1380, juré 1387.
Leeuwen, Lieven van, peintre, maître 1410.
Leenknecht, Wouter, peintre, maître 1367, juré 1371.
Lerdevlinx, Daneel, maître 1444.
Lerdevlinx, Daneel, fs Simoen, peintre, maître 1451.
Lerdevlinx (Lerdevlincx), Simoen, sculpteur, maître 1435, juré 1446, doyen 1469.
Leuven, Denijs van, peintre, maître 1407, juré 1414.
Leuven, Lieven van, peintre, 1403, doyen 1410.
Leuven, Simoen van, peintre, maître 1415.
Lippens, Martyn, peintre, maître 1358.
Lippens, Simoen, peintre, maître 1343.
Longhevile, Jan van, peintre, maître 1371.
Loo, Dieric van, juré, 1507, doyen 1516.
Loo, Jooris van, fs Seghers, peintre, maître 1470, juré 1481, doyen 1482.
Loo, Segher van, peintre, maître 1413, juré 1422, doyen 1433.
Loo, Theunis van, sculpteur, 1535.
Loo, Thijs van, sculpteur, maître 1539.
Ludeke, Joos van, peintre, maître 1367, juré 1373, doyen 1374.
Ludicke (Ludeke), Jacop van, peintre, maître 1424, juré 1436.
Ludicke (Ludeke), Lambrecht van, maître 1375, juré 1378, doyen 1380.

M

Mabezone, Lievijn, peintre, maître 1340, juré 1343, doyen 1345.
Mabuse, Jan van, peintre, maître 1401.
Maes, Bauwin, peintre, maître 1340, juré 1344, doyen 1347.
Maeyaert, Mattheys, peintre, maître 1421.
Maeyaert, Pieter, peintre, maître 1435, juré 1454.
Maeyaert, Segher, peintre, maître 1355, juré 1359.
Maeije, Daniel, peintre, maître 1367.
Maeije, Marc, Daneelsz., peintre, maître 1374, juré 1382.
Male, Andries van, peintre, maître 1482, juré 1486, doyen 1493.
Male, Andries van, juré 1501, doyen 1512.
Male, Bastiaen van, peintre, maître 1388, juré 1392.
Male, Clais van, f^s Servaes, peintre, maître 1461.
Male, Jan van, f^s Andries, maître 1503, juré 1514 et 1515, doyen 1526.
Male, Jan van, peintre, maître 1529, juré 1537.
Male, Martin van, f^s Ritsaert, peintre, maître 1409, juré 1418, doyen 1430.
Male, Matthijs van, sculpteur, maître 1348, juré 1352, doyen 1356.
Male, Pieter van, f^s Servaes, peintre, maître 1453, doyen 1478.
Male, Ritsaert van, peintre, maître 1402, juré 1408.
Male, Segher van, f^s Jan, peintre, maître 1523.
Male, Servaes van, peintre, maître 1445, juré 1459 et 1468, doyen 1483.
Manteleire, Jan de, peintre, maître 1442, juré 1457.
Maercke, Jan van, peintre, maître 1477.
Marcke, Lieven van, peintre, maître 1476.
Martins, Boudin, f^s Jan, peintre, maître 1434, juré 1452, doyen 1475.
Martins, Gheloet, peintre, maître 1408, juré 1415.
Martins, Gillis, Laureinsz., peintre, maître 1396, juré 1400 et 1405.
Martins, Govaert, maître 1398.
Martins, Jan, peintre, maître 1420, juré 1430, doyen 1448.
Martins, Laureins, Jansz., maître 1364, juré 1369.
Martins, Laureins, peintre, maître 1380, juré 1384, doyen 1386.
Martins, Nabur, maître 1437, doyen 1450.
Martins, Reynier, f^s Boudin, maître 1447, juré 1472.
Meckelin, Jacob van, Jansz., maître 1375.
Meckelin, Jan van, peintre, maître 1370, juré 1374, doyen 1376.
Meere (Meeren), Bastiaen van der, f^s Jan, maître 1484, juré 1493, doyen 1495.
Meere, Gheeraert van der, f^s Pieter, maître 1452, juré 1474.
Meere, Gilles van der, peintre, maître 1430.

Meere (Meeren), Gillis van der, fs Jan, peintre, maître 1440, juré 1459, doyen 1480.
Meere, Heinric van der, fs Gillis, peintre, maître 1453, juré 1506, doyen 1529.
Meere (Meire), Hughe van der, peintre, maître 1413, juré 1421.
Meere (Meeren), Jan van der, fs Gillis, maître 1436, juré 1447 et 1457, doyen 1473 et 1477.
Meere, Lucas van der, fs Heinric, peintre, maître 1523.
Meere, Pieter van der, fs Gillis, peintre, maître 1471, juré 1482, doyen 1485.
Meenen, Geloet van, maître 1423, juré 1435.
Meenen, Steven van, Geloetsz., peintre, maître 1432.
Meinfroet, Daneel, Jansz., peintre, maître 1380.
Meinfroet, Jan, peintre, maître 1374, juré 1378 et 1382, doyen 1385.
Meinfroet, Olivier, peintre, maître 1414, juré 1422, doyen 1435.
Meire, Bauwin van, peintre, maître 1370, juré 1374, doyen 1375 et 1383.
Meire, Hughe van, peintre, maître 1379.
Meire, Gillis van der, peintre, maître 1403, juré 1409 et 1417.
Mele, Gheeraerd van, peintre, maître 1455, juré 1478.
Meijere, Daneel, fs Jan, peintre, maître 1453.
Meijere, Nicasis de, fs Daniel, peintre, maître 1466.
Meyer, Jan, maître 1428.
Meyere, Jan de, peintre, maître 1449.
Moeraert, Segher, maître 1342, juré 1346.
Moeraert, Segher, peintre, maître 1357, juré 1360, doyen 1362.
Moere, Jan van der, peintre, maître 1473, juré 1483.
Moere, Mattheys van der, fs Simon, peintre, maître 1402, doyen 1414.
Moere (Moure), Race van der, Simon, peintre, maître 1419, doyen 1429.
Moere, Rogier van der, fs Robrecht, peintre, maître 1471, doyen 1486.
Moere (Moure), Simoen van der, sculpteur, maître 1396, juré 1400.
Moere, Simoen van der, fs Simoen, peintre, maître 1418.
Moerpoel, Jacop, peintre, maître 1463.
Morael, Jan, peintre, maître 1424, juré 1437, doyen 1453.
Morael, Jan, fs Jan, peintre, maître 1457.
Morael, Gillis, Simonz., peintre, maître 1385, juré 1395, doyen 1401.
Morael, Sijmoen, Willemz., peintre, maître 1382, juré 1386.
Morael, Willem, peintre, maître 1369.
Moraen, Theunis, maître 1451.
Moraen, Steven, peintre, maître 1414, juré 1426, doyen 1441.
Moraen, Willem, fs Steven, peintre, maître 1420, juré 1431, doyen 1449.
Moran (Moraen), Kerstoffels, peintre, maître 1363, juré 1368, doyen 1371.
Mortele, Cornelis van der, peintre, maître 1401.

Mortele, Gerolf van der, peintre, maître 1428.
Mortele, Nicasis van der, fs Gerolf, peintre, maître 1433, juré 1452.
Moure, Jan van der, fs Simoen, peintre, maître 1409, juré 1423, doyen 1434.
Muenck, Pieter de, maître 1342.
Muenck, Pieter de, peintre, maître 1346, doyen 1350.

N

Namen, Theunis van, peintre, maître 1368.

O

Obosch, Hoste van, peintre, maître 1368, juré 1372.
Oersele (voir aussi Hoersele), Gerolf van der, peintre, maître 1395.
Oersele, Laureins van, peintre, maître 1415, juré 1424 et 1435, doyen 1437.
Oersele, Nicasis van, peintre, maître 1420, juré 1426, doyen 1442.

P

Paepe, Willem de, peintre, maître 1350, juré 1353.
Paeye, Heinric, peintre, maître 1347, juré 1350.
Pauwels, Andries, fs Franchois, peintre, maître 1508, juré 1521.
Pauwels, Baudouin, fs Jan, peintre, maître 1526, juré 1536.
Pauwels, Franchois, peintre, maître 1500, juré 1510, doyen 1523.
Pauwels, Franchois, fs Bauwin, peintre, maître 1530.
Pauwels, Franchois, fs Franchois, sculpteur, maître 1536.
Pauwels, Geeraert, doyen 1507.
Pauwels, Hanske, fs Jan, peintre, maître 1498, juré 1508, doyen 1520.
Pauwels, Jan, peintre, maître 1488, juré 1498.
Pauwels, Pieter de, fs Andries, peintre, maître 1517, juré 1530.
Pauwels, Theunis, sculpteur, maître 1392, juré 1402.
Pinaert, Jan, fs Joos, peintre, maître 1409.
Pinaert, Joos, peintre, maître 1396, juré 1403.
Plumioen, Servaes, peintre, maître 1427, juré 1442, doyen 1463.
Polleyn (Pollijn), Joos, peintre, maître 1408, juré 1420, doyen 1431.
Polleijn, Justaes, fs Joos, peintre, maître 1442, juré 1455 et 1462.
Polleijn, Raes, peintre, maître 1389, juré 1393.
Pollein, Willem, peintre, maître 1378, juré 1380, doyen 1384.

Portant, Jan, sculpteur, maître 1488.
Portant, Jan, fs Jan, sculpteur, maître 1496.
Portant, Steven, fs Jan, sculpteur, maître 1513, juré 1526.
Puer, Jan, peintre, maître 1385, juré 1390.

R

Raet, Michiel de, peintre, maître 1355.
Rike, Daniel de, fs Jan, peintre, maître 1467.
Rike, Jan de, peintre, maître 1444, juré 1456 et 1465.
Rike, Roegier de, peintre, maître 1353, doyen 1358.
Riviere, Benjamin van de, fs Jan, maître 1499, juré 1509, doyen 1522.
Riviere, Denijs van de, maître 1414.
Riviere, Hans van de, fs Lucas, peintre, maître 1506, juré 1518, doyen 1532.
Riviere, Jan van de, fs Denys, peintre, maître 1419, doyen 1446.
Riviere, Jan van de, peintre, maître 1465.
Riviere, Jan van de, fs Joris, peintre, maître 1487.
Riviere, Joos van de, fs Denys, peintre, maître 1421, doyen 1452.
Riviere, Joris van de, Jansz., peintre, maître 1432.
Riviere, Joris van de, fs Lieven, maître 1480.
Riviere, Jooris van de, fs Jooris, peintre, maître 1488, juré 1496.
Riviere, Lieven van der, juré 1429.
Riviere, Lieven van de, fs Lieven, peintre, maître 1454.
Riviere, Lieven van de, fs Jan, peintre, maître 1470.
Riviere, Lieven van de, peintre, maître 1464, doyen 1481.
Riviere, Lucas van de, fs Joris, maître 1484, juré 1497.
Riviere, Lucas van de, fs Joris, peintre, maître 1515, juré 1527, doyen 1536.
Riviere, Rohecht van de, fs Joris, peintre, maître 1441, juré 1462.
Riviere, Rogier van de, fs Rogier, peintre, maître 1486, juré 1505.
Riviere, Rogier van de, fs Rohecht, peintre, maître 1475, juré 1484, doyen 1492.
Roecelaere, Huyghe van, peintre, maître 1376.
Roelins, Denys, peintre, maître 1361, juré 1364.
Roger. — Voir *Brusele.*
Romeyn, Pauwel, sculpteur, maître 1417.
Rope, Lucas de, peintre, maître 1461.
Roslede, Marc van, peintre, maître 1456.
Rouck, Antheunis de, peintre, maître 1514, juré 1528.
Rouck, Jacob de, juré 1352, doyen 1354.

Rouck, Jan de, peintre, maître 1348.
Rouck, Jan, peintre, maître 1466.
Rouck, Jan de, peintre, maître 1482, juré 1487, doyen 1489.
Rouck, Joos de, peintre, maître 1534.
Rouck, Lucas de, peintre, maître 1459.
Rouk, Henri, doyen jusqu'à Noël 1339.
Ruqut, Jan, peintre, juré 1339.
Ruqut (Ruqurt), Jan, peintre, maître 1394, juré 1397, doyen 1398.
Ruqut, Huijge, peintre, maître 1374.
Rijcke, Bertoen de, maître 1411, juré 1417, doyen 1422.
Rijcke, Jacop de, peintre 1339, juré 1342.
Rijcke, Jacob de, Jacobsz., maître 1365, juré 1368 et 1371, doyen 1377.
Rijcke, Martijn de, fs Bertoen, peintre, maître 1420.
Rijcke, Sander de, Jacopsz., peintre, maître 1369.
Rijkre, Daneel de, peintre, maître 1448, juré 1450, doyen 1464.
Rijckre [1], Daniel de, fs Daniel, peintre, maître 1455, juré 1473.
Rijckre (de Rijkere), Jacop de, peintre, maître 1409, doyen 1416.
Rijckre, Jacop de, juré 1423.
Rijckre, Jan de, Servaesz., peintre, maître 1432, juré 1449 et 1451.
Rijckre (Rijkre), Servaes de, maître 1422, juré 1433.
Rijmakere, Hughe de, peintre, maître 1465.
Rijneece, Servaes, peintre, maître 1382, juré 1387.

S

Saffelaere, Jan van, sculpteur, maître 1539.
Sammelijns, Benjamin, fs Jan, peintre, maître 1482, juré 1504, doyen 1511.
Sammelins, Benjamin, fs Benjamin, peintre, maître 1493.
Sammelins (Samelins), Joos, peintre, maître 1476, juré 1488.
Sammelijnck, Joos, peintre, maître 1481.
Sceere, Jan, peintre, maître 1384.
Schelden, Heinric van der, peintre, maître 1538.
Schelden, Jan van der, peintre, maître 1504, juré 1516, doyen 1528.
Schelden, Lucas van der, fs Jan, sculpteur, maître 1519, juré 1532.
Scoenere, Daneel de, peintre, maître 1400, juré 1410, doyen 1420.
Scoenere, Jan de, peintre, maître 1394, juré 1399.
Scoenere, Jan de, juré 1401, doyen 1405.
Scoenere, Hugo, fs Daneel, peintre, maître 1436, juré 1458.

[1] Ou *Rijke, Rijcke;* voir aussi *Rike.*

Scoenere, Roegier de, f^s Hugo, maître 1447, juré 1473, doyen 1474.
Scoenere, Saladijn de, peintre, maître 1429, juré 1448.
Scoenere, Saladin de, f^s Daneel, peintre, maître 1431.
Scoenere, Saladijn de, f^s Saladyn, sculpteur, maître 1434.
Scoenere, Saladijn de, f^s Saladyn, peintre, maître 1446, juré 1470.
Scoihers, Gheraert, peintre, maître 1465.
Seelander, Adriaen de, peintre, maître 1420, juré 1431.
Sergeant, Lieven, peintre, maître 1397.
Sicleer, Arnout, peintre, maître 1401, juré 1407, doyen 1412.
Sicleer, Goossin, maître 1341.
Sicleer, Segher van, f^s Arnout, peintre, maître 1441, juré 1453.
Sicleer, Segher van, maître 1461, doyen 1479.
Sicleer, Servaes, maître 1342, juré 1345, doyen 1348.
Sinaeij, Jacop van, peintre, maître 1464.
Sloete, Clais van den, f^s Roegier, maître 1468.
Sloete, Laureins van, f^s Rogeer, peintre, maître 1448, doyen 1476.
Sloete, Michiel van, peintre, maître 1376, juré 1383, doyen 1395.
Sloete, Rogier van den, peintre, maître 1438, juré 1460.
Sloeve, Jan de, peintre, maître 1339, juré 1342.
Sloove, Jan, peintre, maître 1433.
Sloover, Andries de, peintre, maître 1391.
Sloovere, Antheunis de, peintre, maître 1474, juré 1485, doyen 1498.
Sloovere, Antheunis de, f^s Antheunis, sculpteur, maître 1479.
Sloovere, Baudouin de, f^s Jan, peintre, maître 1526.
Sloovere, Daniel de, f^s Theunis, peintre, maître 1495, juré 1503.
Sloovere, Jan de, peintre, maître 1521, juré 1524.
Sloovere, Lieven de, f^s Theunis, peintre, maître 1481, juré 1489, doyen 1501.
Smet, Huge de, sculpteur, maître 1477, juré 1487, doyen 1500.
Smet, Jan de, peintre, maître 1343, juré 1347.
Smet, Jan de, sculpteur, maître 1473, juré 1492.
Smet, Jan de, f^s Jan, sculpteur, maître 1479.
Smet, Jan de, f^s Jan, peintre, maître 1485, juré 1493, doyen 1499.
Smet, Jan de, peintre, maître 1502, juré 1513, doyen 1514.
Smijters, Govaert, f^s Lucas, peintre, maître 1461.
Smijters, Jan de, sculpteur, maître 1459.
Smijters, Jan, peintre, maître 1472, juré 1486.
Smijters, Jan, f^s Jan, maître 1480.
Smijters, Jan de, sculpteur, maître 1482, juré 1494, doyen 1497.
Smijters, Joos, f^s Jan, peintre, maître 1476, juré 1489.
Smijters, Lucas, peintre, maître 1413, juré 1425, doyen 1439.
Sneevoet, Joos, f^s Bondin, peintre, maître 1426, juré 1440, doyen 1461.

Sneevoet, Gillis, peintre, 1339, juré 1340.
Sneevoet, Michiel, peintre, maitre 1413, juré 1421.
Sneevoet, Servaes, fs Michiel, peintre, maitre 1424, juré 1436.
Soyssone, Lievijn, peintre, maitre 1383.
Stassins, Arnout, sculpteur, maitre 1417, juré 1427, doyen 1443.
Stassins, Pieter, sculpteur, maitre 1359.
Stassins, Pieter, Pietersz., peintre, maitre 1381, juré 1388.
Steener, Boudin, peintre, maitre 1379, juré 1384.
Steener, Baudewijn de, fs Jan, sculpteur, maitre 1496.
Steener, Jan, peintre, maitre 1421, juré 1428.
Steener, Jan de, fs Jan, sculpteur, maitre 1431, juré 1449.
Steener, Jan de, fs Jan, peintre, maitre 1439.
Steener, Jan de, sculpteur, maitre 1492.
Steener, Lieven de, fs Jan, peintre, maitre 1494.
Steener, Lieven de, fs Thijs, peintre, maitre 1514, juré 1528.
Steener, Steven de, fs Jan, maitre 1468.
Steener, Thijs de, fs Lieven, peintre, maitre 1497.
Stoepe, Laureins, sculpteur, maitre 1407.
Storen, Gillis, peintre, maitre 1386, juré 1394.
Stunaert, Gheraert, fs Pauwel, peintre, maitre 1462.
Stunaert, Pauwel, peintre, maitre 1456, juré 1476.
Sutter, Jan de, peintre, maitre 1400.

T

Tayaert, Bauwin, peintre, maitre 1450.
Taeyaert, Bauwin, peintre, maitre 1454.
Taeyaert, Jan, fs Lieven, peintre, maitre 1466.
Taeyaert, Lieven, peintre, maitre 1455, juré 1476.

U

Utendaele, Jan, peintre, maitre 1463.
Uutendaele, peintre, maitre 1403, juré 1411.

V

Vaernewijck, Andries van, peintre, maitre 1448, juré 1496. doyen 1505.
Vaernewijck, Jan van, fs Andries, peintre, maitre 1494.
Vaernewijck, Jan van, sculpteur, maitre 1510, juré 1525.
Vaernewijck, Jan van, fs Marc, peintre, maitre 1512, juré 1525.
Vaernewijck, Jan van, sculpteur, maitre 1532.

Vaernewijck, Louwijs van, sculpteur, maître 1510, juré 1524, doyen 1538.
Vaernewijck, Lowijs van, fs Marc, sculpteur, maître 1532.
Vaernewijck, Marc van, sculpteur, maître 1459, juré 1485, doyen 1504.
Vaernewijck, Marc van, fs Jan, maître 1529, doyen 1535.
Vaernewijck, Pieter van, fs Jan, peintre, maître 1528, juré 1521, doyen 1539.
Velde, Jan van de, peintre, maître 1538.
Vermarien, Arent, peintre, maître 1362, juré 1365, doyen 1368.
Vermarien, Jacop, Arentsz., peintre, maître 1391.
Versaeren, Claies, peintre, maître 1478.
Vettere, Cornelis de, peintre, maître 1438.
Vettere, Jacop de, fs Laureins, peintre, maître 1494.
Vettere, Laureins de, fs Rogier, peintre, maître 1471, juré 1479, doyen 1490.
Vettere, Pieter de, fs Jacop, peintre, maître 1522.
Vetter, Rogier de, peintre, maître 1445, juré 1469.
Vilre, Daniel de, fs Jan, peintre, maître 1449.
Vilre, Daniel de, fs Daniel, peintre, maître 1455.
Vilre, Jan, sculpteur, maître 1350, juré 1358.
Vilre, Jan, peintre, maître 1407.
Vilre, Jan, peintre, maître 1442, juré 1455.
Vilre, Jan, fs Jan, peintre, maître 1457, juré 1463.
Vilre, Marc de, fs Daniel, peintre, maître 1467.
Vilre, Pieter, maître 1416.
Vilre, Zegher, Jansz., peintre, maître 1354, doyen 1361.
Visscher, Jacop de, peintre, maître 1486.
Visscher, Jacop de, fs Jacop, maître 1490, juré 1513.
Visschere, Jan de, peintre, maître 1501, juré 1511, doyen 1515.
Visschere, Willem de, fs Jan, peintre, maître 1520, juré 1533.
Vlaminck, Daneel, fs Lieven, peintre, maître 1416.
Vlaminck, Lieven, peintre, maître 1407, doyen 1413.
Voerne, Adriaen van, peintre, maître 1421.
Voerne, Pieter van, peintre, maître 1347, juré 1361.
Vollaert, Arent, sculpteur, 1339, juré 1340.
Vollaert, Arent, maître 1398.
Vollaert, Arendt, maître 1436, juré 1458.
Vollaert, Jan, fs Arent, maître 1452.
Vollaert, Joos, peintre, maître 1353, juré 1361.
Vorre, Boudin, peintre, maître 1400, juré 1413, doyen 1426.
Vorre, Jan, fs Segher, peintre, maître 1443, juré 1464.
Vorre, Pierre, maître 1436.
Vorre, Segher, fs Jacob, peintre, maître 1426, juré 1440, doyen 1460.
Vorre, Servaes, peintre, maître 1408, juré 1418.

Vorre, Thijs de, f[s] Joos, peintre, maître 1453.
Vorre, Willem, f[s] Jan, maître 1468.
Vos, Gheeraert de, peintre, maître 1350, doyen 1359.
Vos, Jacop de, peintre, maître 1455.
Vos, Lieven de, peintre, maître 1486.
Vos, Lieven de, f[s] Matthijs, peintre, maître 1506, juré 1512.
Vos, Lieven de, f[s] Thijs, sculpteur, maître 1509, juré 1518 et 1522, doyen 1533
Vos, Marc de, f[s] Jacop, peintre, maître 1460.
Vos, Matthijs de, peintre, maître 1502, juré 1511, doyen 1518.
Vos, Pieter de, peintre, maître 1419, juré 1430.
Vos, Steven de, f[s] Thijs, peintre, maître 1507, juré 1519 et 1520.
Vriese, Dieric, Jansz., peintre, maître 1393, juré 1401.
Vriese, Geerolf de, peintre, maître 1476.
Vriese, Jan de, maître 1364, juré 1369.
Vriese, Joos de, peintre, maître 1356, doyen 1363.
Vustere, Arnout de, maître 1341, doyen 1346.
Vustere, Jan de, peintre, maître 1343, juré 1355.
Vustere, Willem, sculpteur, maître 1407.
Vylein, Floreins, peintre, maître 1368.

W

Waes, Gerard van, peintre, maître 1439.
Wanseele, Gillis, peintre, maître 1412.
West, Jan van, Willemz., maître 1345.
West, Willem van, juré 1347.
Westervelde, Cleerbout van, peintre, maître 1428.
Westervelde, Cleerbout van, maître 1451.
Westervelde, Gheloet van, peintre, maître 1434.
Wettere, Pieter van, sculpteur, maître 1397.
Weijthiers, Jan, peintre, maître 1427, juré 1442.
Winaert, Lieven, peintre, maître 1478.
Winne, Arendt de, peintre 1339, juré 1341.
Winne, Arendt, f[s] Gheeraert, peintre, maître 1475, juré 1483.
Winne, Arendt, f[s] Arendt, peintre, maître 1495.
Winne, Arendt, maître 1505, juré 1517, doyen 1531.
Winne, Gerard de, f[s] Lieven, peintre, maître 1463.
Winne, Jan de, f[s] Jooris, peintre, maître 1418, juré 1429, doyen 1447.
Winne, Jan, f[s] Arendt, maître 1480.
Winne, Jooris de, sculpteur, maître 1348, juré 1351.
Winne, Joos de, f[s] Lucas, peintre, maître 1516, juré 1529.

Winne, Jooris (de Winne), peintre, maître 1389, juré 1392, doyen 1396 et 1402.
Winne, Lieven, fs Nicasis, peintre, maître 1460, juré 1478.
Winne, Lucas de, fs Jan, peintre, maître 1491, juré 1499.
Winne, Nicasis, peintre, maître 1456.
Winne, Steven, fs Arendt, maître 1489, juré 1500 et 1502.
Winter, Simoen de, peintre, maître 1363, doyen 1369.
Witte, Bauwin de, sculpteur, maître 1348.
Witte, Bauwin de, fs Jan, peintre, maître 1453.
Witte, Clais de, maître 1474, juré 1484, doyen 1496.
Witte, Daniel de, fs Clais, maître 1480, juré 1488.
Witte, Daniel de, Govaersz., peintre, maître 1391.
Witte, Jan de, peintre, maître 1442, juré 1464.
Witte, Jeroen de, fs Jan, peintre, maître 1457.
Witte, Jeroen de, fs Jan, peintre, maître 1460, juré 1480, doyen 1487.
Witte, Govaert de, sculpteur, maître 1350, juré 1356.
Witte, Jan de, fs Reynier, peintre, maître 1519.
Witte, Jan de, fs Lieven, sculpteur, maître 1524, juré 1532.
Witte, Lieven de, sculpteur, maître 1508.
Witte, Pieter de, fs Lieven, sculpteur, maître 1524.
Witte, Reijnier de, fs Daniel, maître 1503, juré 1514 et 1515, doyen 1527.
Witte, Servaes de, peintre, maître 1388, juré 1391 et 1393.
Woelputte, Dieric van, peintre, maître 1369, juré 1373.
Wouters, Heinric, peintre, maître 1346.
Wijkhuse, Jaspar, peintre, maître 1477.
Wijnendale, Laureins van, fs Steven, peintre, maître 1518.
Wijnendale, Steven van, juré 1507.
Wijtens, Clais, peintre, maître 1421, juré 1432.
Wijtens, Lieven, fs Clais, peintre, maître 1427, juré 1441.
Wijtens, Lieven, fs Lieven, maître 1447, juré 1472.
Wijtevelde, Boudin van, sculpteur et peintre, maître 1440.
Wytevelde, Matthijs van, peintre, maître 1413.
Wytevelde, Thijs van, peintre, maître 1458.

Z

Zele, Jacop, peintre, maître 1355.
Zoetaert, Clais, peintre, maître 1361.
Zoetaert, Gillis, sculpteur, maître 1340, juré 1343, doyen 1349.
Zickele, Philips van der, sculpteur, maître 1515.

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE.

E

N

S

W

ERRATA.

Page 19, ligne	1,	*au lieu de :*	onze,	*lisez :* dix.
— 19, —	3,	—	six,	*lisez :* cinq.
— 19, —	4,	—	t. I,	*lisez :* t. II.
— 38, —	14,	—	fol. 109,	*lisez :* fol. 209.
— 40, —	4,	—	fol. 62,	— fol. 5 v°.
— 40, —	12,	—	fol. 20,	— fol. 30.
— 40, —	18,	—	fol. 28,	— fol. 38.
— 40, —	25,	—	fol. 8 v°,	— fol. 85 v°.
— 41, —	1,	—	fol. 44,	— fol. 115 v°.
— 43, —	1,	—	Hughe,	— Huke.

ADDENDA.

Page 34, note. *Ajoutez* que dans les comptes de la ville la première mention relative aux pinces ou estampilles destinées à marquer le drap se trouve à l'année 1332-33, fol. 109. — On remarquera le prix élevé payé séparément pour la gravure :

Item meester Willem den Vos van 4 tangen te makene, daer men segelt de lakene, 43 s. 4 d.

Item Jan Coperinhooft van den selven tangen te snidene, 4 lib.

Page 45, note 1. *Ajoutez* que P. van Vaernewyck est cité comme doyen dans le compte des confiscations faites à la suite de la sentence de 1540. (Archives du royaume à Bruxelles, Chambre des comptes, n° 18255, fol. 9 v°.)

Page 61, note 2. *Ajoutez* que l'acte de franchise de Liev. van Muelebeke, fs de Jan, figure au reg. scabinal 1506-1507, fol. 115, 7 juillet 1507.



